INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES LYON

INSTITUT
GASTON BERGER

État des lieux de la diversité à l'INSA Lyon (2009-2019)

Arnaud TROLLÉ – Observatoire Institut Gaston Berger

Sous la direction de Carole PLOSSU, Directrice Institut Gaston Berger

Janvier 2021

Table des matières

Table des matières **III**

Préambule **1**
L'Observatoire de l'Institut Gaston Berger . . . 1
Objet du document . . . 1
Sources de données . . . 2
Organisation du document . . . 2

1 La diversité sociale : Contexte national **5**
1.1 Les élèves de lycée . . . 6
1.1.1 Professions et Catégories Socio-professionnelles (2019/2020) . . . 6
1.1.2 Taux de boursier·ère·s (2018/2019 et 2019/2020) . . . 6
1.2 Les étudiant·e·s des écoles d'ingénieur·e et de CPGE . . . 7
1.2.1 Professions et Catégories Socio-professionnelles (2019/2020) . . . 7
1.2.2 Taux de boursier·ère·s (2018/2019) . . . 8
1.3 Résumé . . . 9

2 Inscriptions à l'INSA Lyon : Diversité sociale et origine territoriale **11**
2.1 La diversité sociale parmi les élèves-ingénieur·e·s inscrit·e·s à l'INSA Lyon . . . 12
2.1.1 Professions et Catégories Socio-professionnelles . . . 12
2.1.2 Indice de Position Sociale Croisé . . . 13
2.1.3 Taux de boursier·ère·s CROUS . . . 16
2.1.4 Relations entre indicateurs . . . 16
2.2 L'origine territoriale des élèves-ingénieur·e·s inscrit·e·s à l'INSA Lyon . . . 20
2.3 Synthèse et discussion . . . 22

3 Admissions à l'INSA Lyon : Ouverture sociale, territoriale et académique **25**
3.1 Le statut social des élèves-ingénieur·e·s admis·es à l'INSA Lyon . . . 26
3.1.1 Élèves admis·es en 1A . . . 26
3.1.1.1 Professions et Catégories Socio-professionnelles . . . 26
3.1.1.2 Indice de Position Sociale Croisé . . . 26
3.1.1.3 Taux de boursier·ère·s . . . 26
3.1.1.4 Type de lycée d'origine (public / privé) . . . 27
3.1.1.5 Relations entre indicateurs . . . 28
3.1.2 Élèves admis·es en 3A . . . 32
3.1.2.1 Professions et Catégories Socio-professionnelles . . . 32
3.1.2.2 Indice de Position Sociale Croisé . . . 32
3.1.2.3 Taux de boursier·ère·s CROUS . . . 34
3.1.2.4 Relations entre indicateurs . . . 34
3.2 L'origine territoriale des élèves-ingénieur·e·s admis·es à l'INSA Lyon . . . 35
3.2.1 Élèves admis·es en 1A . . . 35
3.2.2 Élèves admis·es en 3A . . . 35

3.3 L'origine académique des élèves ingénieur·e·s admis·es à l'INSA Lyon 36
3.3.1 Élèves admis·es en 1A 36
3.3.2 Élèves admis·es en 3A 36
3.4 Analyses croisées 40
3.4.1 Statut social *vs.* Origine territoriale 40
3.4.1.1 Élèves admis·es en 1A 40
3.4.1.2 Élèves admis·es en 3A 41
3.4.2 Statut social *vs.* Origine académique 43
3.4.2.1 Élèves admis·es en 1A 43
3.4.2.2 Élèves admis·es en 3A 44
3.5 Synthèse et discussion 46

Conclusions **49**

Annexes **51**

A Nomenclature des PCS **53**

B L'Indice de Position Sociale (IPS) : Informations complémentaires **55**

C Barème des bourses d'enseignement supérieur (2020-2021) **57**

D Résultats complémentaires **59**
D.1 Inscriptions à l'INSA Lyon : Diversité sociale et origine territoriale 59
D.2 Admissions à l'INSA Lyon : Ouverture sociale, territoriale et académique 66

Table des figures **73**

Liste des tableaux **77**

Préambule

L'Observatoire de l'Institut Gaston Berger

L'Observatoire de l'Institut Gaston Berger (IGB) réalise des enquêtes sociologiques, des analyses quantitatives et qualitatives de données étudiant·e·s (de la candidature à l'insertion professionnelle), afin d'apporter un éclairage face aux enjeux actuels de l'établissement, en cohérence avec le modèle INSA.

Véritable outil inhérent aux missions de l'IGB, son objectif principal est, à terme, la mise en évidence des spécificités et des évolutions du métier d'ingénieur·e, replacé dans son environnement sociétal, afin d'établir les profils de l'ingénieur·e INSA de demain.

Mobilisé tant sur le plan de la recherche que sur l'évaluation de l'existant, l'Observatoire se voit ainsi doté de plusieurs missions :

- Réaliser une veille documentaire régulière sur le contexte national de l'enseignement secondaire et supérieur, sur les trajectoires professionnelles des diplômé·e·s d'écoles d'ingénieur·e et sur les caractéristiques des métiers de l'ingénierie et leurs évolutions.
- Dresser un état des lieux de la situation des élèves-ingénieur·e·s de l'INSA en analysant leur cursus universitaire puis leur trajectoire professionnelle, au regard des différentes thématiques portées par l'IGB.
- Assurer le suivi et l'évaluation des programmes et des actions développées par l'IGB auprès de l'ensemble des publics cibles : élèves du secondaire, étudiant·e·s INSA, diplômé·e·s.

Actuellement, 3 axes de travail sont prioritairement développés au sein de l'Observatoire :

- L'état des lieux de la diversité à l'INSA ;
- La mesure de la réussite des élèves-ingénieur·e·s ;
- Les trajectoires professionnelles des diplômé·e·s ingénieur·e·s.

Dans chaque axe, depuis 2018, l'Observatoire s'emploie à automatiser les procédures de traitement et d'analyse et à présenter ses productions sous la forme de tableaux de bord interactifs, à destination des acteurs de la Formation à l'INSA Lyon.

Objet du document

Ce document vise à synthétiser les travaux réalisés relativement au premier axe, i.e. l'état des lieux de la diversité. En effet, apprécier l'évolution des chiffres de la diversité, au regard du contexte national, est indispensable pour mesurer l'effet des actions mises en place par l'INSA Lyon, et notamment par l'IGB.

En ce sens, un état des lieux de la diversité (en termes d'ouverture sociale et de mixité femmes-hommes, notamment) a déjà été proposé par l'Observatoire de l'IGB en juillet 2015[1] ; il portait sur les années universitaires 2008/2009 à 2014/2015. Cet état des lieux est ici revisité, avec un

[1] Françon F., État des lieux de l'ouverture sociale au sein de l'INSA Lyon – Candidatures depuis 2005 & Scolarité depuis 2008, Observatoire de l'Institut Gaston Berger, INSA Lyon, juillet 2015.

focus sur la diversité sociale, sur les années universitaires 2009/2010 à 2019/2020 (soit une période d'environ 10 ans).

Sources de données

Ces travaux reposent sur l'utilisation de deux bases de données distinctes :

- La base de la Scolarité de l'INSA Lyon : Elle recense les étudiant·e·s inscrit·e·s chaque année (depuis 2009), avec 4 principaux groupes de variables :
  - Les variables socio-démographiques : Sexe, âge, nationalité, etc.
  - Les variables sur l'origine sociale et territoriale : Profession et Catégorie Socio-professionnelle des parents, type de bourse d'études perçue et niveau de l'échelon (si bourse CROUS), lycée d'enseignement secondaire, etc.
  - Les variables sur la situation scolaire avant l'INSA : Type de baccalauréat et mention obtenus, dernier diplôme obtenu et dernier établissement fréquenté, etc.
  - Les variables sur la situation scolaire à l'INSA : Numéro d'étudiant·e, année et département de formation, type d'aménagement, résultats de jury, etc.
- La base du Service des Admissions du Groupe INSA (SAGI) : Elle recense les lycéen·ne·s et étudiant·e·s du supérieur qui candidatent chaque année au Groupe INSA, avec les principaux groupes de variables suivants :
  - Les variables socio-démographiques : Sexe, âge, nationalité, etc.
  - Les variables sur l'origine sociale et territoriale : Statut boursier de lycée ou du supérieur, lycée d'enseignement secondaire, etc.
  - Les variables sur la situation scolaire avant l'INSA : Dernier diplôme obtenu, type de baccalauréat et mention obtenus.
  - Les variables sur la candidature : Année d'entrée (1^{re}, 2^{e}, 3^{e} ou 4^{e}), vœux (rang de l'INSA Lyon, département(s) de spécialité / filière(s) FIMI envisagé(s)), candidature sous Convention Diversité, etc.
  - Les variables sur l'admission : Réponse finale de l'INSA et des candidat·e·s (démission possible), INSA d'affectation, filière FIMI ou département de spécialité, etc.

Organisation du document

Tout d'abord, afin de replacer les chiffres de la diversité à l'INSA Lyon dans un contexte national, un panorama actualisé de la diversité sociale chez les élèves de lycée et les étudiant·e·s des écoles d'ingénieur·e et des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) est proposé (Cf. Chapitre 1).

Puis l'état des lieux de la diversité à l'INSA Lyon est dressé :

- Dans un premier temps, l'analyse concerne l'ensemble des élèves-ingénieur·e·s **inscrit·e·s** à l'INSA Lyon, i.e. le "stock" d'élèves (Cf. Chapitre 2). Dans cette analyse, l'attention sera portée plus particulièrement sur la diversité sociale et l'origine territoriale.
- Dans un second temps, l'analyse se concentre sur les élèves **admis·es** à l'INSA Lyon, i.e. le "flux entrant" d'élèves (Cf. Chapitre 3). Dans cette analyse, un focus sera réalisé sur l'ouverture sociale, territoriale et académique.

Pour rappel, la période d'observation adoptée pour dresser cet état des lieux recouvre les années universitaires 2009/2010 à 2019/2020. En outre, **les analyses proposées concernent uniquement les élèves de nationalité française**, car des données utiles manquent souvent pour les élèves de nationalité étrangère (par exemple, les Professions et Catégories Socio-professionnelles des deux parents).

De façon générale, pour mesurer l'ouverture sociale et ainsi apprécier le rôle d'ascenseur social que revêt un cursus d'élève-ingénieur·e à l'INSA Lyon, plusieurs indicateurs seront utilisés : distribution par Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS) regroupées, pourcentage d'élèves boursier·ère·s CROUS, etc.

Chapitre 1

La diversité sociale : Contexte national

Dans un premier temps, un état des lieux de la diversité sociale parmi les élèves de lycée sera dressé (Cf. Section 1.1).

Dans un second temps, un focus sera réalisé sur la diversité sociale parmi les étudiant·e·s des écoles d'ingénieur·e et de CPGE (Cf. Section 1.2).

L'origine sociale d'un·e élève / étudiant·e est très souvent appréhendée par la Profession et Catégorie Socio-professionnelle (PCS) de ses parents ; la nomenclature des PCS utilisée dans le système d'information du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports comprend 32 catégories[1] (Cf. Annexe A). La Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) a proposé de regrouper ces PCS en 4 classes[2] :

- *Très favorisée (ou Favorisée A) : Chef·fe·s d'entreprise de dix salarié·e·s ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteur·rice·s, professeur·e·s des écoles ;*
- *Favorisée (ou Favorisée B) : Professions intermédiaires (sauf instituteur·rice·s et professeur·e·s des écoles), retraité·e·s cadres et des professions intermédiaires ;*
- *Moyenne : Agriculteur·rice·s exploitant·e·s, artisan·e·s et commerçant·e·s (et retraité·e·s correspondant·e·s), employé·e·s ;*
- *Défavorisée : Ouvrier·ère·s, Retraité·e·s ouvrier·ère·s et employé·e·s, inactif·ive·s (chômeur·e·s n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).*

Ces 4 classes seront utilisées par la suite ; nous nous intéresserons aussi à d'autres indicateurs pertinents de l'origine sociale, tels que le taux de boursier·ère·s parmi les élèves / étudiant·e·s, et le statut du lycée de l'élève (public / privé).

[1] Rocher T., Construction d'un indice de position sociale des élèves, Éducation & formations n°90, MENESR-DEPP, avril 2016. URL : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01350095/document (consulté le 12/11/2020).

[2] Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2020, juillet 2020, p. 383. URL : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/43/5/reperes_et_references_statistiques_2020_1316435.pdf (consulté le 12/11/2020).

1.1 Les élèves de lycée

1.1.1 Professions et Catégories Socio-professionnelles (2019/2020)

On peut constater que les choix d'orientation en première et terminale sont fortement liés au milieu d'appartenance des élèves, notamment (Cf. Tableau 1.1) :

- Les élèves en première et terminale générales sont majoritairement issu·e·s des classes dites "Très favorisées" et "Favorisées" (près de 50% des élèves en lycée public). En outre, les élèves issu·e·s des classes dites "Moyennes" représentent 26% des élèves de première et terminale générales en lycée public ; celles et ceux issu·e·s des classes dites "Défavorisées" 25% environ.
- *A contrario*, les élèves en première et terminale technologiques sont avant tout issu·e·s des classes dites "Défavorisées" (40% des élèves en lycée public) ; on retrouve dans ces filières technologiques moins d'élèves issu·e·s des classes dites "Très favorisées" et "Favorisées" (près de 30% des élèves en lycée public) et des classes dites "Moyennes" (également 30% environ des élèves en lycée public).

Notons aussi que, de façon générale (i.e. toutes formations générales et technologiques en lycée), les établissements privés accueillent davantage d'élèves issu·e·s de classes dites "Très favorisées" (48,9% des élèves, contre 28,7% dans le public) et beaucoup moins d'élèves issu·e·s de classes dites "Défavorisées" (11,5% des élèves, contre environ 30% dans le public).

	Public					Privé sous et hors contrat				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
6e à 3e	20,5	12,3	27,4	39,8	100,0	39,6	15,4	27,9	17,2	100,0
ULIS en collège, dispositifs relais	6,7	7,3	23,2	62,8	100,0	23,6	15,2	29,4	31,8	100,0
Segpa	2,3	4,9	21,1	71,7	100,0	8,9	12,2	32,0	46,9	100,0
Total formations en collège	**19,8**	**12,0**	**27,1**	**41,0**	**100,0**	**39,3**	**15,3**	**27,9**	**17,4**	**100,0**
Seconde générale et technologique	28,1	14,1	27,1	30,7	100,0	49,2	15,0	24,4	11,3	100,0
Première et terminale générales	33,9	14,7	26,0	25,3	100,0	53,0	14,3	23,0	9,7	100,0
Première et terminale technologiques	16,6	13,8	29,6	40,0	100,0	32,9	17,3	31,0	18,8	100,0
ULIS en lycée général et technologique	21,9	11,0	25,2	41,9	100,0	20,0	13,8	33,8	32,3	100,0
Total formations GT en lycée	**28,7**	**14,4**	**27,1**	**29,9**	**100,0**	**48,9**	**15,0**	**24,6**	**11,5**	**100,0**
CAP	4,1	6,8	22,4	66,6	100,0	10,5	14,2	33,1	42,2	100,0
Bac pro, BMA	7,3	9,9	27,7	55,0	100,0	17,6	16,5	34,1	31,8	100,0
ULIS en lycée professionnel	7,3	7,7	23,3	61,7	100,0	20,0	14,3	28,3	37,4	100,0
Autres niveaux IV et V	9,9	10,5	28,0	51,5	100,0	10,4	12,1	27,2	50,2	100,0
Total formations professionnelles en lycée	**6,9**	**9,4**	**26,8**	**56,9**	**100,0**	**16,6**	**16,1**	**33,8**	**33,4**	**100,0**
Ensemble	**20,9**	**12,4**	**27,1**	**39,5**	**100,0**	**39,8**	**15,3**	**27,5**	**17,3**	**100,0**

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.**

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Glossaire » à « origine sociale regroupée ».

Lecture : *40 % des élèves de 6e à la 3e scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.*

Tableau 1.1: Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2019, en %. ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire ; Segpa : Sections d'enseignement général et professionnel adapté ; BMA : Brevet des Métiers d'Art. Source : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2020, juillet 2020, p. 85. URL : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/43/5/reperes_et_references_statistiques_2020_1316435.pdf (consulté le 12/11/2020).

1.1.2 Taux de boursier·ère·s (2018/2019 et 2019/2020)

En 2019/2020, 21,6% des lycéen·ne·s dans les filières générales et technologiques ont bénéficié d'une bourse nationale[3], soit une augmentation de 0,8 point relativement à 2018/2019 (Cf. Tableau 1.2).

Dans ces filières, le pourcentage de boursier·ère·s est plus élevé dans les établissements publics que dans les établissements privés (respectivement 24,9% et 9,6%, pour 2019/2020)

Globalement, les boursier·ère·s sont, en proportion, plus nombreux·ses dans les filières technologiques que dans les filières générales (respectivement 31,3% et 19,5%, pour 2019/2020) ; plus précisément :

[3] Contre 39,1% des lycéen·ne·s en formation professionnelle.

	Effectifs de boursiers en 2019-2020			Part des élèves boursiers en 2019-2020 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2018-2019 (%) (1)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Échelon 1 : 105 euros	325 997	42 835	368 832						
Échelon 2 : 291 euros	203 483	20 816	224 299						
Échelon 3 : 456 euros	262 332	17 521	279 853						
Total collège	**791 812**	**81 172**	**872 984**	**29,8**	**11,2**	**25,9**	**29,4**	**11,3**	**25,5**
Primes à l'internat au collège	2 969	2 041	5 010						
Formations professionnelles en lycée	**218 561**	**32 576**	**251 137**	**42,6**	**25,3**	**39,1**	**40,7**	**24,1**	**37,3**
Montant moyen boursier (€) (2)	724	678	718						
Primes d'équipement	41 664	4 040	45 704						
Bourses au mérite	9 071	1 969	11 040						
Primes à l'internat	24 081	2 511	26 592						
Primes de reprise d'études	50	33	83						
Formations GT en lycée	**317 489**	**33 007**	**350 496**	**24,9**	**9,6**	**21,6**	**23,9**	**9,2**	**20,8**
Enseignement général	**232 539**	**25 967**	**258 506**	**22,6**	**8,8**	**19,5**	**21,6**	**8,4**	**18,7**
Montant moyen boursier (€) (2)	680,66	653,23	677,90						
Primes d'équipement	11	1	12						
Bourses au mérite	109 399	13 956	123 355						
Primes à l'internat	11 771	1 626	13 397						
Primes de reprise d'études	11	2	13						
Enseignement technologique	**84 950**	**7 040**	**91 990**	**34,6**	**14,5**	**31,3**	**33,1**	**14,2**	**29,9**
Montant moyen boursier (€) (2)	692,49	649,52	689,20						
Primes d'équipement	8 897	539	9 436						
Bourses au mérite	15 942	1 696	17 638						
Primes à l'internat	5 204	561	5 765						
Primes de reprise d'études	4	1	5						
Total formations en lycée (3)	**536 050**	**65 583**	**601 633**	**30,0**	**13,9**	**26,6**	**28,7**	**13,3**	**25,5**
Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (4)	**546 201**	**67 858**	**614 059**	**30,1**	**14,0**	**26,2**	**28,9**	**13,4**	**25,7**
Total second degré	**1 338 013**	**149 030**	**1 487 043**	**29,9**	**12,3**	**26,2**	**29,2**	**12,1**	**25,6**

© DGESCO

► **Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte.**

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.
2. Montant moyen boursier (€) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.
3. Voir « Précisions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.
4. Niveau collège en lycée : 3e prépa métier, 6e à 3e en EREA.

Lecture : *en 2019 dans le second degré public, 1 338 013 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 29,9 % des élèves du second degré public.*

Tableau 1.2: Les boursiers nationaux dans le second degré en 2019-2020. Source : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2020, juillet 2020, p. 335. URL : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/43/5/reperes_et_references_statistiques_2020_1316435.pdf (consulté le 12/11/2020).

- Dans le public, 34,6% des lycéen·ne·s dans les filières technologiques ont bénéficié d'une bourse, contre 22,6% des lycéen·ne·s dans les filières générales ;
- Dans le privé, le taux de boursier·ère·s chute à 14,5% dans les filières technologiques, à 8,8% dans les filières générales.

Ces résultats marquent aussi la tendance d'une plus faible représentation des élèves issu·e·s des classes dites "Défavorisées" 1) dans les établissements privés, et 2) dans les filières générales.

1.2 Les étudiant·e·s des écoles d'ingénieur·e et de CPGE

1.2.1 Professions et Catégories Socio-professionnelles (2019/2020)

Dans les formations d'ingénieur·e ou Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), les étudiant·e·s issu·e·s des catégories sociales les plus favorisées sont, en proportion, plus nombreux·ses comparativement aux étudiant·e·s issu·e·s de catégories sociales plus modestes, plus particulièrement (Cf. Tableau 1.3) :

- 44,3%, 54,4% et 51,9% des étudiant·e·s dans les formations universitaires d'ingénieur·e, les formations d'ingénieur·e hors université et les CPGE[4], respectivement, sont des enfants de cadres (et professions intellectuelles supérieures) ;
- Les enfants d'ouvrier·ère·s représentent seulement 8,5%, 5,4% et 7,1% des étudiant·e·s dans les formations universitaires d'ingénieur·e, les formations d'ingénieur·e hors université et les CPGE, respectivement ;

[4] Attention, il est question ici de l'ensemble des CPGE, i.e. économiques et commerciales, littéraires et scientifiques.

- Les enfants de professions intermédiaires représentent 16,5%, 11,9% et 12,6% des étudiant·e·s dans les formations universitaires d'ingénieur·e, les formations d'ingénieur·e hors université et les CPGE, respectivement ; les enfants d'employé·e·s 12,9%, 9,1% et 11,0%, respectivement.

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise (1)	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (2)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	9,1	33,2	15,1	17,3	10,9	14,5	100,0	9,5
dont : préparation DUT	*10,5*	*30,3*	*17,9*	*19,9*	*12,9*	*8,6*	*100,0*	*3,1*
formations d'ingénieurs (3)	*9,1*	*44,3*	*16,5*	*12,9*	*8,5*	*8,8*	*100,0*	*5,7*
autres formations	*9,0*	*33,2*	*14,7*	*17,1*	*10,7*	*15,2*	*100,0*	*10,1*
Formations d'ingénieurs hors université (3)	12,1	54,4	11,9	9,1	5,4	7,2	100,0	9,4
STS	12,2	15,3	14,6	19,7	23,0	15,2	100,0	10,7
CPGE et préparations intégrées	10,8	51,9	12,6	11,0	7,1	6,6	100,0	3,2
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	19,2	49,9	9,6	9,4	4,5	7,3	100,0	36,7
Établissements privés d'enseignement universitaire	15,3	45,9	11,7	11,3	6,8	9,0	100,0	15,8
Écoles normales supérieures (ENS)	7,1	64,2	9,9	6,8	2,3	9,7	100,0	5,0
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	14,1	46,4	15,3	11,3	5,4	7,5	100,0	44,1
Écoles paramédicales et sociales (4)	15,2	23,7	9,4	31,1	18,5	2,0	100,0	13,6
Autres écoles et formations (5)	12,6	46,4	11,1	11,5	6,5	12,0	100,0	34,6
Ensemble des étudiants français	**10,9**	**34,4**	**14,0**	**16,8**	**11,5**	**12,5**	**100,0**	**13,9**

© SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Les agriculteurs sont intégrés aux artisans, commerçants et chefs d'entreprises du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

2. Hors valeurs manquantes.

3. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

4. Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2018-2019.

5. Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.

Tableau 1.3: Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2019-2020, en %. STS : Sections de Technicien Supérieur. Source : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2020, juillet 2020, p. 181. URL : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/43/5/reperes_et_references_statistiques_2020_1316435.pdf (consulté le 12/11/2020).

1.2.2 Taux de boursier·ère·s (2018/2019)

Dans les formations d'ingénieur·e hors université et les CPGE scientifiques, 23% et 28,6% des étudiant·e·s, respectivement, ont bénéficié d'une bourse sur critères sociaux en 2018/2019 (contre 35,5% dans les filières ingénieur·e à l'Université, Cf. Tableau 1.4). Pour les formations d'ingénieur·e hors université, ce chiffre est en baisse quasi-constante depuis 2012/2013 (il était cette année-là de 26%) ; pour les CPGE scientifiques, ce chiffre reste stable depuis 2012/2013 (autour de 28-29%).

On notera qu'en 2018-2019, la part d'étudiant·e·s boursier·ère·s CROUS d'échelons 5 à 7 s'élevait à 4,7% dans les formations d'ingénieur·e hors université (contre 7,4% et 6,5% dans les filières ingénieur·e à l'Université et les CPGE scientifiques, respectivement).

	Part de boursiers (%)							Effectifs 2018	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2018 (%)
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Université (1)	39,2	39,0	39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	503 192	12,6
dont : IUT	*45,4*	*45,1*	*44,5*	*44,6*	*43,9*	*44,4*	*44,8*	*49 064*	*11,1*
filières ingénieurs	*39,0*	*37,9*	*38,0*	*37,2*	*35,8*	*35,9*	*35,5*	*8 958*	*7,4*
CPGE	27,5	27,6	27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	23 879	6,9
dont : économiques et commerciales	*25,3*	*25,2*	*25,5*	*26,9*	*27,8*	*28,3*	*28,1*	*5 186*	*8,0*
littéraires	*28,9*	*29,3*	*28,7*	*30,4*	*31,1*	*30,0*	*30,9*	*3 845*	*7,0*
scientifiques	*28,0*	*28,1*	*28,0*	*28,5*	*28,6*	*28,8*	*28,6*	*14 848*	*6,5*
STS et assimilées	48,2	48,4	51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	119 738	20,0
dont : STS production	*45,4*	*45,3*	*47,2*	*50,2*	*50,9*	*52,2*	*51,0*	*31 940*	*17,4*
STS services	*50,2*	*50,3*	*53,2*	*56,1*	*56,3*	*57,7*	*56,9*	*86 613*	*21,5*
Formations d'ingénieurs hors université	26,0	25,3	24,3	24,1	23,1	23,8	23,0	19 716	4,7
Écoles de commerce	14,2	13,7	14,2	14,6	13,8	13,5	12,6	16 719	3,6
Grands établissements de type universitaire	19,7	20,5	20,9	21,6	20,3	21,5	21,6	5 354	7,3
Universités privées	24,8	24,3	25,0	26,3	26,4	26,9	28,3	7 610	5,8
Autres écoles	22,8	22,8	22,4	22,1	21,5	19,4	21,0	12 301	5,8
Scolarité à l'étranger (1)	–	–	–	–	–	–	–	3 657	–
Total bourses	**36,7**	**36,5**	**37,2**	**37,9**	**37,7**	**37,5**	**37,5**	**712 166**	**11,8**

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**
1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.
© SIES

Tableau 1.4 : Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie. STS : Sections de Technicien Supérieur. Source : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2020, juillet 2020, p. 337. URL : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/43/5/reperes_et_references_statistiques_2020_1316435.pdf (consulté le 12/11/2020).

1.3 Résumé

Les tendances qui prévalaient en 2013/2014, dressées dans le précédent état des lieux proposé par l'Observatoire de l'IGB[5], sont toujours d'actualité en 2019/2020 :

- **Au lycée, les choix d'orientation en première et terminale restent fortement liés au milieu d'appartenance des élèves :**
  - **En lycée public, les élèves issu·e·s des classes dites dites "Très favorisées" et "Favorisées" représentent encore près de la moitié des élèves de première et terminale générales ; celles et ceux issu·e·s des classes dites "Défavorisées" seulement un quart. *A contrario*, les élèves issu·e·s des classes dites "Défavorisées" représentent la plus grande part des élèves de première et terminale technologiques.**
  - **Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves issu·e·s de classes dites "Très favorisées" et beaucoup moins d'élèves issu·e·s de classes dites "Défavorisées".**
  - **En concordance avec les deux points précédents, le taux d'élèves bénéficiaires d'une bourse nationale est moindre dans les établissements privés, et dans les filières générales.**
- **Dans les formations d'ingénieur·e, les étudiant·e·s issu·e·s des catégories sociales les plus favorisées restent, en proportion, plus nombreux·ses que les étudiant·e·s issu·e·s de catégories sociales plus modestes, qui plus est dans les formations d'ingénieur·e hors université :**
  - **Plus de la moitié des étudiant·e·s sont des enfants de cadres (et professions intellectuelles supérieures).**
  - **Seulement 5% environ des étudiant·e·s sont des enfants d'ouvrier·ère·s.**

[5] Françon F., État des lieux de l'ouverture sociale au sein de l'INSA Lyon – Candidatures depuis 2005 & Scolarité depuis 2008, Observatoire de l'Institut Gaston Berger, INSA Lyon, juillet 2015.

– **23% des étudiant·e·s ont bénéficié d'une bourse sur critères sociaux, un chiffre en baisse quasi-constante depuis 7 années.**

Certains chiffres avancés ici quant à la diversité sociale, à l'échelle nationale, chez les élèves de lycée et les étudiant·e·s des écoles d'ingénieur·e et de CPGE scientifiques serviront de base de comparaison pour évaluer ci-après la situation à l'INSA Lyon.

Chapitre 2

Inscriptions à l'INSA Lyon : Diversité sociale et origine territoriale

Dans un premier temps, l'attention sera portée sur la diversité sociale parmi les élèves-ingénieur·e·s inscrit·e·s à l'INSA Lyon (Cf. Section 2.1). Les analyses proposées reposent sur plusieurs indicateurs précédemment introduits (Cf. Chapitre 1), i.e. la distribution par Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS) regroupées et le taux de boursier·ère·s CROUS, ainsi que sur l'Indice de Position Sociale (IPS) Croisé[1].

Dans un second temps, nous nous intéresserons à l'origine territoriale des élèves-ingénieur·e·s inscrit·e·s à l'INSA Lyon ; l'origine territoriale sera appréciée au travers de la taille de l'aire urbaine dont il·elle·s sont originaires (Cf. Section 2.2).

[1] Pour de plus amples informations sur l'IPS, Cf. Section 2.1.2 et Annexe B.

2.1 La diversité sociale parmi les élèves-ingénieur·e·s inscrit·e·s à l'INSA Lyon

2.1.1 Professions et Catégories Socio-professionnelles

Concernant les élèves inscrit·e·s au FIMI (Formation Initiale aux Métiers d'Ingénieur·e), de nationalité française[2], on observe depuis 2009/2010 une augmentation progressive du pourcentage d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" (+11,5 points entre 2009/2010 et 2019/2020, Cf. Figure 2.1) ; à la dernière rentrée universitaire (i.e. 2019/2020), ces élèves représentaient 43% des élèves du FIMI.

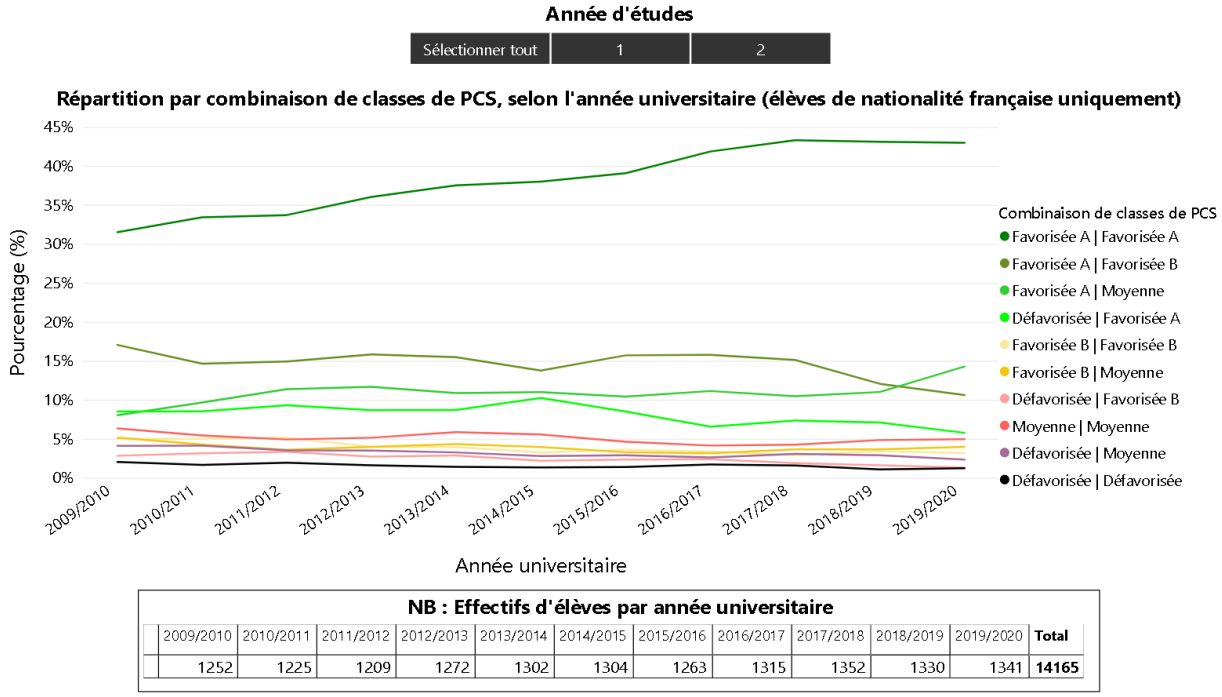

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
1252	1225	1209	1272	1302	1304	1263	1315	1352	1330	1341	**14165**

Figure 2.1: Évolution de la répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves du FIMI. NB : Les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés.

A contrario, la proportion d'élèves dont l'un des deux parents au moins a une PCS "Défavorisée" stagne, et même diminue ces dernières années (11,4% en 2019/2020, contre 18,9% en 2009/2010).

On observe les mêmes tendances, en termes d'évolution, pour les élèves inscrit·e·s en département de spécialité de Second Cycle, tous types de formation confondus (Cf. Figure 2.2). Toutefois, le pourcentage d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" atteint des niveaux moins élevés (au plus 38% environ en 2019/2020, soit 5 points de moins relativement aux élèves du FIMI). Cette tendance est vraisemblablement liée au fait que, parmi les élèves inscrit·e·s en département de spécialité de Second Cycle, les admis·es direct·e·s en 3A ont moins fréquemment deux parents avec une PCS "Très favorisée", comparativement aux élèves issu·e·s du FIMI, i.e. admis·es en 1A (Cf. Section 3.1.2.1).

Si l'on s'intéresse au type de formation des élèves de Second Cycle (i.e. formation initiale / formation par apprentissage, Cf. Figure D.1 dans l'Annexe D), on observe pour les élèves en formation par apprentissage une nette augmentation de la proportion d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" à partir de l'année universitaire 2012/2013. Néanmoins, quelle que soit l'année universitaire, cette proportion reste inférieure à celle observée pour les élèves en formation initiale, e.g. en 2018/2019, 27% contre 37% environ, respectivement. Enfin, certaines années

[2]Malheureusement, la plupart du temps, les PCS des deux parents ne sont pas renseignées par les élèves de nationalité étrangère ; c'est notamment pourquoi un focus est réalisé sur les élèves de nationalité française.

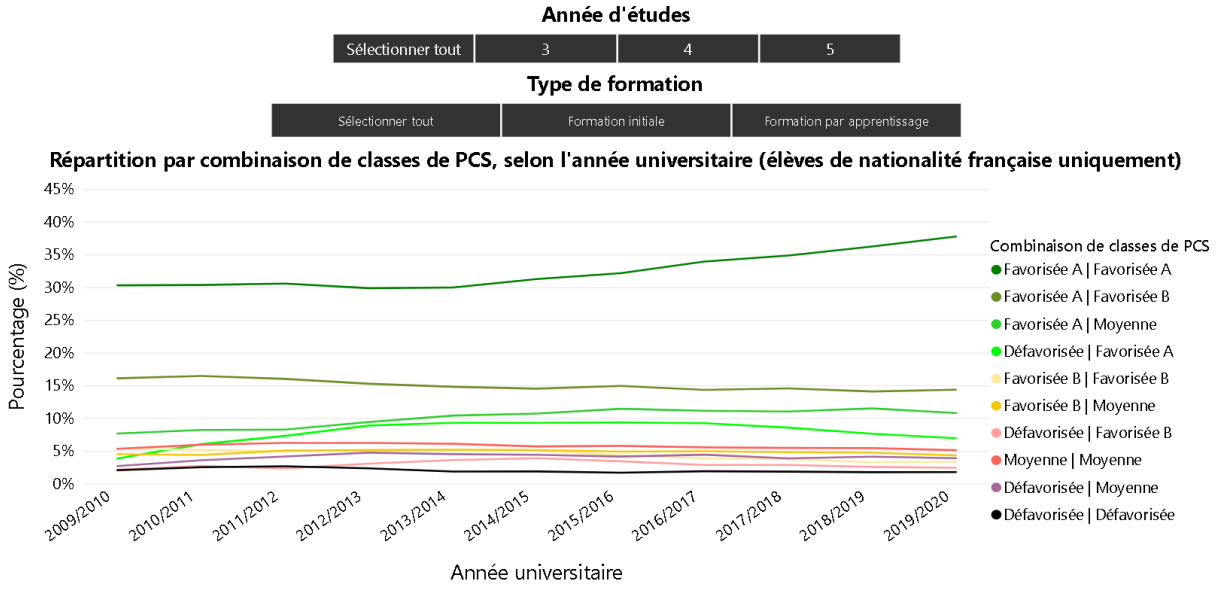

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
2381	2353	2410	2445	2526	2514	2631	2684	2765	2853	2868	**28430**

Figure 2.2: Évolution de la répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves en département de spécialité de Second Cycle. NB : Les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés.

(2011/2012 et 2016/2017), on observe chez les élèves en formation par apprentissage un "pic" dans la proportion d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Défavorisée" (environ 7% et 4%, respectivement) ; mais pour le reste, cette proportion reste assez faible (aux alentours de 2-3%, comme pour les élèves en formation initiale).

Le Tableau 2.1 recense, pour l'année universitaire 2019/2020, les pourcentages d'élèves dont 1) les deux parents ont une PCS "Très favorisée", 2) l'un des deux parents au moins a une PCS "Défavorisée", et 3) les deux parents ont une PCS "Défavorisée", pour les élèves du FIMI, les élèves de Second Cycle en formation initiale et les élèves de Second Cycle en formation par apprentissage.

	% Très favorisée | Très favorisée	% Défavorisée | X	% Défavorisée | Défavorisée
FIMI	43,0%	11,4%	1,3%
Second Cycle - Formation initiale	39,3%	15,9%	1,8%
Second Cycle - Formation par apprentissage	23,2%	19,8%	1,9%

Tableau 2.1: Pourcentages d'élèves, en 2019/2020, dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée", l'un des deux parents au moins a une PCS "Défavorisée", et les deux parents ont une PCS "Défavorisée". X : Une quelconque classe de PCS ("Défavorisée" incluse).

2.1.2 Indice de Position Sociale Croisé

Dans le domaine de l'éducation, l'origine sociale est le plus souvent appréhendée par la PCS des parents. Cependant, la PCS montre certaines limites dans son rôle de repérage central des disparités de réussite scolaire.

Deux besoins sont pointés de façon récurrente :

- Disposer d'une variable qui synthétise plusieurs dimensions (sociale, économique, culturelle) afin d'appréhender le statut social des élèves ;

- Disposer d'une variable quantitative (plutôt que qualitative) pour décrire des groupes d'élèves et pouvoir ainsi passer du niveau de l'élève à, par exemple, celui de la classe, de l'établissement, etc.

En guise de solution, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) a proposé une transformation de la PCS des parents en un Indice de Position Sociale[3]. Dans son étude, un panel d'environ 35 000 élèves de 6ème tirés au sort a été suivi. Des informations sur les familles des élèves ont été recueillies à travers une enquête réalisée en 2008. Les informations issues du questionnaire famille et utilisées pour construire l'IPS concernent 1) les diplômes des parents, 2) les conditions matérielles du foyer, 3) le capital culturel (nombre de livres à la maison, etc.), 4) l'ambition et l'implication des parents, 5) les pratiques culturelles (6 derniers mois). Ensuite, la construction de l'IPS a été réalisée via une Analyse des Correspondances Multiples (méthode de réduction de données). À chaque PCS (32 PCS au total), correspond une valeur d'IPS, qui peut se voir comme le résumé quantitatif des caractéristiques sociales, économiques et culturelles (énoncées dans l'Annexe B).

Les analyses proposées ci-après sont fondées sur l'Indice de Position Sociale Croisé (Cf. Annexe B), proposé par la DEPP. Les valeurs de l'IPS Croisé sont regroupées par catégories : < 50, 50-59, 60-69, ..., 150-159, 160-169, 170-179. Pour rappel, plus l'IPS Croisé est grand, plus le niveau social des élèves est élevé.

Concernant les élèves inscrit·e·s au FIMI[4], on observe une forte hausse du pourcentage d'élèves dans la catégorie d'IPS Croisé 160-169 à partir de l'année 2014/2015 (pour atteindre 33% environ en 2017/2018). Toutefois, cette proportion est en baisse ces 2 dernières années universitaires (environ 27% en 2019/2020) ; mais dans le même intervalle de temps, la proportion d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 140-149 et 150-159, des valeurs de l'IPS Croisé – même si elles sont moindres – encore assez élevées, augmente (Cf. Figure 2.3).

Par ailleurs, les proportions d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119[5] et inférieures stagnent voire diminuent légèrement depuis l'année universitaire 2009/2010. Quelle que soit l'année universitaire, ces élèves représentent malgré tout 45% environ des effectifs d'inscrit·e·s au FIMI.

Pour les élèves inscrit·e·s en département de spécialité de Second Cycle (tous types de formation confondus), on observe des tendances assez proches (Cf. Figure 2.4). Le pourcentage d'élèves dans la catégorie d'IPS Croisé 160-169 augmente aussi – plus progressivement, depuis l'année universitaire 2009/2010. En 2019/2020, comme pour les élèves inscrit·e·s au FIMI, ces élèves représentent environ 27% des élèves inscrit·e·s en Second Cycle.

Si l'on porte l'attention uniquement sur les élèves en formation initiale (Cf. Figure D.2a dans l'Annexe D), on constate des tendances très similaires à celles observées pour l'ensemble des élèves de Second Cycle (i.e. tous types de formation confondus), aussi bien en termes d'évolution que de niveau des proportions d'élèves dans les différentes catégories d'IPS Croisé. En ce qui concerne les élèves en formation par apprentissage (Cf. Figure D.2b dans l'Annexe D), les courbes d'évolution sont davantage "en dents de scie". Malgré tout, on peut dégager certaines tendances :

- Les proportions d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119 et inférieures peuvent atteindre des niveaux supérieurs à ceux observés pour les élèves en formation initiale. Par exemple, en 2015/2016, les élèves dans la catégorie d'IPS Croisé 60-69 – soit des valeurs relativement faibles – représentent près de 8% des élèves en formation par apprentissage.

- *A contrario*, le pourcentage d'élèves dans la catégorie d'IPS Croisé 160-169 atteint un niveau inférieur à celui observé pour les élèves en formation initiale (au maximum, en 2018/2019, environ 22-23%).

[3] Rocher T., Construction d'un indice de position sociale des élèves, Éducation & formations n°90, MENESR-DEPP, avril 2016. URL : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01350095/document (consulté le 12/11/2020).

[4] De nouveau ici, de nationalité française.

[5] Cette catégorie se situe vers le milieu de l'intervalle de variation de l'IPS Croisé, qui s'étend entre 38 et 179 (Cf. Annexe B), c'est pourquoi elle sera souvent utilisée ici comme référence.

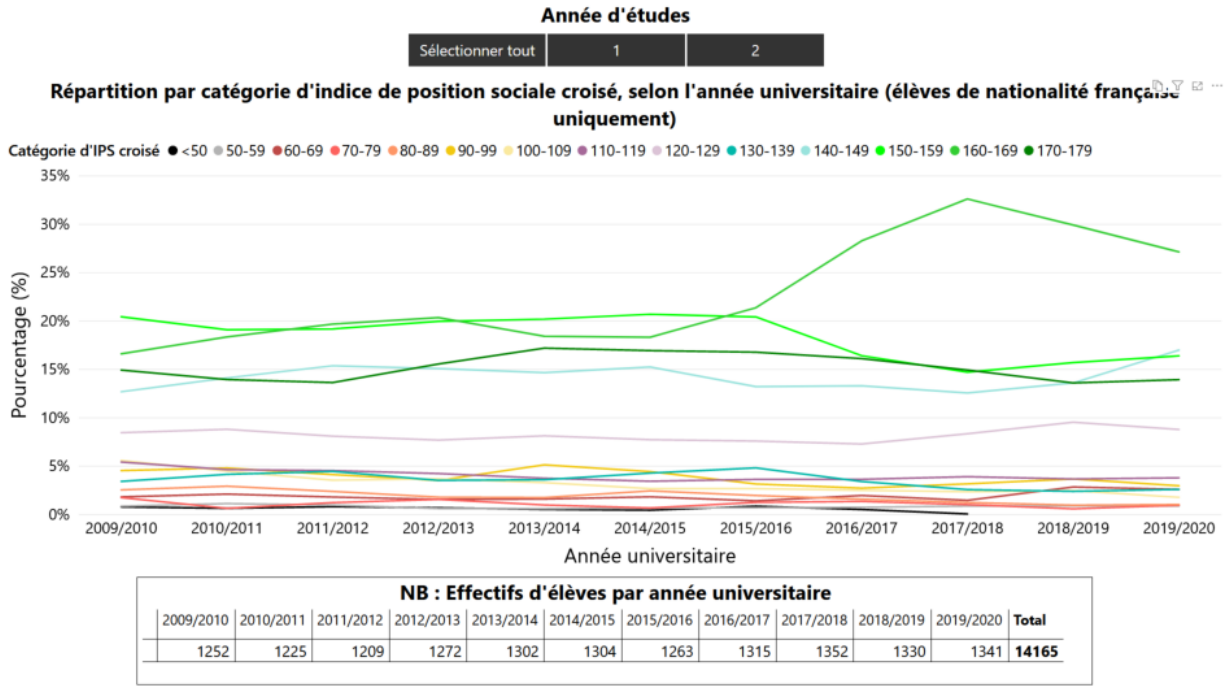

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
1252	1225	1209	1272	1302	1304	1263	1315	1352	1330	1341	**14165**

Figure 2.3: Évolution de la répartition par catégorie d'IPS Croisé, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves du FIMI.

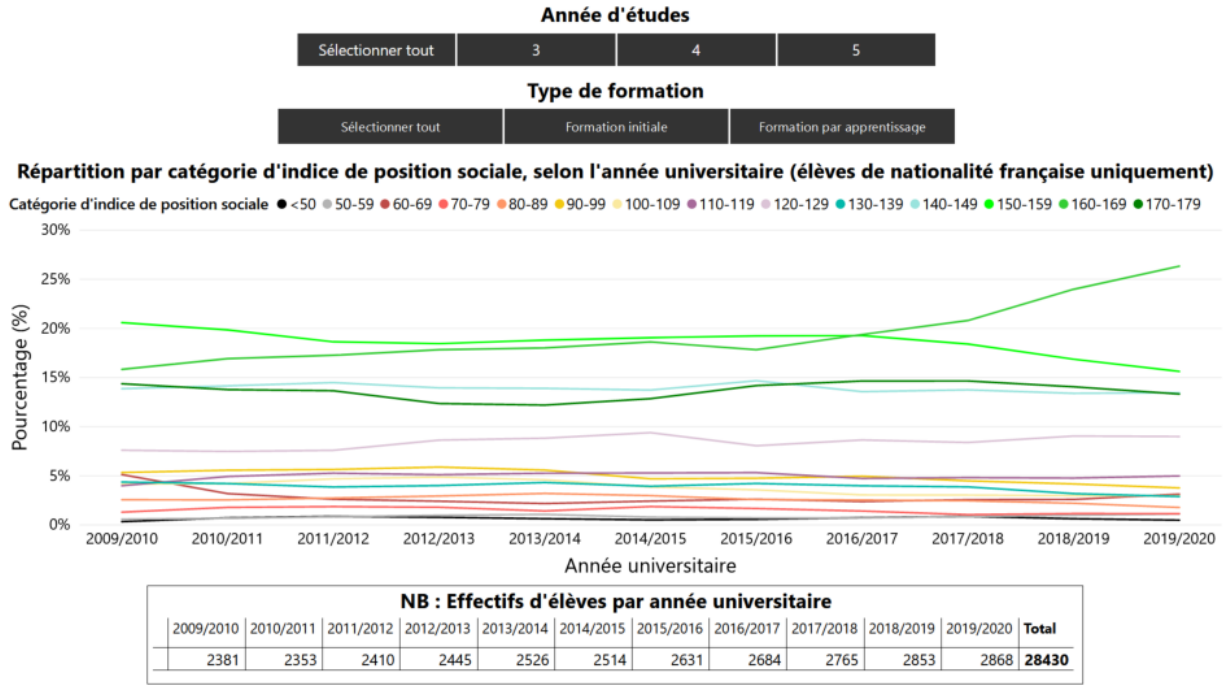

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
2381	2353	2410	2445	2526	2514	2631	2684	2765	2853	2868	**28430**

Figure 2.4: Évolution de la répartition par catégorie d'IPS Croisé, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves en département de spécialité de Second Cycle.

2.1.3 Taux de boursier·ère·s CROUS

Les analyses sont fondées sur l'échelon de bourse CROUS (Cf. Tableau C.1 dans l'Annexe C). Les échelons sont regroupés en 3 catégories : "0/0BIS/1", "2/3/4" et "5/6/7".

Toutes années d'études confondues, après une augmentation de près de 5 points entre 2009/2010 et 2011/2012, puis une stagnation entre 2011/2012 et 2013/2014, on observe une diminution progressive du taux de boursier·ère·s CROUS (toutes catégories d'échelons confondues), pour atteindre environ 28% en 2019/2020 (Cf. Figure 2.5).

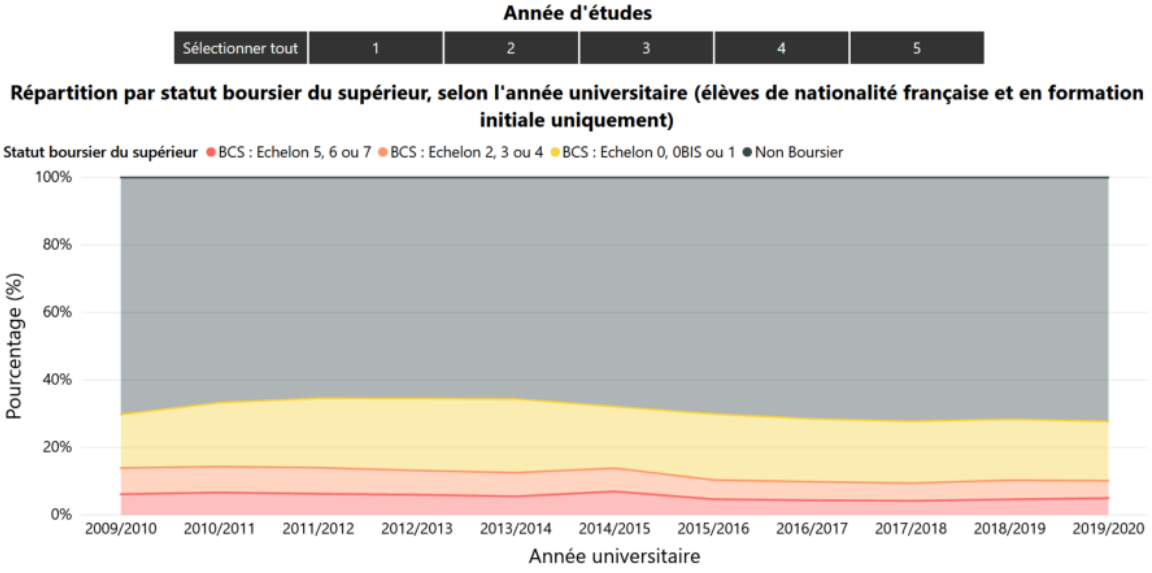

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
3578	3521	3548	3600	3657	3619	3674	3765	3867	3915	3905	**40649**

Figure 2.5: Évolution de la répartition par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française) – Tous élèves, en formation initiale uniquement.

Depuis l'année universitaire 2015/2016, les pourcentages de boursier·ère·s CROUS d'échelons 2/3/4 et 5/6/7 restent relativement stables (environ égaux à 5%) ; on note surtout une baisse de la proportion de boursier·ère·s CROUS d'échelons 0/0BIS/1.

On observe des tendances similaires, en termes d'évolution, lorsque l'on distingue les élèves inscrit·e·s au FIMI et les élèves de Second Cycle[6] (Cf. Figures D.3 et D.4 dans l'Annexe D).

Toutefois, on notera que, chez les élèves de Second Cycle, le taux de boursier·ère·s CROUS (toutes catégories d'échelons confondues) reste, ces dernières années, légèrement supérieur à celui observé pour les élèves inscrit·e·s au FIMI (e.g. en 2019/2020, 28,5% contre 26,1%, respectivement). Cette tendance est vraisemblablement liée au fait que, parmi les élèves inscrit·e·s en Second Cycle, les admis·es direct·e·s en 3A sont, en proportion, plus nombreux·ses à être bénéficiaires d'une bourse CROUS, comparativement aux élèves issu·e·s du FIMI, i.e. admis·es en 1A (Cf. Section 3.1.2.3).

2.1.4 Relations entre indicateurs

Les analyses proposées ici ont pour objet d'investiguer les relations entre le taux de boursier·ère·s CROUS dans les différentes catégories d'échelons, les combinaisons de classes de PCS des deux parents, et l'IPS Croisé.

[6] En formation initiale uniquement, puisque les élèves en formation par apprentissage ne peuvent bénéficier d'une bourse CROUS.

Toutes années universitaires et toutes années d'études confondues, au fur et à mesure que la combinaison comprend des classes de PCS de moins en moins favorisées, on observe – en toute logique – que (Cf. Figure 2.6) :

- Le taux d'élèves boursier·ère·s CROUS (i.e. toutes catégories d'échelons considérées) augmente ;
- Dans un premier temps, le taux d'élèves boursier·ère·s CROUS d'échelons 0/0BIS/1 augmente (entre les combinaisons "Favorisée A / Favorisée A" et "Défavorisée / Favorisée B") tandis que les taux d'élèves boursier·ère·s CROUS d'échelons 2/3/4 et 5/6/7 restent relativement stables (entre les combinaisons "Favorisée A / Favorisée A" et "Favorisée B / Favorisée B") ;
- Dans un second temps, les taux d'élèves boursier·ère·s CROUS d'échelons 2/3/4 et 5/6/7, à leur tour, croissent (entre les combinaisons "Favorisée B / Favorisée B" et "Défavorisée / Défavorisée"[7]) tandis que le taux d'élèves boursier·ère·s CROUS d'échelons 0/0BIS/1 tend à diminuer (entre les combinaisons "Défavorisée / Favorisée B" et "Défavorisée / Défavorisée").

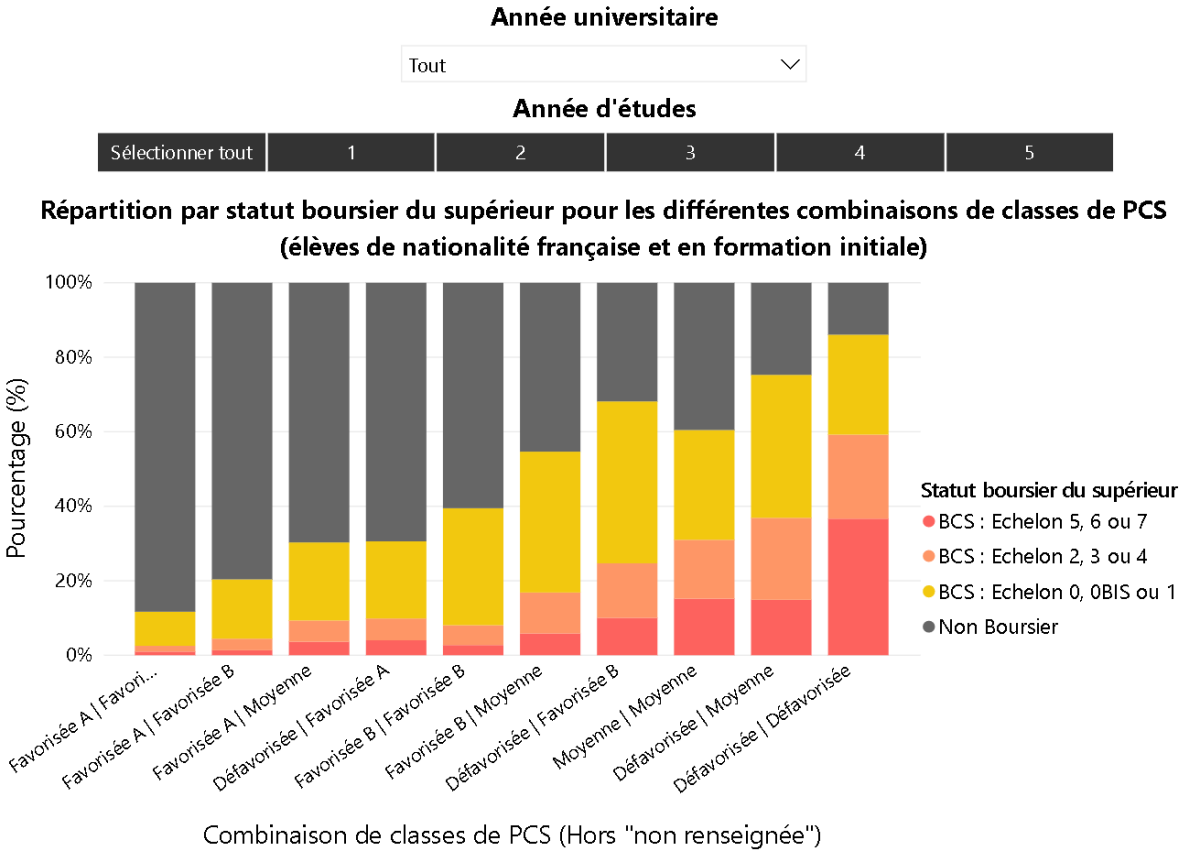

Figure 2.6: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes combinaisons de classes de PCS (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Toutes années universitaires confondues.

En outre, on notera 1) pour la combinaison de classes "Favorisée A / Favorisée A", un pourcentage non négligeable d'élèves boursier·ère·s CROUS (environ 12%, dont – étonnamment, même si cette situation reste marginale – 1%[8] d'élèves boursier·ère·s d'échelons 5/6/7), et 2) *a contrario*, pour la combinaison de classes "Défavorisée / Défavorisée", une proportion assez importante d'élèves

[7] Pour la combinaison de classes de PCS "Défavorisée / Défavorisée", le taux d'élèves boursier·ère·s CROUS d'échelons 5/6/7 atteint 37% environ, ce qui représente un effectif de 276 élèves, toutes années universitaires et toutes années d'études confondues.

[8] Soit 140 élèves, toutes années universitaires et toutes années d'études confondues.

non boursier·ère·s (près de 14%[9]).

Ces dernières observations montrent que, si le statut boursier du supérieur est certes corrélé à la combinaison de classes de PCS des deux parents, cette corrélation n'est néanmoins pas parfaite. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer :

- Les PCS des deux parents renseignées dans la base de la Scolarité sont "déclaratives" ; ainsi, les PCS déclarées ne reflètent peut-être pas à 100% la réalité.
- L'attribution d'une bourse CROUS est conditionnée par les revenus et les charges de l'étudiant et de son foyer fiscal de rattachement (éloignement géographique, nombre de personnes à charge, etc.), ce dont ne rend pas pleinement compte la PCS des deux parents.

On retrouve ces mêmes grandes tendances année universitaire par année universitaire, et notamment aux "extrémités" de la période d'observation, i.e. 2009/2010 et 2019/2020 (Cf. Figures D.5 et D.6 dans l'Annexe D).

Par ailleurs, (à nouveau) toutes années universitaires et toutes années d'études confondues, on observe une baisse – tout aussi logique – du taux d'élèves boursier·ère·s CROUS au fur et à mesure que les valeurs d'IPS Croisé augmentent (Cf. Figure 2.7).

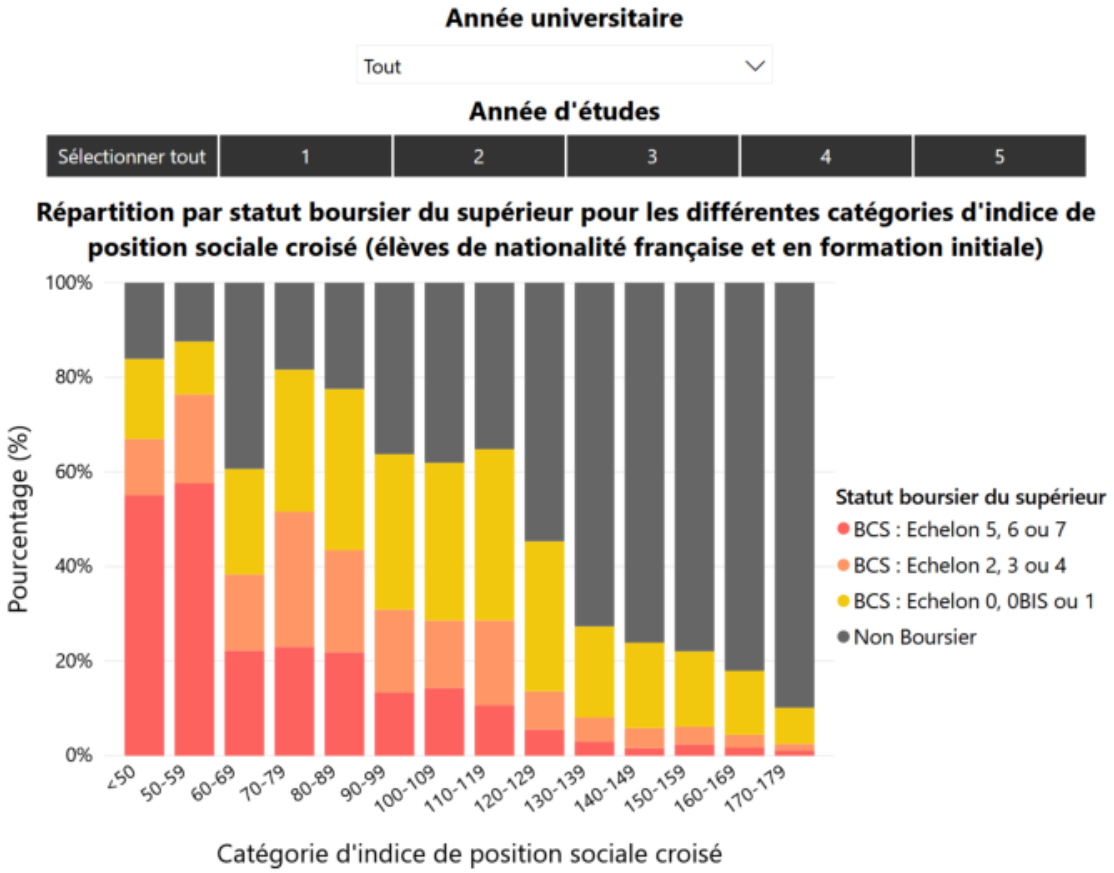

Figure 2.7: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes catégories d'Indice de Position Sociale Croisé (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Toutes années universitaires confondues.

Dans les catégories d'IPS Croisé < 50 et 50-69, le taux de boursier·ère·s CROUS d'échelons 5/6/7 atteint environ 55% et 58%, respectivement.

Cependant, on peut aussi relever, pour les catégories d'IPS Croisé < 50 et 50-69, une proportion non négligeable d'élèves non boursier·ère·s (environ 16% et 12%, respectivement[10]). *A*

[9] Soit 105 élèves, toutes années universitaires et toutes années d'études confondues.

[10] Soit 38 et 41 élèves, respectivement, toutes années universitaires et toutes années d'études confondues.

contrario, on notera qu'il subsiste pour les catégories d'IPS Croisé 160-169 et 170-179, un pourcentage relativement élevé d'élèves boursier·ère·s CROUS (environ 18% et 10%, respectivement[11], avec, encore, 1,7% et 1,2% d'élèves boursier·ère·s d'échelons 5/6/7, respectivement[12]).

De même que précédemment, on retrouve des tendances assez similaires année universitaire par année universitaire[13], en particulier aux "extrémités" de la période d'observation (Cf. Figures D.7 et D.8 dans l'Annexe D).

Si l'on s'intéresse à l'évolution de l'IPS Croisé *moyen* par statut boursier du supérieur en fonction de l'année universitaire (toutes années d'études confondues), on note que (Cf. Figure 2.8) :

- Sur l'ensemble des années universitaires étudiées, on retrouve : $\text{IPS}_{\text{moyen}}$(non boursier·ère·s) > $\text{IPS}_{\text{moyen}}$(boursier·ère·s d'échelons 0/0BIS/1) > $\text{IPS}_{\text{moyen}}$(boursier·ère·s d'échelons 2/3/4) > $\text{IPS}_{\text{moyen}}$
(boursier-ères d'échelons 5/6/7).
- L'IPS Croisé moyen des élèves non boursier·ère·s augmente progressivement au fur et à mesure des années universitaires (environ 148 en 2009/2010 et 153 en 2019/2020) ; il en est de même pour l'IPS Croisé moyen des élèves boursier·ère·s d'échelons 0/0BIS/1 (environ 119 en 2009/2010 et 134 en 2019/2020).

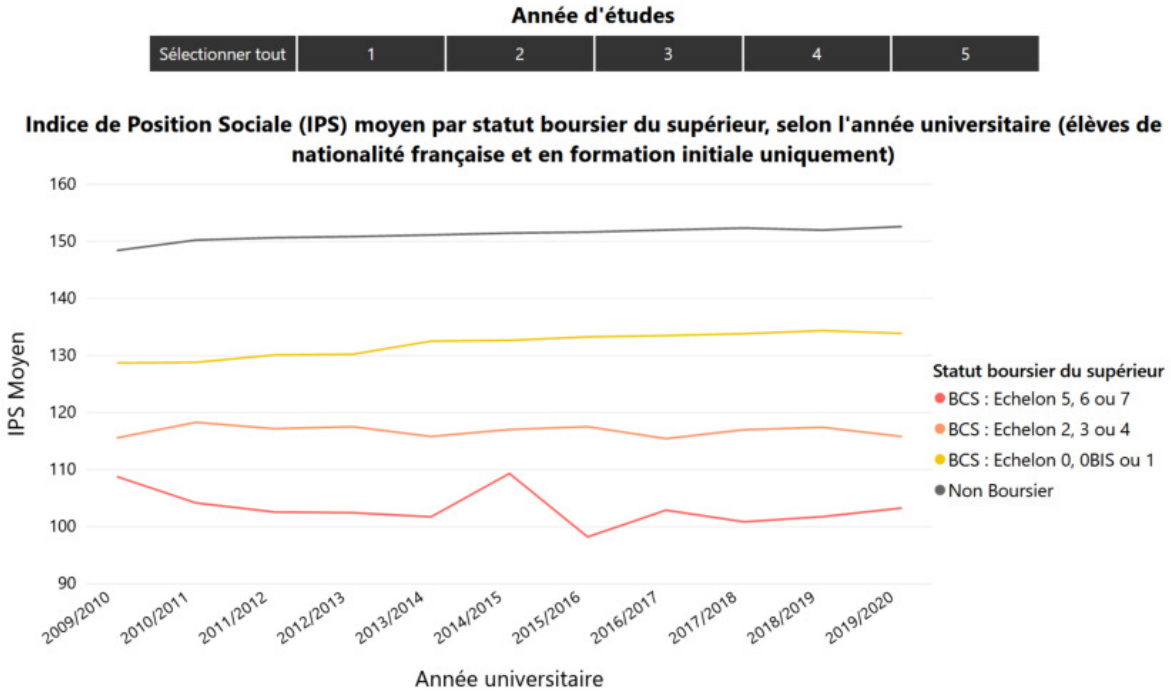

Figure 2.8: Évolution de l'Indice de Position Sociale Croisé moyen par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française et en formation initiale uniquement, toutes années d'études confondues).

- L'IPS Croisé moyen des élèves boursier·ère·s d'échelons 2/3/4 reste relativement stable au travers des différentes années universitaires.
- L'IPS Croisé moyen des élèves boursier·ère·s d'échelons 5/6/7 évolue "en dents de scie", avec 2 pics en 2014/2015 et 2016/2017[14].

[11] Soit 1524 et 602 élèves, respectivement, toutes années universitaires et toutes années d'études confondues.
[12] Soit 148 et 69 élèves, respectivement, toutes années universitaires et toutes années d'études confondues.
[13] Notons que, année universitaire par année universitaire, les effectifs d'élèves dans les catégories inférieures d'IPS Croisé sont faibles ; aussi, les résultats peuvent légèrement fluctuer d'une année universitaire sur l'autre.
[14] Deux pics qu'il est difficile d'expliquer.

Enfin, toutes années universitaires et toutes années d'études confondues, on observe – sans surprise[15] – une relation monotone entre l'IPS Croisé (moyen, quantile 20%[16] et quantile 80%[17,18]) et les combinaisons de classes de PCS des deux parents (Cf. Figure 2.9). On relève deux baisses plus marquées de l'IPS Croisé (encerclées sur la Figure 2.9) : 1) lorsque la combinaison ne comprend plus la classe de PCS "Très favorisée", et lorsque 2) les deux parents ont une PCS "Défavorisée".

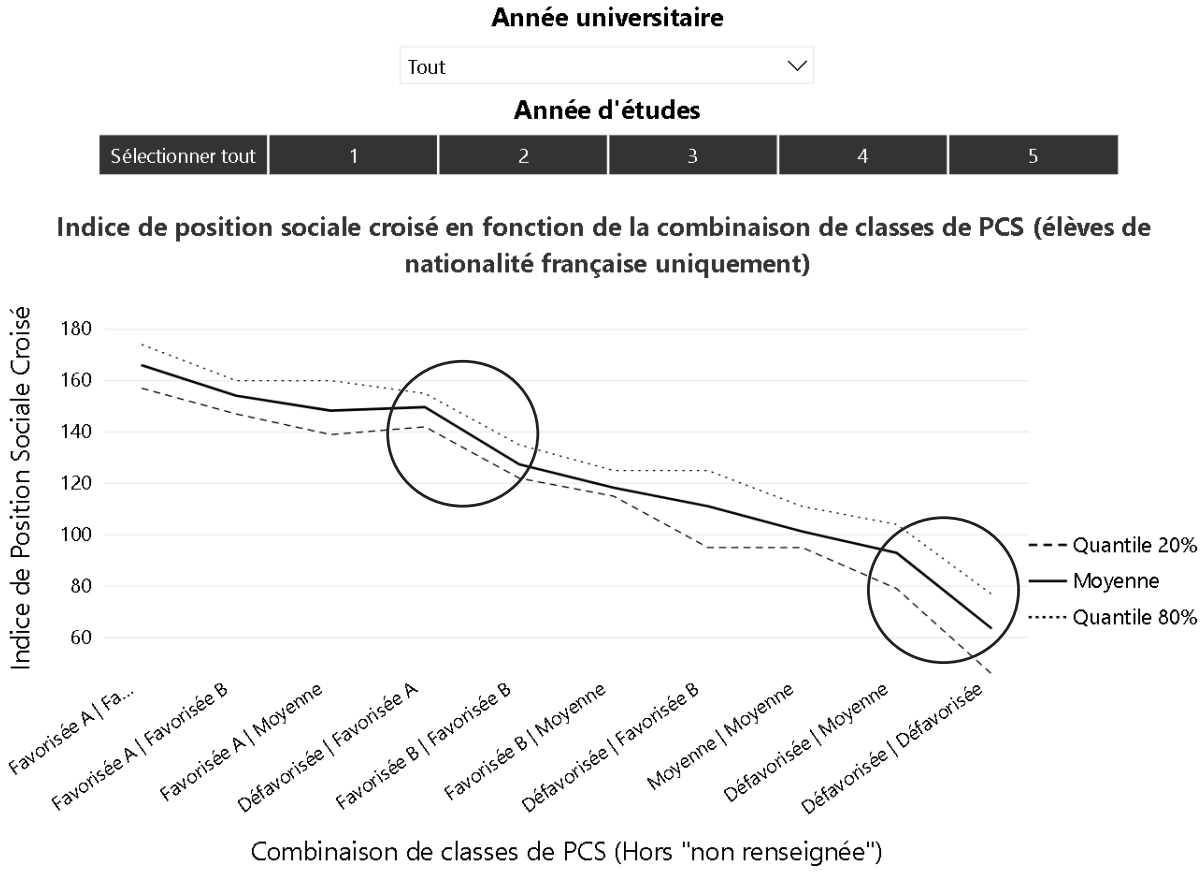

Figure 2.9: Relation entre l'Indice de Position Sociale Croisé (moyen, quantile 20% et quantile 80%) et les combinaisons de classes de PCS des deux parents (élèves de nationalité française uniquement, toutes années d'études confondues) – Toutes années universitaires confondues.

2.2 L'origine territoriale des élèves-ingénieur·e·s inscrit·e·s à l'INSA Lyon

L'origine territoriale des élèves-ingénieur·e·s inscrit·e·s à l'INSA Lyon est appréciée sur la base de la taille de l'aire urbaine dans laquelle est situé le lieu de résidence de leur(s) parent(s). Une classification de l'INSEE en 10 tranches d'aire urbaine[19], en fonction du nombre d'habitant·e·s, est ici utilisée :

- Hors aire urbaine ;

[15] Pour rappel, par définition, l'Indice de Position Sociale est une transformation de la PCS des parents (Cf. Section 2.1.2).

[16] Le quantile 20% est la plus petite valeur v de la série de valeurs vérifiant la proposition "au moins 20% des valeurs de la série sont inférieures ou égales à v".

[17] Le quantile 80% est la plus petite valeur v de la série de valeurs vérifiant la proposition "au moins 80% des valeurs de la série sont inférieures ou égales à v".

[18] Les quantiles 20% et 80% donnent ainsi une idée de la variabilité des valeurs d'IPS Croisé au sein d'un groupe.

[19] Institut National de la Statistique et des Études Économiques, Base des aires urbaines 2010, octobre 2020. URL : https://www.insee.fr/fr/information/2115011 (consulté le 12/11/2020).

- Aire urbaine de moins de 15 000 hab. ;
- Aire urbaine de 15 000 à 19 999 hab. ;
- Aire urbaine de 20 000 à 24 999 hab. ;
- Aire urbaine de 25 000 à 34 999 hab. ;
- Aire urbaine de 35 000 à 49 999 hab. ;
- Aire urbaine de 50 000 à 99 999 hab. ;
- Aire urbaine de 100 000 à 199 999 hab. ;
- Aire urbaine de 200 000 à 499 999 hab. ;
- Aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 hab. ;
- Aire urbaine de Paris.

Quelle que soit l'année universitaire, les élèves inscrit·e·s à l'INSA Lyon (toutes années d'études confondues) sont principalement originaires d'une très grande aire urbaine (en 2019/2020 : 40,1% d'une aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 hab., 13,1% d'une aire urbaine de 200 000 à 499 999 hab.), puis de l'aire urbaine de Paris (en 2019/2020 : 14,4%, Cf. Figure 2.10).

En outre, il est à noter que les élèves originaires d'une zone géographique hors aire urbaine (i.e. d'une zone "rurale") représentent une part non négligeable des élèves inscrit·e·s à l'INSA Lyon (en 2019/2020 : 10,8%).

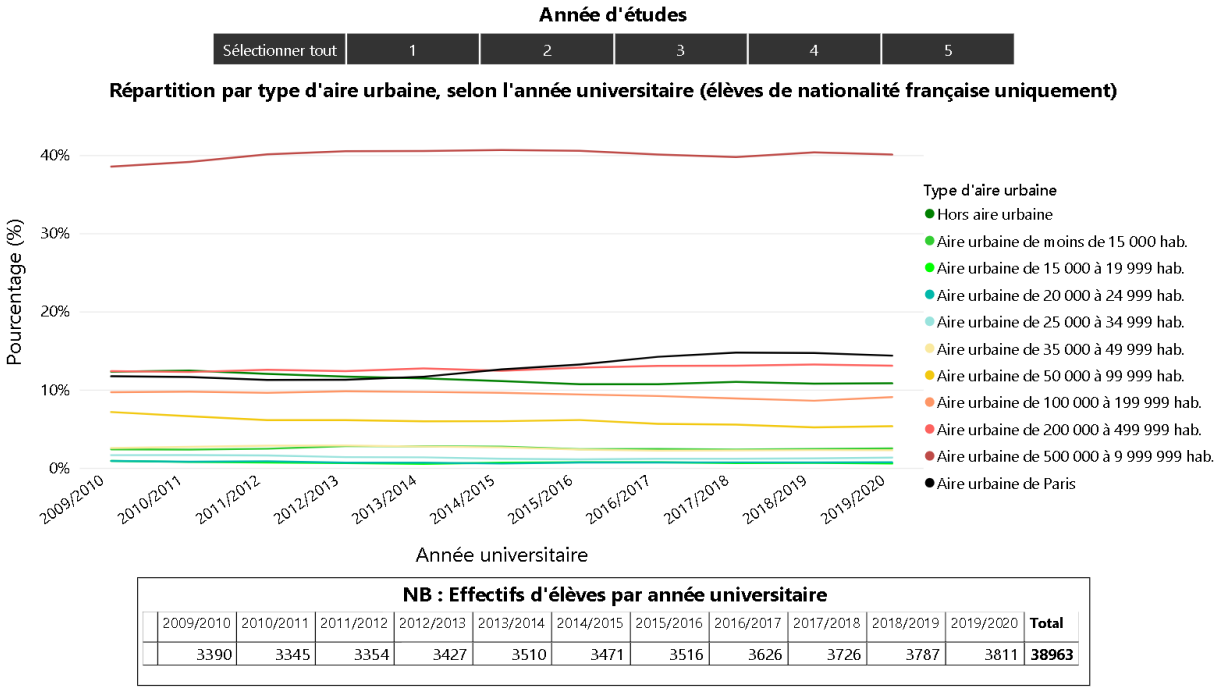

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
3390	3345	3354	3427	3510	3471	3516	3626	3726	3787	3811	**38963**

Figure 2.10: Évolution de la répartition par type d'aire urbaine, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement, toutes années d'études confondues). NB : Les pourcentages et effectifs affichés ne prennent en compte que les élèves pour lesquel·le·s le lieu de résidence des parents est renseigné.

2.3 Synthèse et discussion

De l'analyse fondée sur les classes de PCS, on retiendra que :

- **Pour les élèves inscrit·e·s au FIMI :**
  - **La part que représentent les élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" ne cesse d'augmenter depuis 2009/2010 (jusqu'à atteindre 43% en 2019/2020).**
  - **La proportion d'élèves dont l'un des deux parents au moins a une PCS "Défavorisée" stagne, voire diminue ces dernières années.**
- **Pour les élèves inscrit·e·s en Second Cycle :**
  - **Tous types de formation confondus, on observe les mêmes tendances, en termes d'évolution, que pour les élèves inscrit·e·s au FIMI.**
  - **Mais la part que représentent les élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" est moins élevée que pour les élèves inscrit·e·s au FIMI (-5 points en 2019/2020).**
  - **Quelle que soit l'année universitaire, la proportion d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" est moins élevée chez les élèves en formation par apprentissage que chez les élèves en formation initiale.**
  - **Que ce soit chez les élèves en formation initiale ou chez celles et ceux en formation par apprentissage, la proportion d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Défavorisée" reste faible au travers des différentes années universitaires (environ 2-3% ces dernières années).**

En outre, si l'on replace ces tendances dans le contexte national, on notera qu'en 2019/2020 :

- **La proportion d'élèves inscrit·e·s au FIMI dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" ou "Favorisée" (57% environ) est inférieure à la proportion cumulée d'enfants de cadres (et professions intellectuelles) et de professions intermédiaires inscrit·e·s en CPGE et préparations intégrées[20] (64,5%, Cf. Tableau 1.3).**
- **La proportion d'élèves inscrit·e·s en Second Cycle dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" ou "Favorisée" (55% environ) est aussi inférieure à la proportion cumulée d'enfants de cadres (et professions intellectuelles) et de professions intermédiaires inscrit·e·s en formation d'ingénieur·e hors université (66,3%, Cf. Tableau 1.3).**

Ainsi, si l'on se fie à cette comparaison, la diversité sociale, même si elle "décline" ces dernières années, reste plus marquée à l'INSA Lyon que dans l'ensemble des CPGE et préparations intégrées ou formations d'ingénieur·e hors université.

Dans l'ensemble, les constats dressés à partir de l'analyse fondée sur l'IPS Croisé sont concordants :

- Pour les élèves inscrit·e·s au FIMI :
  - Depuis 2009/2010, les pourcentages d'élèves dans les catégories supérieures d'IPS Croisé ont tendance à croître, alors que les proportions d'élèves dans les catégories inférieures stagnent voire diminuent légèrement.

[20] Attention, la comparaison des chiffres est à prendre avec précaution, car il n'y a pas correspondance exacte entre les classes de PCS "Très favorisée" et "Favorisée" (Cf. Section 1) et les regroupements de PCS utilisés dans le Tableau 1.3.

  - On relève que les élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119 et inférieures représentent toutefois 45% environ des effectifs d'inscrit·e·s au FIMI, et ce quelle que soit l'année universitaire.

- Pour les élèves inscrit·e·s en Second Cycle :
  - De même que pour les élèves inscrit·e·s au FIMI, tous types de formation confondus, les pourcentages d'élèves dans les catégories supérieures d'IPS Croisé tendent à augmenter, tandis que les proportions d'élèves dans les catégories inférieures stagnent voire diminuent légèrement.
  - Pour les élèves en formation par apprentissage, malgré leur évolution "en dents de scie", on note que les proportions d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119 et inférieures peuvent atteindre des valeurs supérieures à celles observées pour les élèves en formation initiale.

Concernant l'IPS Croisé, aucune comparaison avec l'ensemble des CPGE et préparations intégrées et des formations d'ingénieur·e hors université ne peut être proposée ; jusqu'à maintenant, cet indicateur, assez récent, n'a pas été utilisé pour mesurer la diversité sociale dans l'enseignement supérieur[21].

Depuis 2013/2014, le taux de boursier·ère·s CROUS à l'INSA Lyon (toutes catégories d'échelons confondues) tend à diminuer, pour atteindre environ 28% en 2019/2020.

Toutefois, depuis 2015/2016, le pourcentage de boursier·ère·s CROUS d'échelons 5/6/7 reste stable (environ égal à 5%).

Par ailleurs, ces dernières années, le taux de boursier·ère·s CROUS (toutes catégories d'échelons confondues) chez les élèves de Second Cycle reste légèrement supérieur à celui observé pour les élèves inscrit·e·s au FIMI (e.g. en 2019/2020, 28,5% contre 26,1%, respectivement).

De nouveau, si l'on replace ces tendances dans le contexte national (Cf. Tableau 2.2 pour une comparaison, sur l'année universitaire 2018/2019, des taux de boursier·ère·s CROUS à l'INSA Lyon, au FIMI et en Second Cycle, dans les CPGE scientifiques et les formations d'ingénieur·e hors université), on peut relever que :

- **Si le taux de boursier·ère·s CROUS chez les élèves du FIMI tend à diminuer, il n'en est pas de même dans les CPGE scientifiques, où le taux de boursier·ère·s CROUS reste stable depuis 2012/2013 (28% en 2012/2013, 28,6% en 2018/2019). En 2018/2019, le taux de boursier·ère·s CROUS chez les élèves du FIMI était légèrement inférieur à celui observé dans les CPGE scientifiques (27,4% contre 28,6%, respectivement) ; idem pour le taux de boursier·ère·s CROUS d'échelons 5/6/7 (5% contre 6,5%, respectivement).**

- **Certes, à l'INSA Lyon, le taux de boursier·ère·s CROUS chez les élèves de Second Cycle tend à baisser, mais c'est aussi le cas dans l'ensemble des formations d'ingénieur·e hors université depuis 2012/2013 (26% en 2012/2013, 23% en 2018/2019). En 2018/2019, le taux de boursier·ère·s CROUS chez les élèves de Second Cycle de l'INSA Lyon était nettement supérieur à celui relevé pour l'ensemble des formations d'ingénieur·e hors université (28,8% contre 23%, respectivement, soit +6 points environ) ; le taux de boursier·ère·s CROUS d'échelons 5/6/7 est sensiblement le même (4,4% pour les élèves de Second Cycle de l'INSA Lyon, contre 4,7% pour l'ensemble des formations d'ingénieur·e hors université).**

[21] On peut supposer qu'il a été jugé moins pertinent, au vu de sa construction, qui repose sur des données recueillies auprès de familles de collégien·ne·s.

	Taux de boursier.ère.s CROUS (%)	Taux de boursier.ère.s CROUS d'échelons 5 à 7 (%)
INSA Lyon - FIMI	27,4%	5,0%
INSA Lyon - Second Cycle	28,8%	4,4%
CPGE scientifiques	28,6%	6,5%
Formations d'ingénieur.e hors université	23,0%	4,7%

Tableau 2.2: Taux de boursier·ère·s CROUS (tous échelons confondus / échelons 5 à 7) à l'INSA Lyon, au FIMI et en Second Cycle, dans les CPGE scientifiques et les formations d'ingénieur·e hors université, pour l'année universitaire 2018/2019.

L'étude des relations entre indicateurs a montré – sans surprise – que le statut boursier du supérieur était fortement corrélé à la combinaison de classes de PCS des deux parents, ainsi qu'à l'IPS Croisé.

Toutefois, nous avons pu noter, toutes années universitaires confondues :

- Parmi les élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée", un pourcentage non négligeable d'élèves boursier·ère·s CROUS (environ 12%, dont 1% d'élèves boursier·ère·s d'échelons 5/6/7) ;
- *A contrario*, parmi les élèves dont les deux parents ont une PCS "Défavorisée", une proportion assez importante d'élèves non boursier·ère·s (environ 14%).

Quant à l'origine territoriale des élèves inscrit·e·s à l'INSA Lyon, les élèves sont originaires, en grande majorité (67,6% en 2019/2020), d'une très grande aire urbaine (de 200 000 à 9 999 999 hab.) ou de l'aire urbaine de Paris ; la part d'élèves originaires d'une zone "rurale" reste substantielle (11% environ en 2019/2020).

Chapitre 3

Admissions à l'INSA Lyon : Ouverture sociale, territoriale et académique

Dans un premier temps, l'attention sera portée sur le statut social des élèves-ingénieur·e·s admis·es à l'INSA Lyon (Cf. Section 3.1). À nouveau, les analyses proposées sont fondées sur des indicateurs tels que la distribution par Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS) regroupées, l'Indice de Position Sociale (IPS) Croisé et le taux de boursier·ère·s (Cf. Section 2.1).

Dans un second temps, nous traiterons de l'origine territoriale des élèves-ingénieur·e·s admis·es à l'INSA Lyon (Cf. Section 3.2), appréciée, comme précédemment, au travers de la taille de l'aire urbaine dont il·elle·s sont originaires (Cf. Section 2.2).

Dans un troisième temps, dans ce chapitre, un focus sera réalisé sur l'origine académique des élèves-ingénieur·e·s admis·es à l'INSA Lyon (Cf. Section 3.3) ; l'origine académique se rapporte au type de dernier diplôme obtenu.

Enfin, nous nous appliquerons à investiguer les relations entre les différents aspects de la diversité (Cf. Section 3.4) : statut social vs. origine territoriale et statut social vs. origine académique.

Dans ce chapitre, les résultats présentés concernent les élèves-ingénieur·e·s admis·es en 1^{re} année et en 3^{e} année, i.e. les deux principales années d'admission à l'INSA Lyon.

3.1 Le statut social des élèves-ingénieur·e·s admis·es à l'INSA Lyon

3.1.1 Élèves admis·es en 1A

3.1.1.1 Professions et Catégories Socio-professionnelles

En accord avec les tendances relevées précédemment quant aux élèves inscrit·e·s au FIMI (Cf. Section 2.1.1), on peut noter que (Cf. Figure D.9 dans l'Annexe D) :

- La proportion d'élèves admis·es en 1A dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" ne cesse d'augmenter depuis 2009/2010 (+10,7 points entre 2009/2010 et 2019/2020) ;
- La proportion d'élèves admis·es en 1A dont l'un des deux parents au moins a une PCS "Défavorisée" tend à diminuer depuis 2009/2010 (10,2% en 2019/2020, contre 17,3% en 2009/2010).

3.1.1.2 Indice de Position Sociale Croisé

En termes d'Indice de Position Sociale Croisé, on retrouve aussi –sans surprise– des tendances similaires, relativement à l'ensemble des élèves inscrit·e·s au FIMI (Cf. Section 2.1.2), à savoir (Cf. Figure D.10 dans l'Annexe D) :

- Un doublement du pourcentage d'élèves dans la catégorie d'IPS Croisé 160-169 entre 2013/2014 et 2016/2017 (33% environ en 2016/2017, contre 16% environ en 2013/2014) ;
- Ces 3 dernières années universitaires, une baisse du pourcentage d'élèves dans la catégorie d'IPS Croisé 160-169 (environ 27% en 2019/2020), mais accompagnée, dans le même intervalle de temps, d'une hausse de la proportion d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 140-149 et 150-159 ;
- Une stagnation, voire une légère diminution, des proportions d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119 et inférieures, et ce depuis l'année universitaire 2009/2010.

3.1.1.3 Taux de boursier·ère·s

De même, relativement à l'ensemble des élèves inscrit·e·s au FIMI (Cf. Section 2.1.3), on retrouve des tendances similaires concernant le taux de boursier·ère·s CROUS (Cf. Figure D.11 dans l'Annexe D) :

- Une diminution progressive du taux de boursier·ère·s CROUS (toutes catégories d'échelons confondues) depuis 2011/2012, pour atteindre 25,7% en 2019/2020 ;
- Une stagnation des pourcentages de boursier·ère·s CROUS d'échelons 2/3/4 et 5/6/7, et ce depuis 2009/2010 (ces deux taux oscillent autour de 5%).

La proportion d'élèves admis·es en 1A qui étaient boursier·ère·s de lycée est stable entre 2009/2010 et 2017/2018 (autour de 5-6%, Cf. Figure 3.1) ; elle augmente sensiblement à partir de 2018/2019 (9,1% en 2018/2019, 9,3% en 2019/2020). Cette augmentation est vraisemblablement liée au passage, en 2018, d'APB à Parcoursup. En effet, sur Parcoursup, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) demande à ce que le taux de boursier·ère·s (de lycée) qui ont une proposition d'admission soit, au minimum, égal au taux de boursier·ère·s parmi les candidat·e·s.

Malgré cette augmentation, pour 2019/2020, la proportion d'élèves admis·es en 1A qui étaient boursier·ère·s de lycée (en 2018/2019) reste inférieure à la part des élèves boursier·ère·s dans les formations générales et technologiques en lycée[1] (20,8%[2] en 2018/2019).

[1] Malheureusement, nous ne disposons pas de chiffres spécifiques aux élèves boursier·ère·s en Terminale S, STI2D et STL, viviers dans lesquels l'INSA Lyon recrute ; la comparaison opérée ici est ainsi à prendre avec précaution.

[2] Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2020, juillet 2020, p. 335. URL : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/43/5/reperes_et_references_statistiques_2020_1316435.pdf (consulté le 12/11/2020).

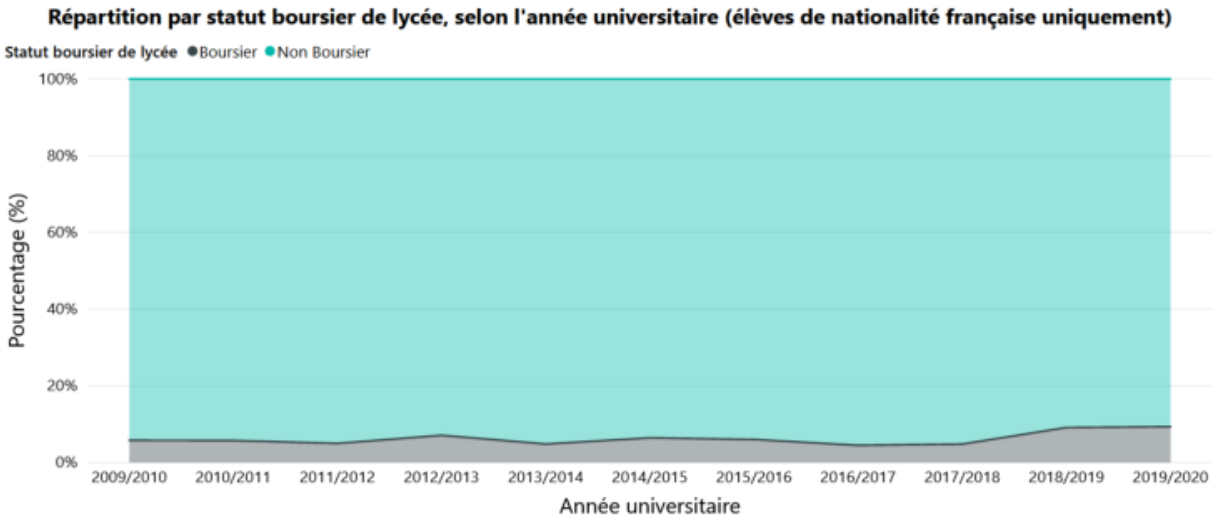

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
640	593	623	649	643	638	616	693	645	636	643	**7019**

Figure 3.1: Évolution de la répartition par statut boursier de lycée, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A.

3.1.1.4 Type de lycée d'origine (public / privé)

Le pourcentage d'élèves admis·es en 1A issu·e·s d'un lycée privé tend à augmenter entre 2009/2010 et 2016/2017 (29,2% en 2016/2017, contre 17,9% en 2009/2010, Cf. Figure 3.2). Depuis 2016/2017, ce pourcentage reste stable, voire diminue (27,2% en 2019/2020).

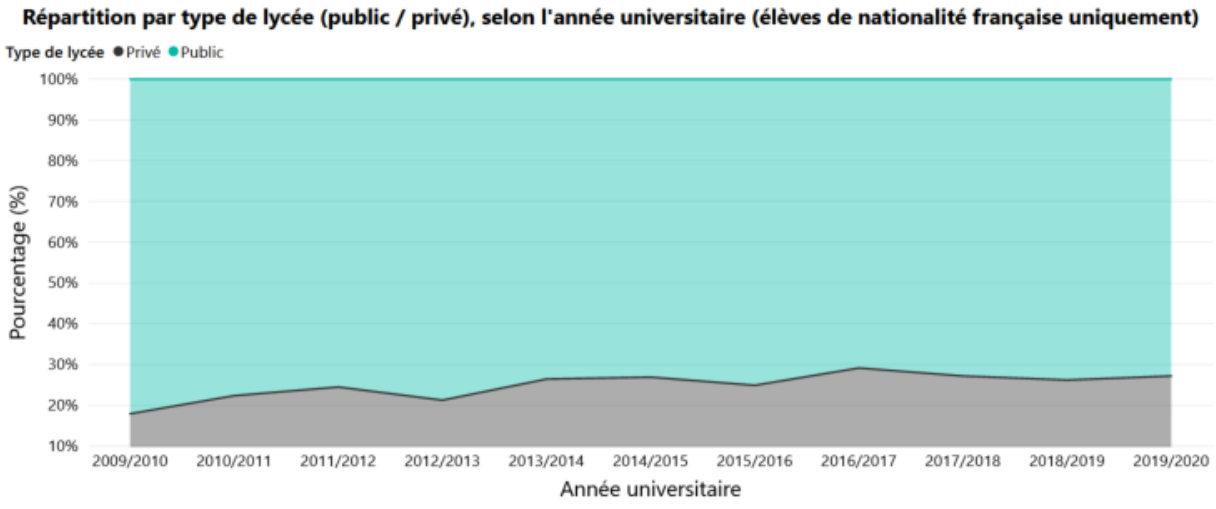

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
619	563	604	630	620	613	602	679	625	618	625	**6798**

Figure 3.2: Évolution de la répartition par type de lycée (public / privé), en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A.

Notons qu'en 2019/2020, les élèves issu·e·s d'un lycée privé sont sur-représenté·e·s à l'INSA Lyon, relativement à la part qu'il·elle·s représentent au sein du vivier de bachelier·ère·s S / STI2D /

STL (i.e. les élèves en Terminale S / STI2D / STL) à l'échelle nationale (20,8%[3] en 2018/2019).

3.1.1.5 Relations entre indicateurs

L'étude de la relation entre le taux de boursier·ère·s CROUS dans les différentes catégories d'échelons et 1) les combinaisons de classes de PCS des deux parents, ou 2) l'IPS Croisé, a été réalisée de nouveau, pour les élèves admis·es en 1A ; ses résultats sont présentés dans l'Annexe D (Cf. Section D.2, Figures D.12 à D.14). Comme pour l'ensemble des élèves inscrit·e·s à l'INSA Lyon (Cf. Section 2.1.4), on observe, pour les élèves admis·es en 1A, une forte corrélation entre le statut boursier du supérieur d'une part, et la combinaison de classes de PCS des deux parents ou l'IPS Croisé d'autre part. Cependant, encore une fois (toutes années universitaires confondues), on relève :

- Parmi les élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée", une proportion non négligeable d'élèves boursier·ère·s CROUS (environ 11%, dont 0,5% d'élèves boursier·ère·s d'échelons 5/6/7) ;
- *A contrario*, parmi les élèves dont les deux parents ont une PCS "Défavorisée", un pourcentage relativement important d'élèves non boursier·ère·s (environ 15%).

Dans ce qui suit, les analyses proposées visent à étudier d'autres relations entre indicateurs du statut social, à savoir :

- Entre le taux de boursier·ère·s de lycée et 1) les combinaisons de classes de PCS des deux parents, ou 2) l'IPS Croisé ;
- Entre le taux de boursier·ère·s CROUS et le statut boursier de lycée ;
- Entre le type de lycée d'origine et 1) les combinaisons de classes de PCS des deux parents, ou 2) l'IPS Croisé.

Toutes années universitaires confondues, on observe que (Cf. Figure 3.3) :

- Le taux d'élèves boursier·ère·s de lycée augmente – en toute logique – au fur et à mesure que la combinaison comprend des classes de PCS de moins en moins favorisées ;
- Une faible – mais non nulle – proportion d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" sont boursier·ère·s de lycée (environ 1%[4]).
- Une majorité d'élèves dont les deux parents ont une CSP "Défavorisée" ne sont pas boursier·ère·s de lycée (environ 53%).

Si l'on se penche sur l'évolution de l'IPS Croisé (moyen, quantile 20% et quantile 80%) par statut boursier de lycée en fonction de l'année universitaire, on observe que (Cf. Figure 3.4) :

- Quelle que soit l'année universitaire, l'IPS Croisé moyen des élèves boursier·ère·s reste – sans surprise – très inférieur à celui des élèves non boursier·ère·s (par exemple, en 2019/2020 : -38).
- Pour les élèves non boursier·ère·s, l'IPS Croisé moyen et le quantile 20% augmentent progressivement au fur et à mesure des années universitaires (entre 2009/2010 et 2019/2020 : +7 environ pour l'IPS Croisé moyen, +23 pour le quantile 20%), tandis que le quantile 80%, quant à lui, reste stable. Ainsi, sur la période d'observation, le statut social des élèves non boursier·ère·s s'élève, en moyenne, et aussi, devient de plus en plus homogène.

[3] Ce pourcentage a été calculé d'après : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2019, août 2019, p. 99. URL : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/depp-rers-2019_1162516.pdf (consulté le 12/11/2020).

[4] Soit 22 élèves, toutes années universitaires confondues.

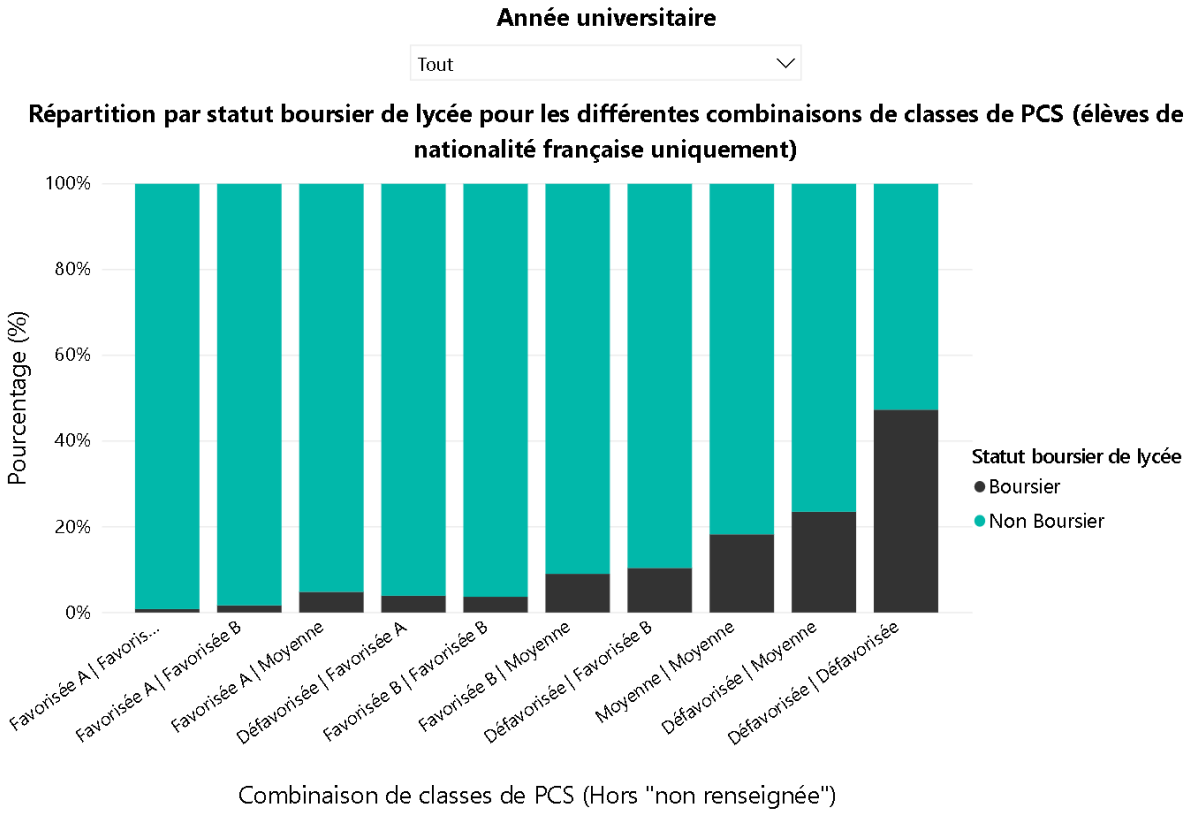

Figure 3.3: Répartition par statut boursier de lycée pour les différentes combinaisons de classes de PCS des deux parents (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues).

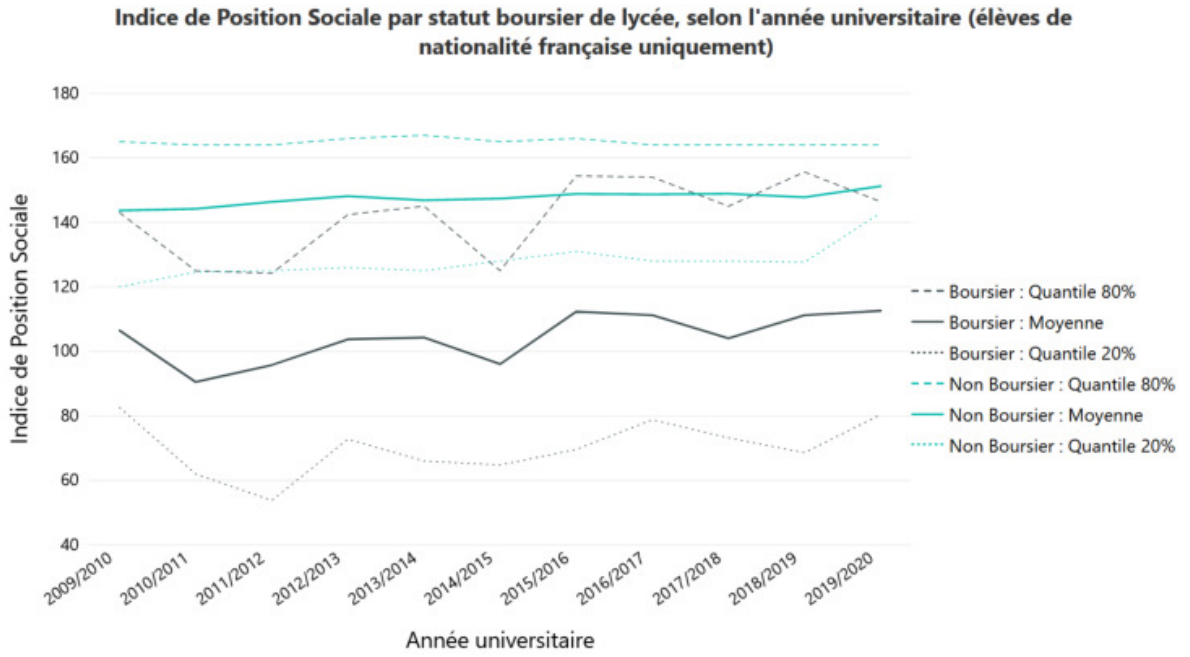

Figure 3.4: Évolution de l'Indice de Position Sociale Croisé (moyen, quantile 20% et quantile 80%) par statut boursier de lycée, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A.

- Pour les élèves boursier·ère·s, même s'ils évoluent "en dents de scie", l'IPS Croisé moyen et les quantiles 20% et 80% tendent aussi à augmenter (entre 2009/2010 et 2019/2020 : +7 environ pour l'IPS Croisé moyen) ; les quantiles 20% et 80% restent à des valeurs respectivement basses et élevées sur l'échelle d'IPS Croisé (par exemple, en 2019/2020 : 80 pour le quantile 20%, 146 pour le quantile 80%). Ainsi, sur la période d'observation, certes le statut social des élèves boursier·ère·s, en moyenne, s'élève, mais reste très hétérogène[5].

On s'intéresse maintenant à la répartition par statut boursier du supérieur des élèves anciennement boursier·ère·s / non boursier·ère·s de lycée (Cf. Figure 3.5).

Toutes années universitaires confondues, 96,3% des élèves anciennement boursier·ère·s de lycée se retrouvent boursier·ère·s du supérieur : 9,6% avec un échelon CROUS 0/0BIS/1, 28,7% avec un échelon CROUS 2/3/4, et enfin, 58% avec un échelon CROUS 5/6/7. Il reste ainsi 3,7%[6] d'élèves anciennement boursier·ère·s de lycée qui n'obtiennent pas de bourse CROUS à leur arrivée en 1A.

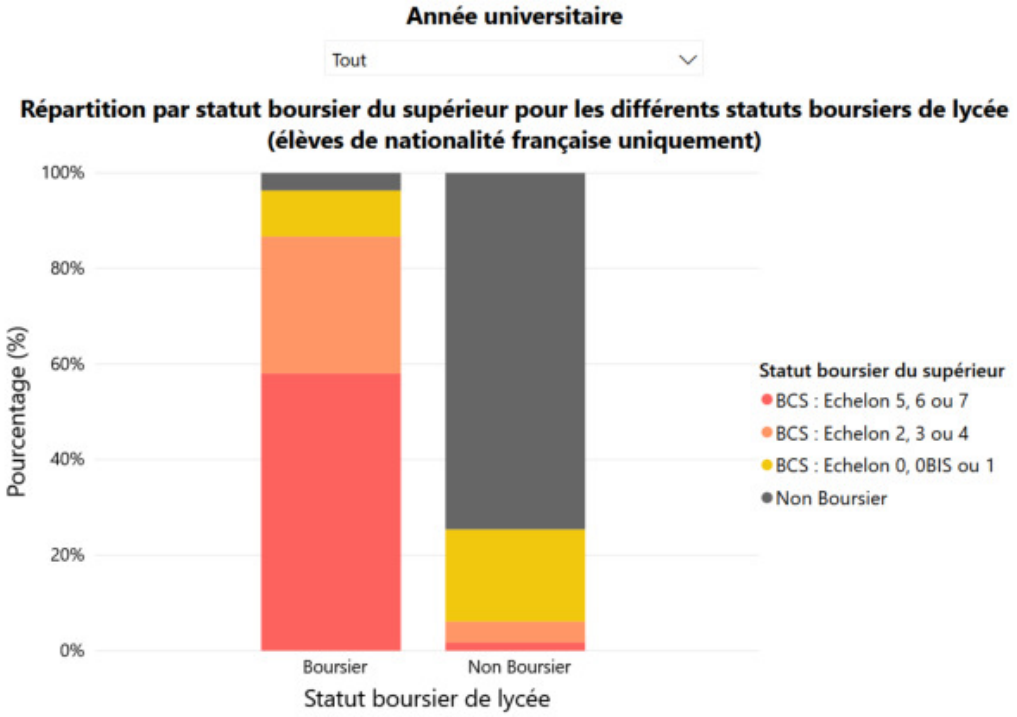

Figure 3.5: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différents statuts boursiers de lycée (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues).

Environ les trois quarts des élèves anciennement non boursier·ère·s de lycée n'obtiennent pas de bourse CROUS à l'arrivée en 1A ; il·elle·s sont environ 19%, 4% et 2% à obtenir une bourse CROUS d'échelons 0/0BIS/1, 2/3/4 et 5/6/7, respectivement.

Toutes années universitaires confondues, on remarque que les élèves dont les deux parents ont une PCS "Défavorisée" sont, en proportion, moindrement issu·e·s d'un lycée privé (9,7%, Cf. Figure 3.6) relativement aux autres élèves, et notamment en comparaison des élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" (27,6%).

[5] Si hétérogène que certains élèves boursier·ère·s ont un IPS Croisé supérieur à celui d'élèves non boursier·ère·s, comme l'atteste la position du quantile 80% des élèves boursier·ère·s, situé au-dessus du quantile 20% des élèves non boursier·ère·s quasiment sur l'ensemble des années universitaires étudiées.

[6] Soit 16 élèves, toutes années universitaires confondues.

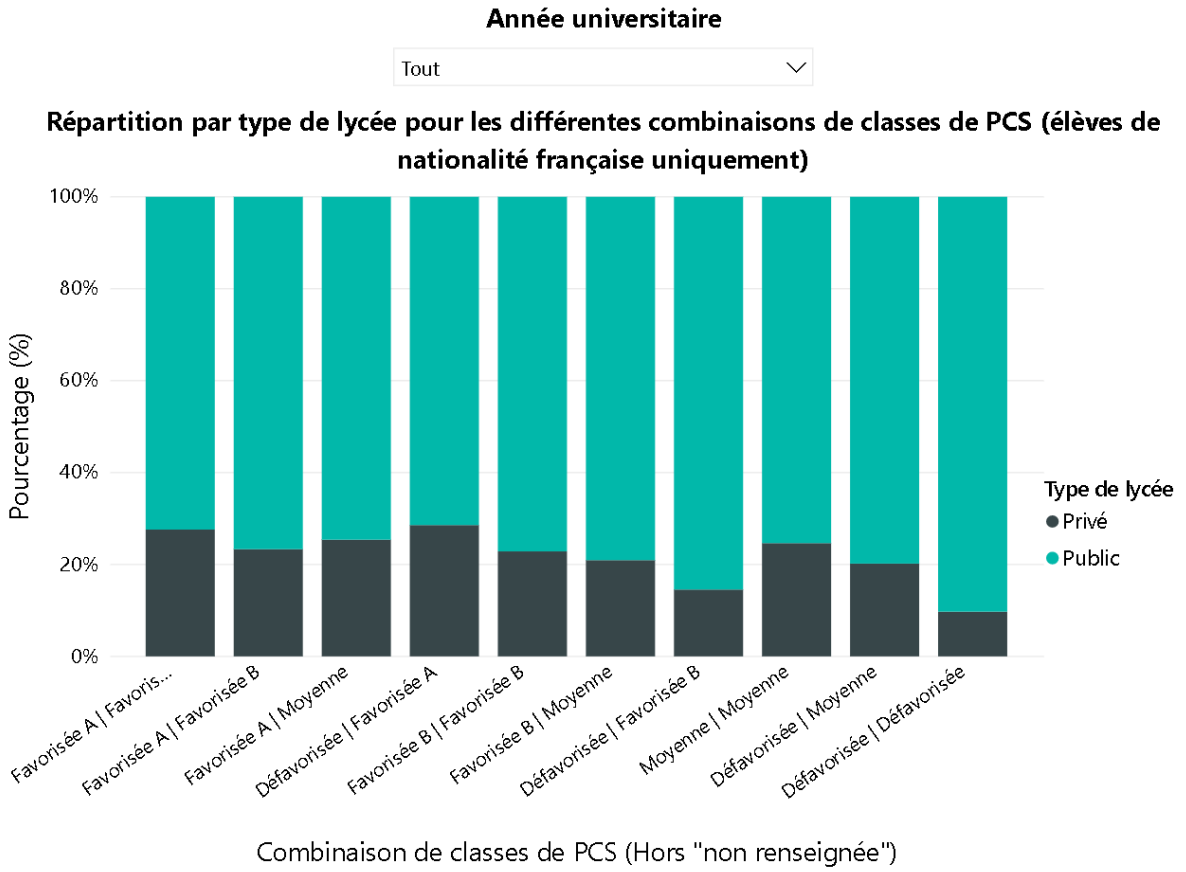

Figure 3.6: Répartition par type de lycée pour les différentes combinaisons de classes de PCS des deux parents (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues).

Si l'on s'intéresse à l'évolution de l'IPS Croisé (moyen, quantile 20% et quantile 80%) par type de lycée d'origine en fonction de l'année universitaire, on observe que (Cf. Figure 3.7) :

- Quelle que soit l'année universitaire, l'IPS Croisé moyen des élèves issu·e·s d'un lycée privé reste – légèrement – supérieur à celui des élèves issu·e·s d'un lycée public (au plus, +8 environ en 2018/2019).
- Pour les élèves issu·e·s d'un lycée privé, l'IPS Croisé moyen et le quantile 20% croissent progressivement au fur et à mesure des années universitaires (entre 2009/2010 et 2019/2020 : +6 environ pour l'IPS Croisé moyen, +20 environ pour le quantile 20%), tandis que le quantile 80% reste stable. Ainsi, sur la période d'observation, le statut social des élèves issu·e·s d'un lycée privé augmente légèrement, en moyenne, et par ailleurs, tend à s'homogénéiser.
- Pour les élèves issu·e·s d'un lycée public, l'IPS Croisé moyen et le quantile 20% stagnent depuis 2011/2012 ; le quantile 80% est, quant à lui, stable depuis 2009/2010. Quelle que soit l'année universitaire, l'écart entre les quantiles 20% et 80% reste important, plus important que pour les élèves issu·e·s d'un lycée privé. Ainsi, sur la période d'observation, le statut social des élèves issu·e·s d'un lycée public, en moyenne, n'évolue quasiment pas, et demeure très hétérogène ; notons que cette plus grande hétérogénéité est le signe d'une plus grande mixité sociale parmi les élèves admis·es en 1A issu·e·s d'un lycée public.

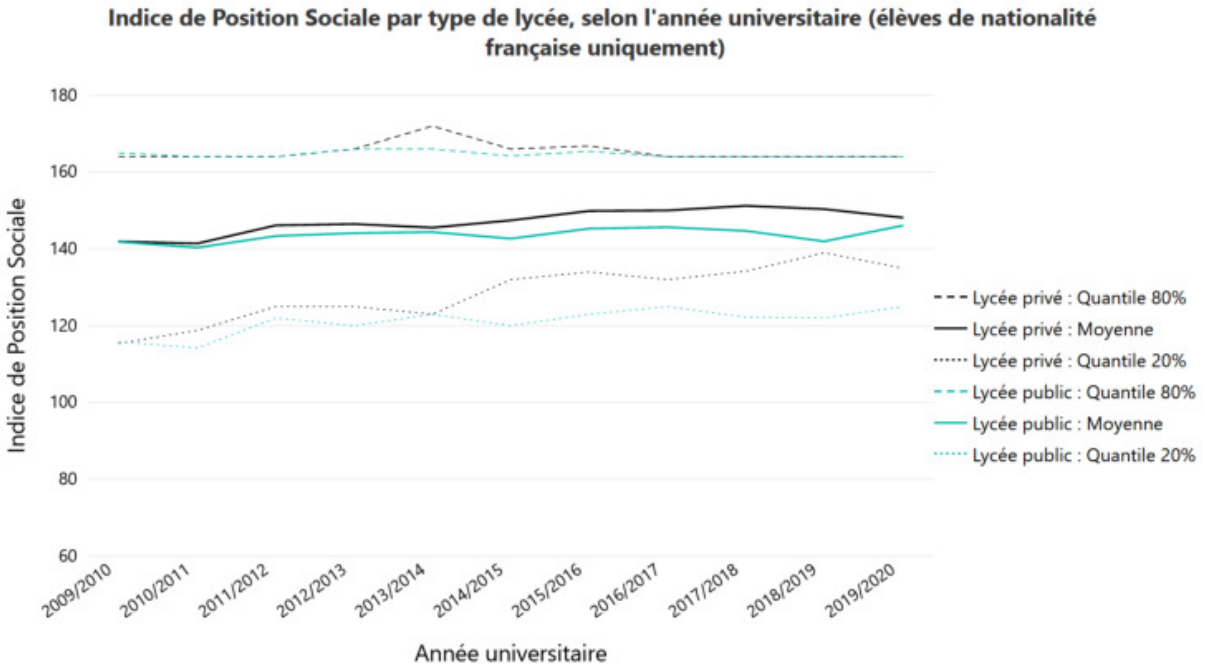

Figure 3.7: Évolution de l'Indice de Position Sociale Croisé (moyen, quantile 20% et quantile 80%) par type de lycée, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A.

3.1.2 Élèves admis·es en 3A

3.1.2.1 Professions et Catégories Socio-professionnelles

Relativement à l'ensemble des élèves inscrit·e·s en département de spécialité de Second Cycle (Cf. Section 2), pour les élèves admis·es en 3A, le pourcentage d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" évolue davantage "en dents de scie"[7] (Cf. Figure 3.8). Entre 2009/2010 et 2019/2020, ce pourcentage tend malgré tout à augmenter (28,3% en 2019/2020, contre 21% en 2009/2010), mais reste inférieur à celui observé pour les élèves admis en 1A (par exemple en 2019/2020 : 28,3% pour les élèves admis·es en 3A, contre 43,7% pour les élèves admis·es en 1A, Cf. Section 3.1.1.1).

Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été observé pour les élèves admis·es en 1A, la proportion d'élèves admis·es en 3A dont l'un des deux parents au moins a une PCS "Défavorisée" diminue depuis 2009/2010 (17,5% en 2019/2020, contre 26,2% en 2009/2010). Néanmoins, cette proportion reste plus élevée chez les élèves admis·es en 3A que chez celles et ceux admis·es en 1A (par exemple, en 2019/2020 : 17,5% pour les élèves admis·es en 3A, contre 10,2% pour les élèves admis·es en 1A, Cf. Section 3.1.1.1).

3.1.2.2 Indice de Position Sociale Croisé

Les proportions d'élèves dans les différentes catégories d'Indice de Position Sociale Croisé, elles aussi, évoluent "en dents de scie" (Cf. Figure 3.9) ; malgré tout, on peut noter que :

- Le pourcentage d'élèves dans la catégorie d'IPS Croisé 160-169 tend à augmenter (20% environ en 2019/2020, contre 12% environ en 2009/2010) ;
- La proportion cumulée d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119 et inférieures est en baisse (29% environ en 2019/2020, contre 34% environ en 2009/2010).

[7] Cette évolution "en dents de scie" tient beaucoup aux plus faibles effectifs d'élèves admis·es en 3A chaque année universitaire.

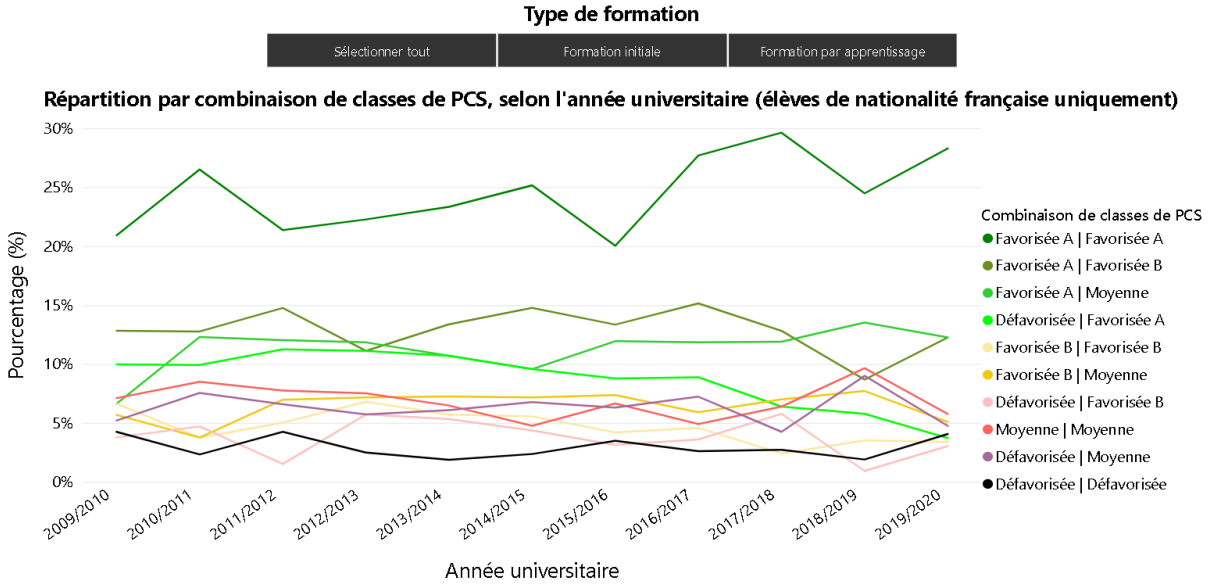

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
211	212	257	278	261	250	284	303	327	311	293	**2987**

Figure 3.8: Évolution de la répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation confondus).

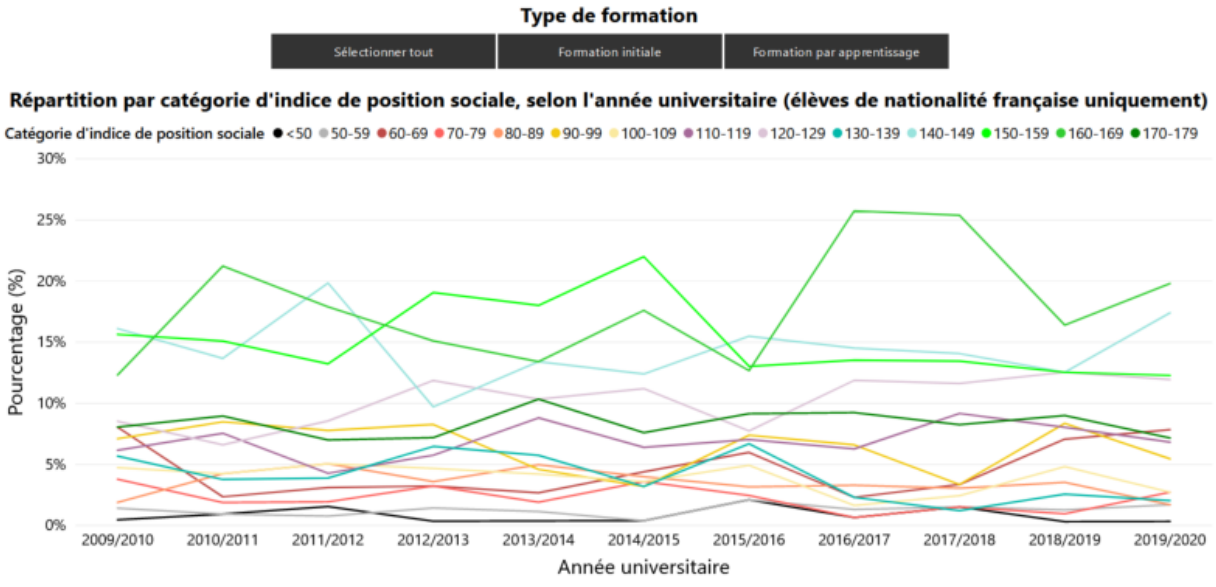

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
211	212	257	278	261	250	284	303	327	311	293	**2987**

Figure 3.9: Évolution de la répartition par catégorie d'IPS Croisé, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation confondus).

3.1.2.3 Taux de boursier·ère·s CROUS

De même, les proportions d'élèves dans les différentes catégories d'échelons CROUS évoluent "en dents de scie" (Cf. Figure 3.10).

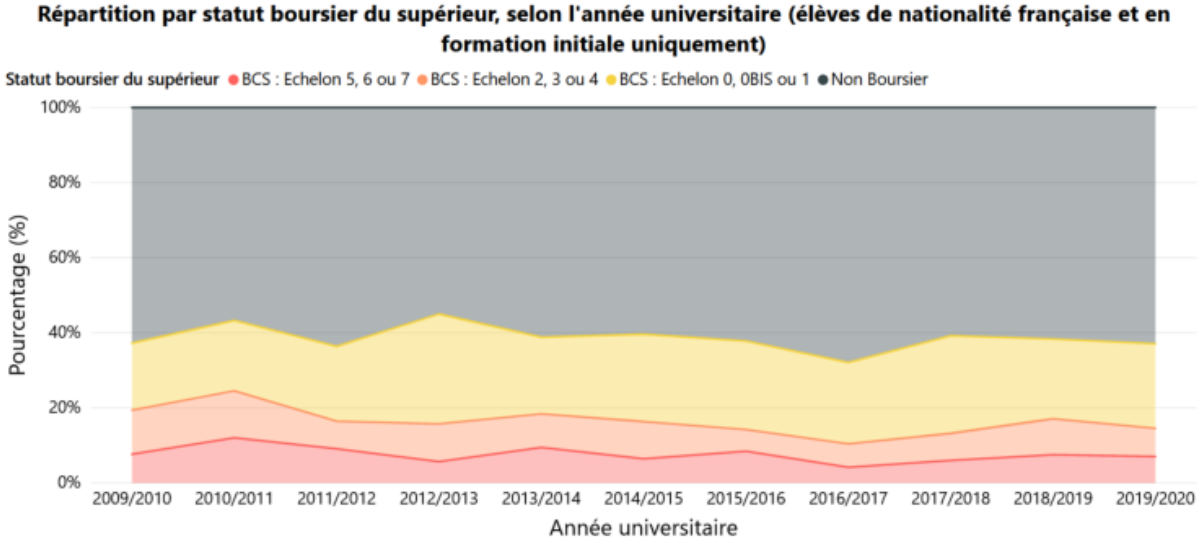

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
196	208	231	229	201	202	225	240	250	240	213	**2435**

Figure 3.10: Évolution de la répartition par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (en formation initiale uniquement).

Toutefois, il est à souligner, si l'on se penche sur les "extrémités" de la période d'observation, i.e. 2009/2010 et 2019/2020, que :

- Le taux d'élèves boursier·ère·s CROUS (tous échelons confondus) est similaire (environ égal à 37%) ;
- Le taux d'élèves boursier·ère·s CROUS d'échelons 5/6/7 est relativement proche (7% en 2019/2020, contre 7,7% en 2009/2010) ;
- Le taux d'élèves boursier·ère·s CROUS d'échelons 2/3/4 diminue (8% environ en 2019/2020, contre 12% environ en 2009/2010), alors que le taux d'élèves boursier·ère·s CROUS d'échelons 0/0BIS/1 augmente (23% environ en 2019/2020, contre 18% environ en 2009/2010).

Le taux d'élèves boursier·ère·s CROUS (tous échelons confondus) reste plus élevé chez les élèves admis·es en 3A que chez les élèves admis·es en 1A (par exemple, en 2019/2020 : 37% environ pour les élèves admis·es en 3A, contre 25,7% pour les élèves admis·es en 1A, Cf. Section 3.1.1.3).

3.1.2.4 Relations entre indicateurs

Les résultats de l'étude de la relation entre le taux de boursier·ère·s CROUS dans les différentes catégories d'échelons et 1) les combinaisons de classes de PCS des deux parents, ou 2) l'IPS Croisé, réalisée pour les élèves admis·es en 3A, sont présentés dans l'Annexe D (Cf. Section D.2, Figures D.15 à D.17). Comme pour l'ensemble des élèves inscrit·e·s à l'INSA Lyon (Cf. Section 2.1.4), le statut boursier du supérieur est aussi, pour les élèves admis·es en 3A, fortement corrélé à la combinaison de classes de PCS des deux parents ou l'IPS Croisé. Néanmoins, on relèvera à nouveau que (toutes années universitaires confondues) :

- Parmi les élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée", la proportion d'élèves boursier·ère·s CROUS n'est pas négligeable (environ 15%, dont 2,4% d'élèves boursier·ère·s d'échelons 5/6/7) ;
- Parmi les élèves dont les deux parents ont une PCS "Défavorisée", le pourcentage d'élèves non boursier·ère·s est relativement élevé (environ 14%).

3.2 L'origine territoriale des élèves-ingénieur·e·s admis·es à l'INSA Lyon

Comme pour les élèves-ingénieur·e·s inscrit·e·s à l'INSA Lyon (Cf. Section 2.2), l'origine territoriale des élèves ingénieur·e·s admis·es à l'INSA Lyon est appréciée sur la base de la taille de l'aire urbaine dans laquelle est situé le lieu de résidence de leur(s) parent(s).

3.2.1 Élèves admis·es en 1A

À l'instar de ce qui a été observé précédemment pour l'ensemble des élèves inscrit·e·s à l'INSA Lyon (Cf. Section 2.2), quelle que soit l'année universitaire, les élèves admis·es en 1A proviennent principalement d'une très grande aire urbaine (en 2019/2020 : 40,2% d'une aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 hab., 11,5% d'une aire urbaine de 200 000 à 499 999 hab.), puis de l'aire urbaine de Paris (en 2019/2020 : 13,2%, Cf. Figure 3.11).

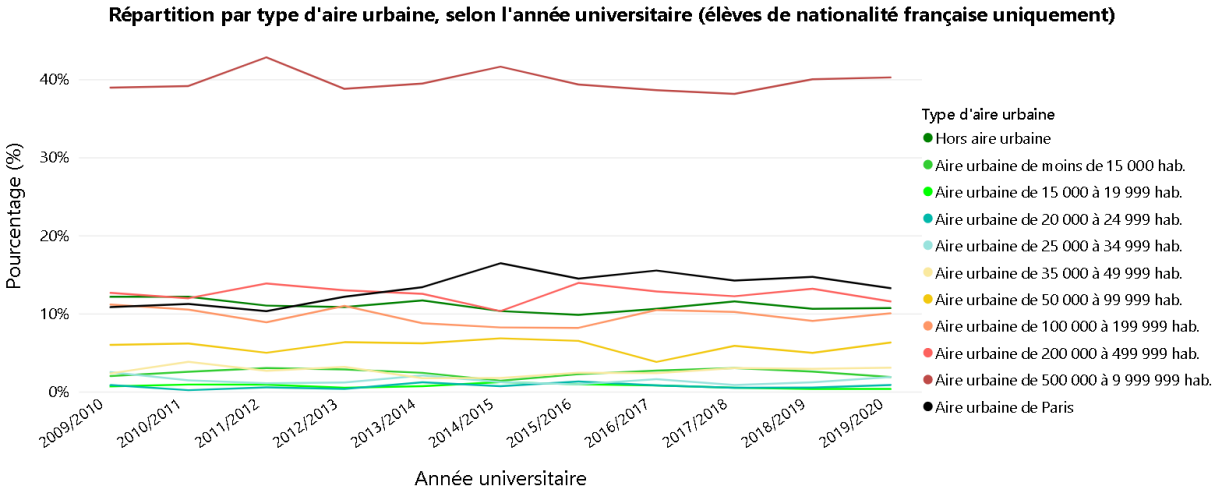

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
601	552	563	601	583	572	539	632	598	585	589	**6415**

Figure 3.11: Évolution de la répartition par type d'aire urbaine, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A. NB: Les pourcentages et effectifs affichés ne prennent en compte que les élèves pour lesquel·le·s le lieu de résidence des parents est renseigné.

Les élèves qui proviennent d'une zone "rurale" représentent une part substantielle des élèves admis·es en 1A (en 2019/2020 : 10,7% ; au maximum : 12,1% en 2009/2010 et 2010/2011).

3.2.2 Élèves admis·es en 3A

Pour les élèves admis·es en 3A (Cf. Figure 3.12), on observe quasiment les mêmes tendances que pour les élèves admis·es en 1A, à la différence que les courbes d'évolution sont davantage "en dents de scie"[8].

[8] Ce phénomène peut être relié aux plus faibles effectifs d'élèves admis·es en 3A.

Comme pour les élèves admis·es en 1A, les élèves admis·es en 3A originaires d'une zone "rurale" sont en proportion non négligeable (en 2019/2020 : 11,9% ; au maximum : 16,0% en 2010/2011).

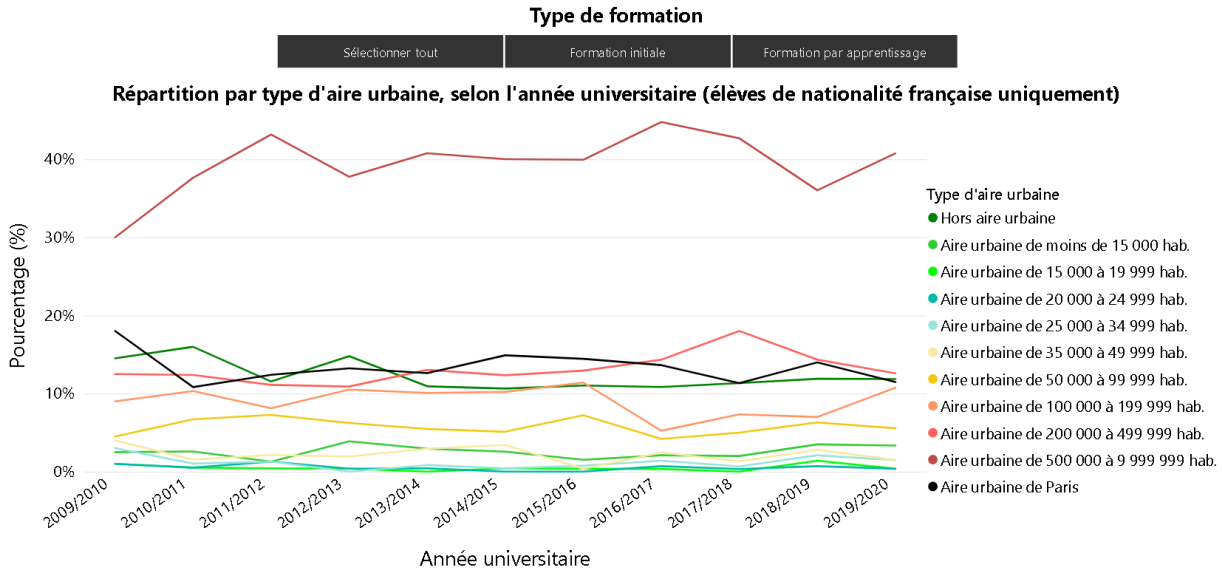

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
200	194	234	257	238	235	263	286	300	286	270	**2763**

Figure 3.12: Évolution de la répartition par type d'aire urbaine, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation confondus). NB : Les pourcentages et effectifs affichés ne prennent en compte que les élèves pour lesquel·le·s le lieu de résidence des parents est renseigné.

3.3 L'origine académique des élèves ingénieur·e·s admis·es à l'INSA Lyon

3.3.1 Élèves admis·es en 1A

Depuis 2011/2012, la proportion d'élèves admis·es en 1A titulaires d'un baccalauréat STx (i.e. STI2D / STL) reste stable (environ égale à 4%), ce qui représente un effectif de 25 élèves environ par année universitaire (Cf. Figure 3.13).

Les élèves titulaires d'un baccalauréat STx sont sous-représenté·e·s à l'INSA Lyon, relativement à la part qu'il·elle·s représentent au sein du vivier de bachelier·ère·s S / STx (i.e. les élèves en Terminale S / STx) à l'échelle nationale (18,4%[9] en 2018/2019).

3.3.2 Élèves admis·es en 3A

Concernant le type de baccalauréat obtenu, tous types de formation confondus, la proportion d'élèves admis·es en 3A titulaires d'un baccalauréat STx (i.e. STI2D / STL) évolue "en dents de scie" (entre 4,3%, en 2018/2019, et 13,1%, en 2012/2013, Cf. Figure 3.14). Il est à noter que, certaines années universitaires, on dénombre autant voire plus de titulaires d'un baccalauréat STx parmi les élèves admis·es en 3A que parmi les élèves admis·es en 1A, par exemple, en 2019/2020 : 27 contre 22, respectivement (Cf. Figures 3.13 et 3.14).

[9]Ce pourcentage a été calculé d'après : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2019, août 2019, p. 99. URL : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/depp-rers-2019_1162516.pdf (consulté le 12/11/2020).

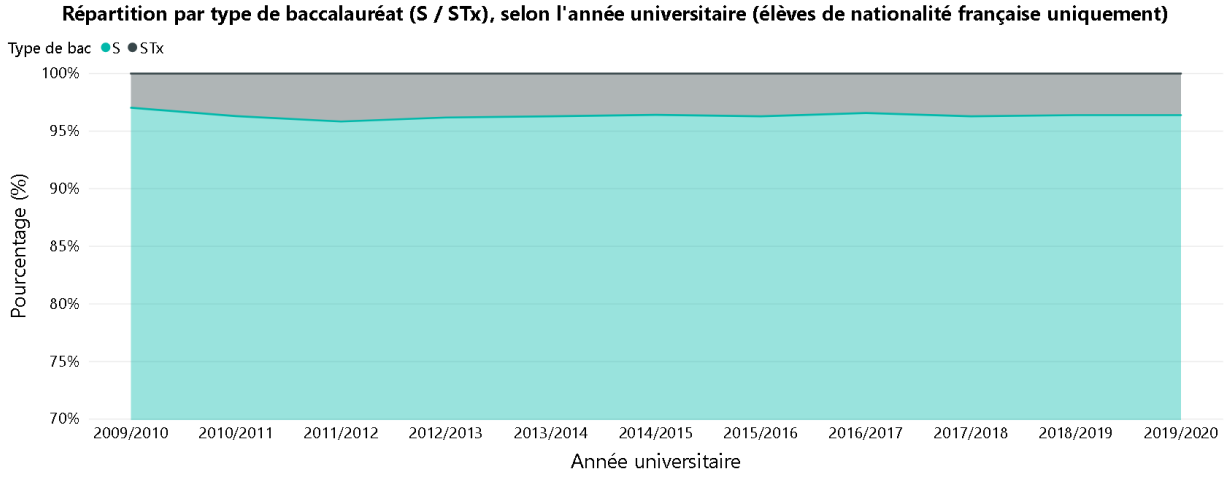

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

Type de bac	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
S	621	573	598	630	623	619	597	677	623	615	588	**6764**
STx	19	22	26	25	24	23	23	24	24	23	22	**255**
Total	**640**	**595**	**624**	**655**	**647**	**642**	**620**	**701**	**647**	**638**	**610**	**7019**

Figure 3.13: Évolution de la répartition par type de baccalauréat (S / STx), en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A.

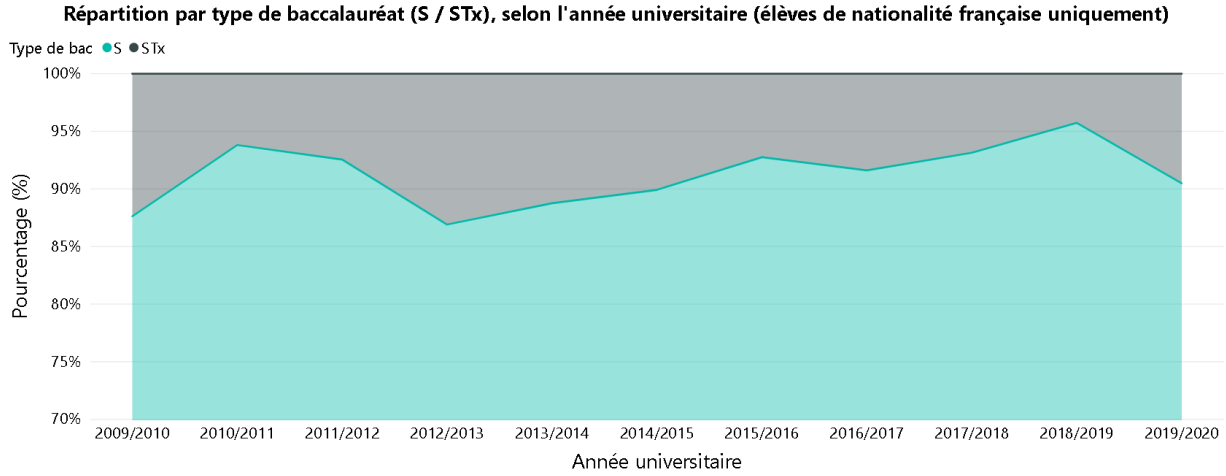

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

Type de bac	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
S	177	197	236	239	229	223	256	273	299	292	257	**2678**
STx	25	13	19	36	29	25	20	25	22	13	27	**254**
Total	**202**	**210**	**255**	**275**	**258**	**248**	**276**	**298**	**321**	**305**	**284**	**2932**

Figure 3.14: Évolution de la répartition par type de baccalauréat (S / STx), en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A.

Quant au type de dernier diplôme obtenu, tous types de formation confondus, quelle que soit l'année universitaire, les élèves titulaires d'un DUT ou issu·e·s d'une CPGE (hors filière TSI) sont, en proportion, plus nombreux·ses parmi les élèves admis·es en 3A (environ 47% et 35%, respectivement, en 2019/2020) ; viennent ensuite les élèves titulaires d'une L2/L3 (environ 8% en 2019/2020, Cf. Figure 3.15).

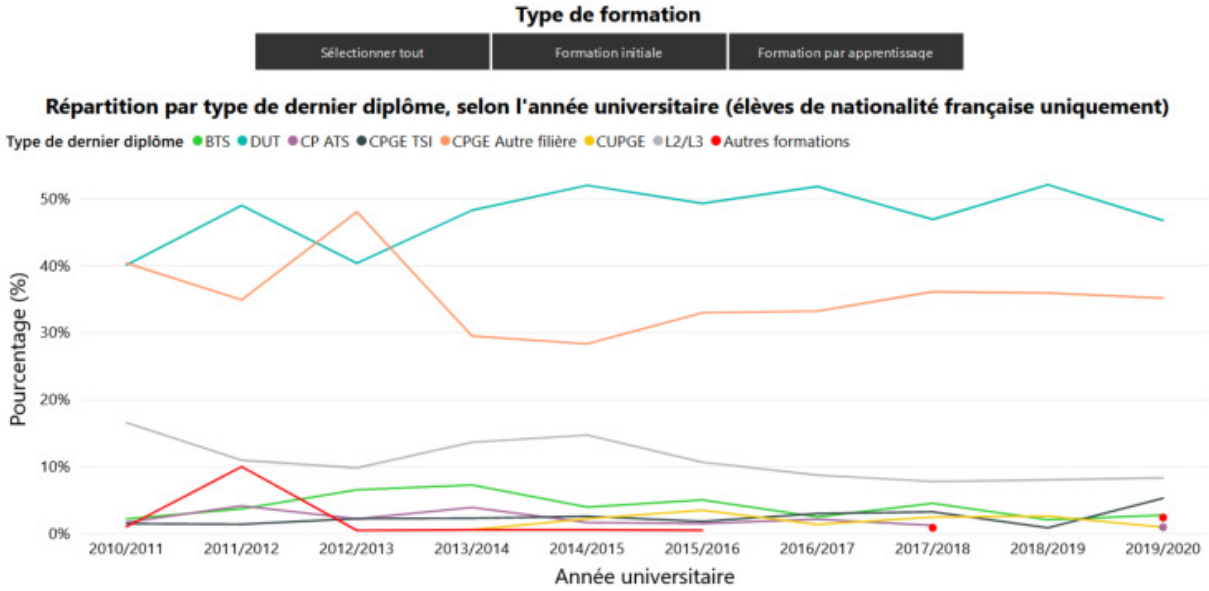

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
210	255	275	258	248	276	298	321	305	284	**2730**

Figure 3.15: Évolution de la répartition par type de dernier diplôme, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation confondus).

La proportion d'élèves titulaires d'un BTS est en baisse depuis 2013/2014 (2,8% en 2019/2020, contre 7,3% en 2013/2014) ; il en est de même pour la proportion d'élèves issu·e·s d'une CP ATS (1% en 2019/2020, contre environ 4% en 2013/2014).

Aussi, la proportion d'élèves issu·e·s d'une CPGE TSI évolue "en dents de scie" entre 2009/2010 et 2018/2019 (entre 0,9% et 3,3%) ; on observe un rebond l'année dernière (5,3% en 2019/2020, contre 0,9% en 2018/2019). Ce rebond est peut-être lié à un nombre de places accru pour les élèves issu·e·s d'une CPGE TSI, depuis qu'en 2019, le Groupe INSA a rejoint le portail SCEI (Service de Concours Écoles d'Ingénieurs) pour le recrutement dans les filières CPGE.

Quelle que soit l'année universitaire, les élèves admis·es en formation initiale sont, dans une très large majorité, titulaires d'un DUT ou issu·e·s d'une CPGE (hors filière TSI). En outre, depuis 2017/2018, une tendance se dessine (Cf. Figure 3.16) : les élèves issu·e·s d'une CPGE (hors filière TSI) sont, en proportion, plus nombreux·ses que les élèves titulaires d'un DUT (en 2019/2020 : 47% environ, contre 34% environ, respectivement).

Quelle que soit l'année universitaire, les élèves titulaires d'un DUT représentent une part écrasante des élèves admis·es en formation par apprentissage (jusqu'à 90% environ en 2018/2019, Cf. Figure 3.17).

Depuis 2010/2011, la proportion d'élèves titulaires d'un BTS parmi les élèves en formation par apprentissage tend à diminuer (7,5% en 2019/2020, contre 24,5% en 2012/2013) ; quelle que soit l'année universitaire, la part d'élèves issu·e·s d'une CPGE (TSI ou autre) ne dépasse pas les 10%.

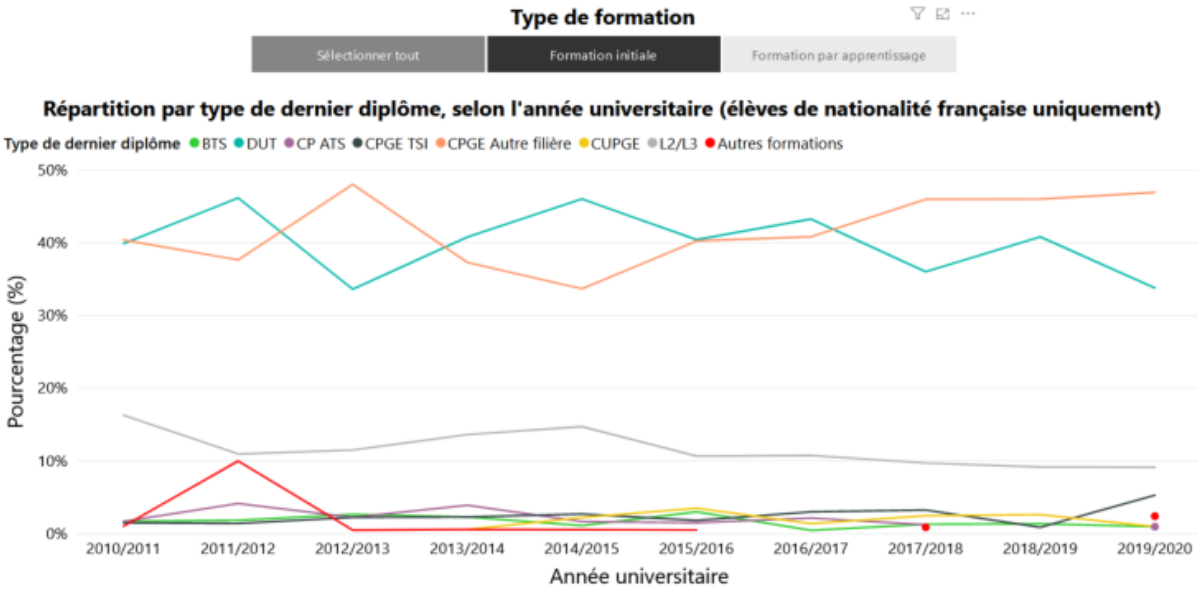

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
206	229	227	198	200	219	235	247	235	210	**2206**

Figure 3.16: Évolution de la répartition par type de dernier diplôme, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (en formation initiale uniquement).

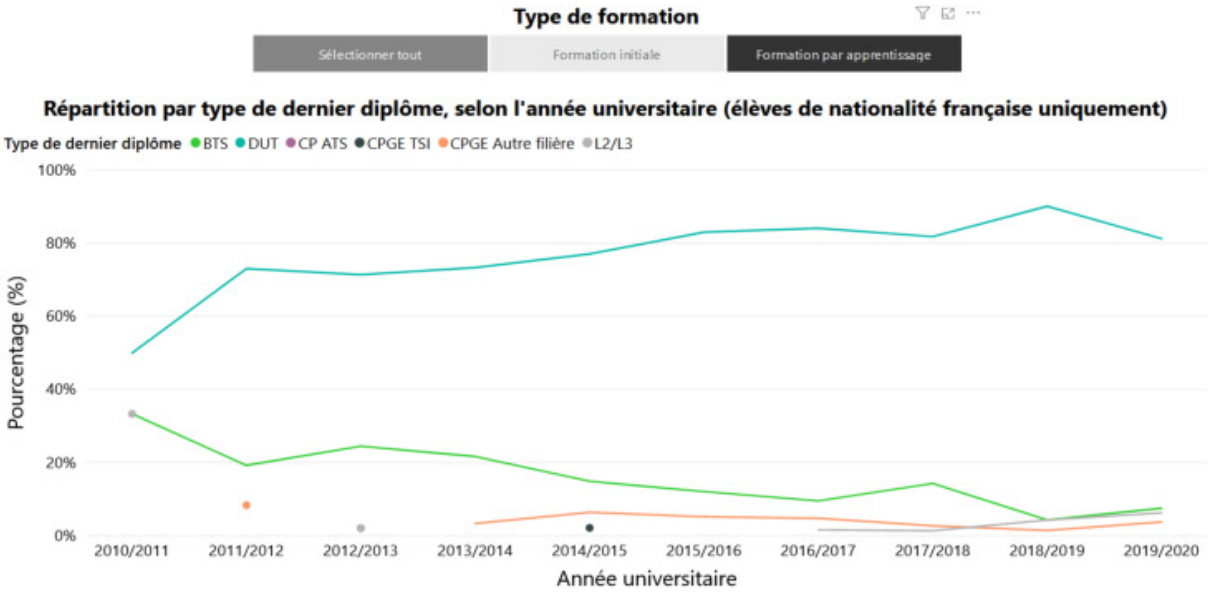

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
4	26	48	60	48	57	63	74	70	74	**524**

Figure 3.17: Évolution de la répartition par type de dernier diplôme, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (en formation par apprentissage uniquement).

3.4 Analyses croisées

3.4.1 Statut social *vs.* Origine territoriale

3.4.1.1 Élèves admis·es en 1A

Le pourcentage d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" est plus élevé dans les aires urbaines de 500 000 à 9 999 999 hab. (41,3%) et l'aire urbaine de Paris (environ 50%). Concernant les aires urbaines de taille inférieure, ce pourcentage reste à un niveau élevé dans les aires urbaines de 25 000 à 34 999 hab. (40% environ), relativement faible dans les zones "rurales" et les aires urbaines de 15 000 à 19 999 hab. (26,4% et 22,2%, respectivement, Cf. Figure 3.18).

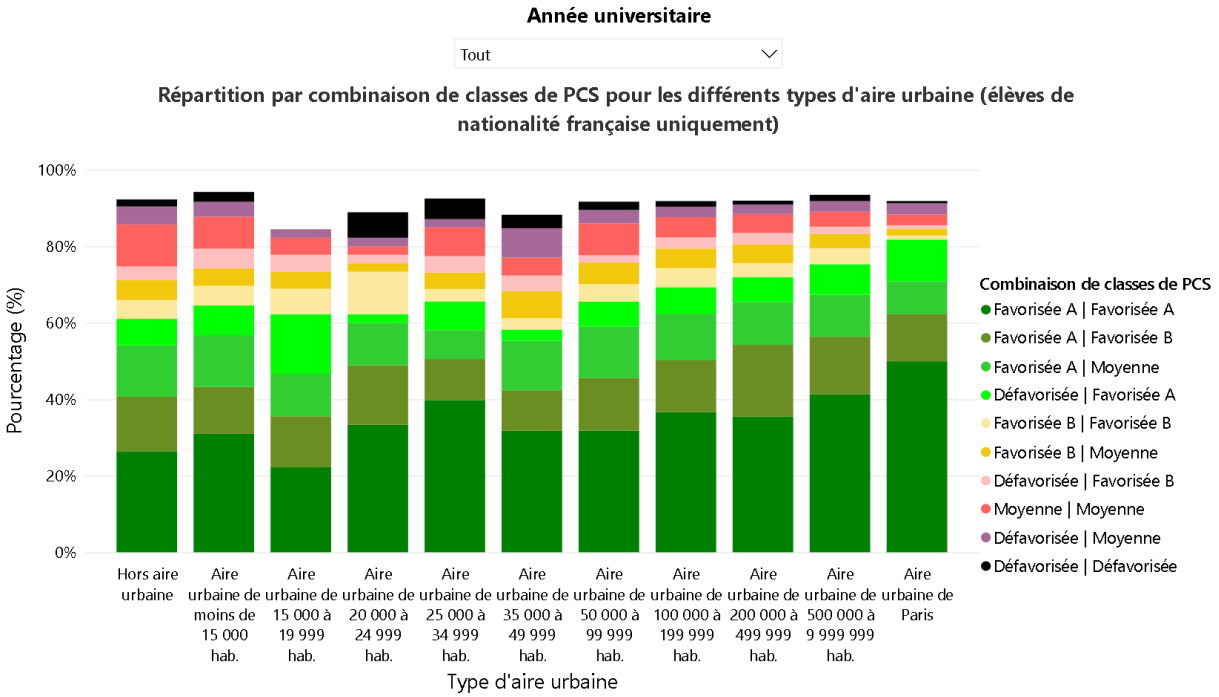

Figure 3.18: Répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues). NB : Pour chaque type d'aire urbaine, la somme des pourcentages d'élèves dans les différentes combinaisons de classes de PCS peut ne pas atteindre 100%, car les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés.

La proportion d'élèves dont aucun des deux parents n'a une PCS "Très favorisée" est plus importante dans les zones "rurales" (31% environ), les aires urbaines de moins de 15 000 hab. (30% environ) et les aires urbaines moyennes (de 20 000 à 99 999 hab. : entre 26,3% et 29,9%).

Lorsque la taille d'aire urbaine dépasse les 35 000 habitants, la proportion cumulée d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119 et inférieures diminue avec la taille d'aire urbaine (Cf. Figure D.18 dans l'Annexe D) ; en-deçà d'une taille d'aire urbaine de 35 000 habitants, cette proportion est maximale dans les zones "rurales" (environ 28%), minimale dans les aires urbaines de moins de 15 000 à 19 999 hab. (environ 15%).

En accord avec les tendances dressées précédemment, lorsque la taille d'aire urbaine dépasse les 35 000 habitants, le pourcentage d'élèves boursier·ère·s CROUS (tous échelons confondus) diminue lorsque la taille d'aire urbaine augmente (Cf. Figure 3.19) ; en-deçà d'une taille d'aire urbaine de 35 000 habitants, ce pourcentage est maximal dans les aires urbaines de 20 000 à 24 999 habitants (près de 51%, dont 11% environ d'échelons 5/6/7).

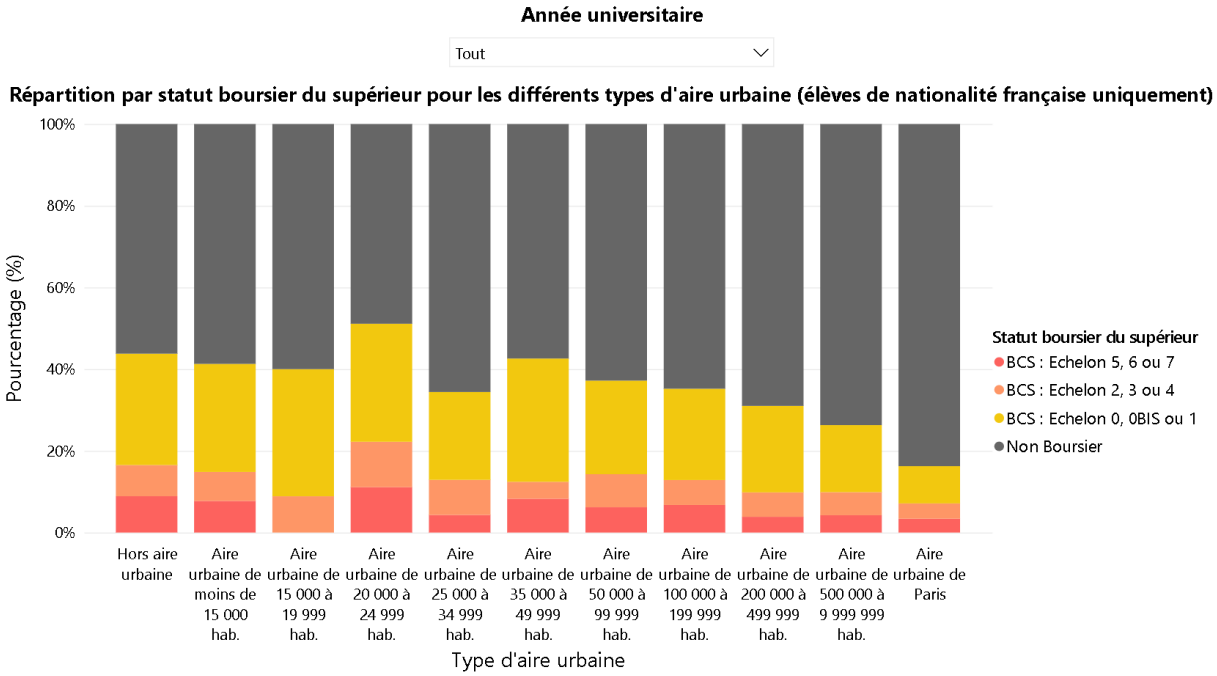

Figure 3.19: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues).

3.4.1.2 Élèves admis·es en 3A

Globalement, lorsque l'on décline, pour les élèves admis·es en 3A, la répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents / catégorie d'IPS Croisé / statut boursier du supérieur pour les différents types d'aire urbaine, les effectifs deviennent assez faibles (notamment pour les aires urbaines de moins de 35 000 habitants, dont peu d'élèves admis·es en 3A proviennent).

Malgré tout, on pourra noter que, lorsque la taille d'aire urbaine dépasse les 50 000 habitants :

- Le pourcentage d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" augmente avec la taille de l'aire urbaine (35% environ pour l'aire urbaine de Paris, contre 10% environ pour les aires urbaines de 50 000 à 99 999 hab., Cf. Figure 3.20) ; en parallèle, la proportion d'élèves dont aucun des deux parents n'a une PCS "Très favorisée" diminue avec la taille de l'aire urbaine (19,1% pour l'aire urbaine de Paris, contre 38,4% environ pour les aires urbaines de 50 000 à 99 999 hab.).

- La proportion cumulée d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119 et inférieures diminue avec la taille d'aire urbaine (24,3% pour l'aire urbaine de Paris, contre 46% environ pour les aires urbaines de 50 000 à 99 999 hab., Cf. Figure D.19 dans l'Annexe D).

- Le pourcentage d'élèves boursier·ère·s CROUS (tous échelons confondus) diminue lorsque la taille d'aire urbaine augmente (30% environ pour l'aire urbaine de Paris, contre 49% environ pour les aires urbaines de 50 000 à 99 999 hab., Cf. Figure 3.21). Cependant, le pourcentage d'élèves boursier·ère·s CROUS d'échelons 5/6/7 n'évolue pas de la même manière ; il est maximal pour l'aire urbaine de Paris (10%).

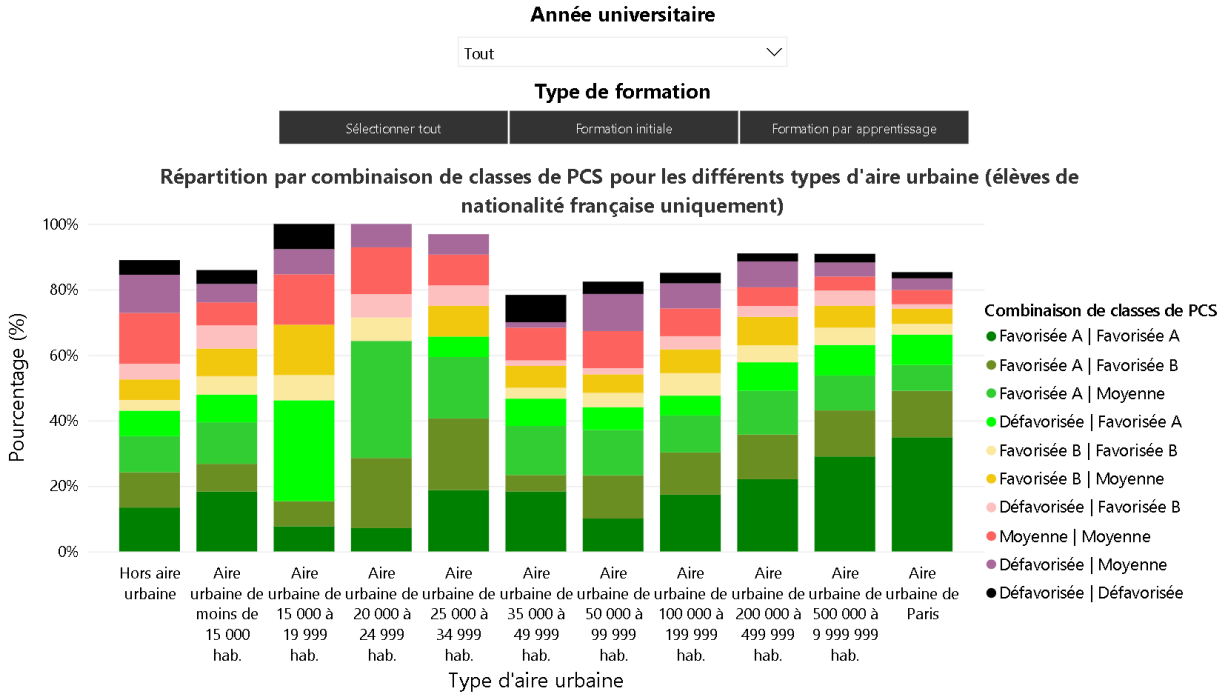

Figure 3.20: Répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation et toutes années universitaires confondus). NB: Pour chaque type d'aire urbaine, la somme des pourcentages d'élèves dans les différentes combinaisons de classes de PCS peut ne pas atteindre 100%, car les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés.

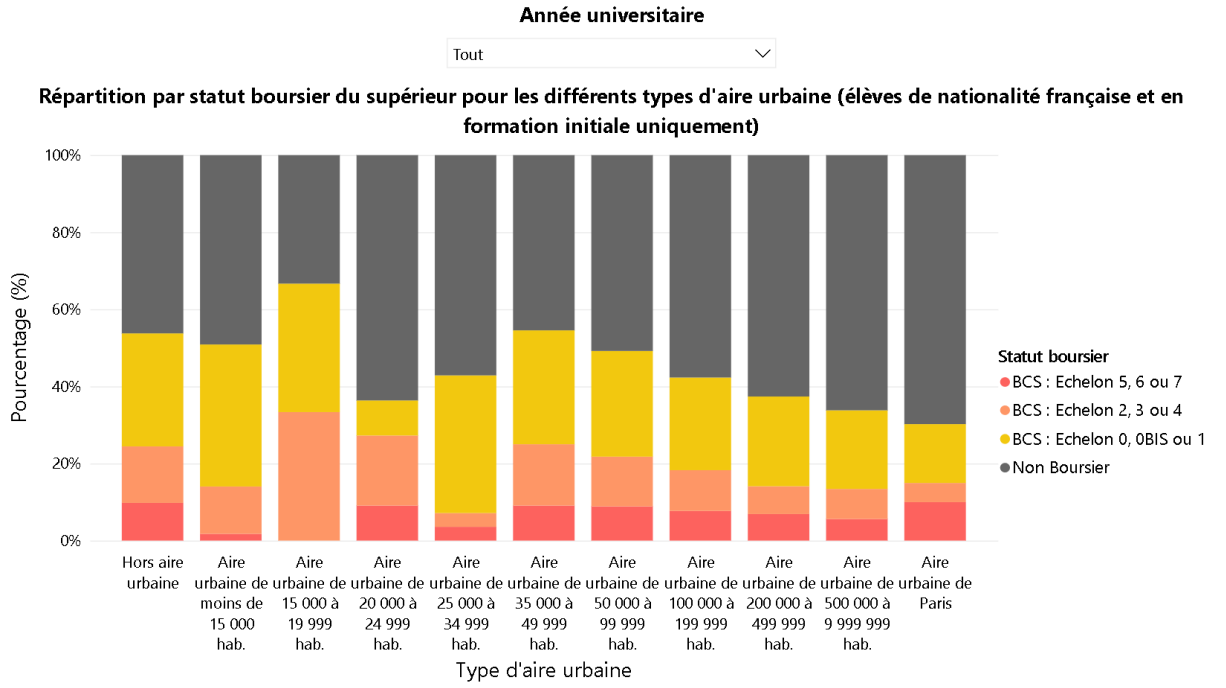

Figure 3.21: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française et en formation initiale) – Élèves admis·es en 3A (toutes années universitaires confondues).

3.4.2 Statut social *vs.* Origine académique

3.4.2.1 Élèves admis·es en 1A

Les élèves titulaires d'un baccalauréat STx sont, en proportion, davantage issu·e·s de classes moins favorisées, comparativement aux élèves titulaires d'un baccalauréat S ; notamment :

- Concernant les classes de PCS (Cf. Figure 3.22), le pourcentage d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" atteint 24% environ chez les élèves titulaires d'un baccalauréat STx, contre près de 40% chez les élèves titulaires d'un baccalauréat S ; *a contrario*, la proportion d'élèves dont aucun des deux parents n'a une PCS "Très favorisée" est deux fois plus élevée chez les élèves titulaires d'un baccalauréat STx (près de 40%) que chez les élèves titulaires d'un baccalauréat S (20% environ).
- En termes d'IPS Croisé (Cf. Figure D.20 dans l'Annexe D), la proportion cumulée d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119 et inférieures est quasiment deux fois plus élevée chez les élèves titulaires d'un baccalauréat STx (32%) que chez les élèves titulaires d'un baccalauréat S (16,3%).

En concordance avec les tendances relevées ci-avant, le taux de boursier·ère·s CROUS (toutes catégories d'échelons confondues) est plus élevé chez les élèves titulaires d'un baccalauréat STx que chez les élèves titulaires d'un baccalauréat S (42% contre 29,5%, respectivement, Cf. Figure 3.23). Par ailleurs, chez les élèves titulaires d'un baccalauréat STx, le taux de boursier·ère·s CROUS d'échelons 5/6/7 est plus de deux fois supérieur à celui observé chez les élèves titulaires d'un baccalauréat S (11% contre 5,1%, respectivement).

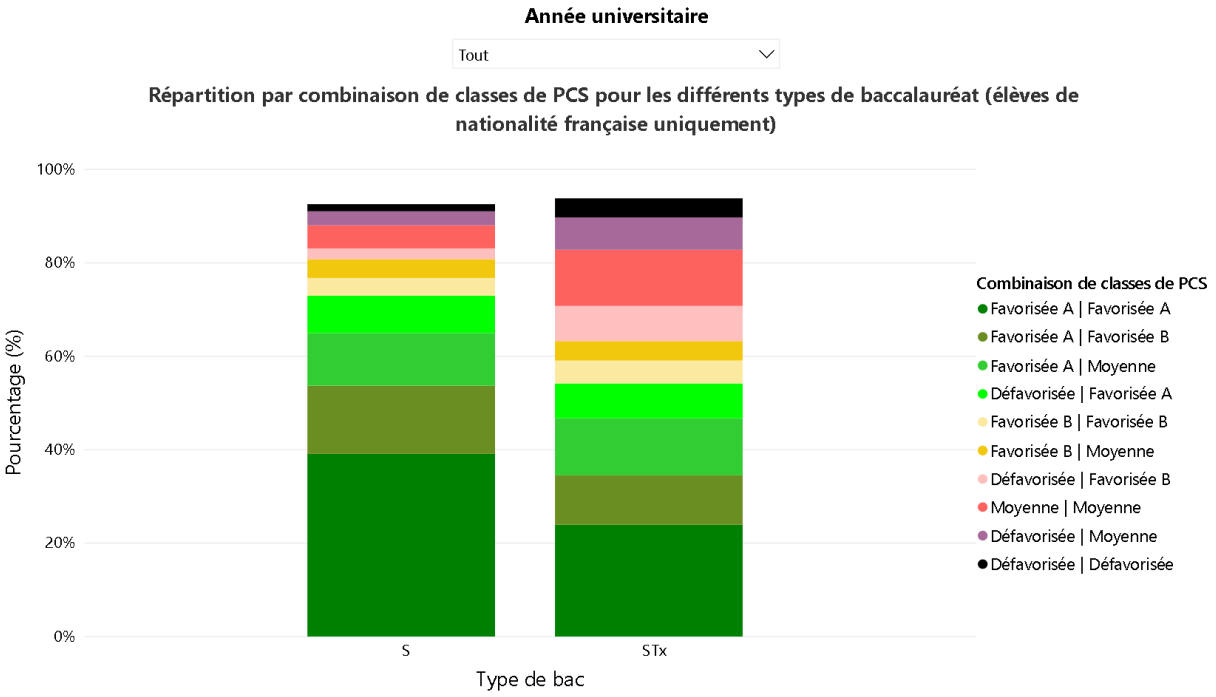

Figure 3.22: Répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, pour les différents types de baccalauréat (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues). NB : Pour chaque type de baccalauréat, la somme des pourcentages d'élèves dans les différentes combinaisons de classes de PCS peut ne pas atteindre 100%, car les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés.

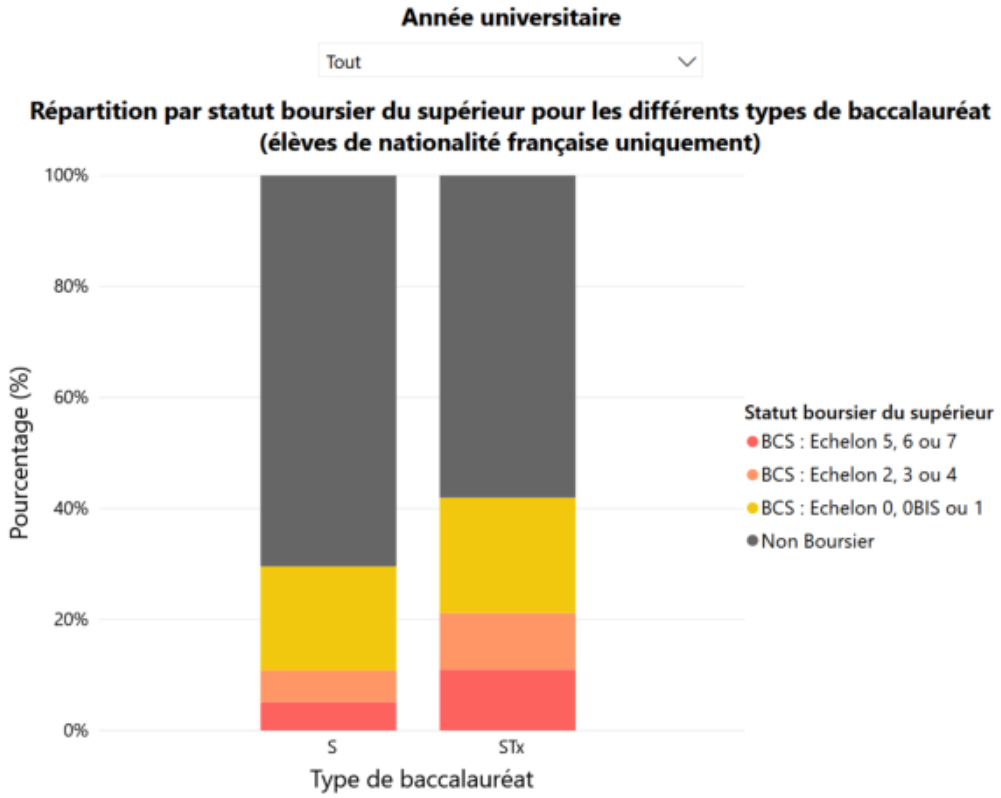

Figure 3.23: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différents types de baccalauréat (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues).

3.4.2.2 Élèves admis·es en 3A

Globalement, les élèves titulaires d'un BTS ou issu·e·s d'une CP ATS sont en plus grande proportion issu·e·s de classes moins favorisées comparativement aux élèves titulaires d'un DUT ou issu·e·s d'une CPGE TSI, lesquel·le·s sont davantage issu·e·s de classes moins favorisées relativement aux élèves issu·e·s d'une autre filière CPGE ou titulaires d'une L2/L3 ; notamment :

- Concernant les classes de PCS (Cf. Figure 3.24), le pourcentage d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" est moindre chez les élèves titulaires d'un BTS ou issu·e·s d'une CP ATS (environ 8% et 13%, respectivement), et reste relativement faible chez les élèves issu·e·s d'une CPGE TSI ou titulaires d'un DUT (environ 19% et 20%, respectivement) ; il est plus élevé chez les élèves issu·e·s d'une autre filière CPGE ou titulaires d'une L2/L3 (environ 26% et 33%, respectivement). *A contrario*, la proportion d'élèves dont aucun des deux parents n'a une PCS "Très favorisée" est importante chez les élèves issu·e·s d'une CP ATS ou CPGE TSI, ou titulaires d'un BTS (50%, 49,1% et 46,9%, respectivement) ; elle l'est moins chez les élèves titulaires d'un DUT (36,5%), et beaucoup moins chez les élèves issu·e·s d'une autre filière CPGE ou titulaires d'une L2/L3 (21,9% et 27%, respectivement).
- En termes d'IPS Croisé (Cf. Figure D.21 dans l'Annexe D), la proportion cumulée d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119 et inférieures atteint voire dépasse les 50% chez les élèves titulaires d'un BTS ou issu·e·s d'une CP ATS (54,9% et 50%, respectivement) ; elle est moindre chez les élèves issu·e·s d'une CPGE TSI, ou titulaires d'un DUT ou d'une L2/L3 (37,8%, 33,4% et 30,9%, respectivement), et encore plus faible chez les élèves issu·e·s d'une autre filière CPGE (20,1%).

Étonnamment, le taux de boursier·ère·s CROUS (toutes catégories d'échelons confondues) n'est pas aussi élevé chez les élèves titulaires d'un BTS (38,2%) que chez les élèves issu·e·s d'une CP ATS

ou CPGE TSI (55% et 53,9%, respectivement, Cf. Figure 3.25). En outre, le taux de boursiers CROUS d'échelons 5/6/7 est maximal chez les élèves issu·e·s d'une CP ATS (22,5%).

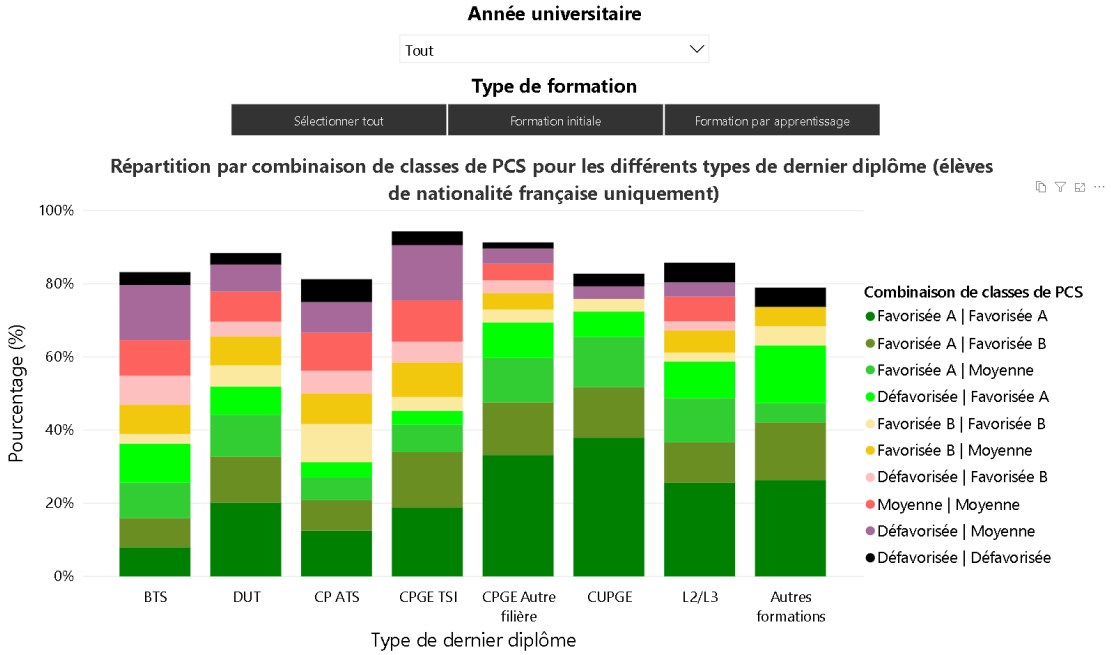

Figure 3.24: Répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, pour les différents types de dernier diplôme (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (toutes années universitaires et tous types de formations confondus). NB : Pour chaque type de dernier diplôme, la somme des pourcentages d'élèves dans les différentes combinaisons de classes de PCS peut ne pas atteindre 100%, car les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés.

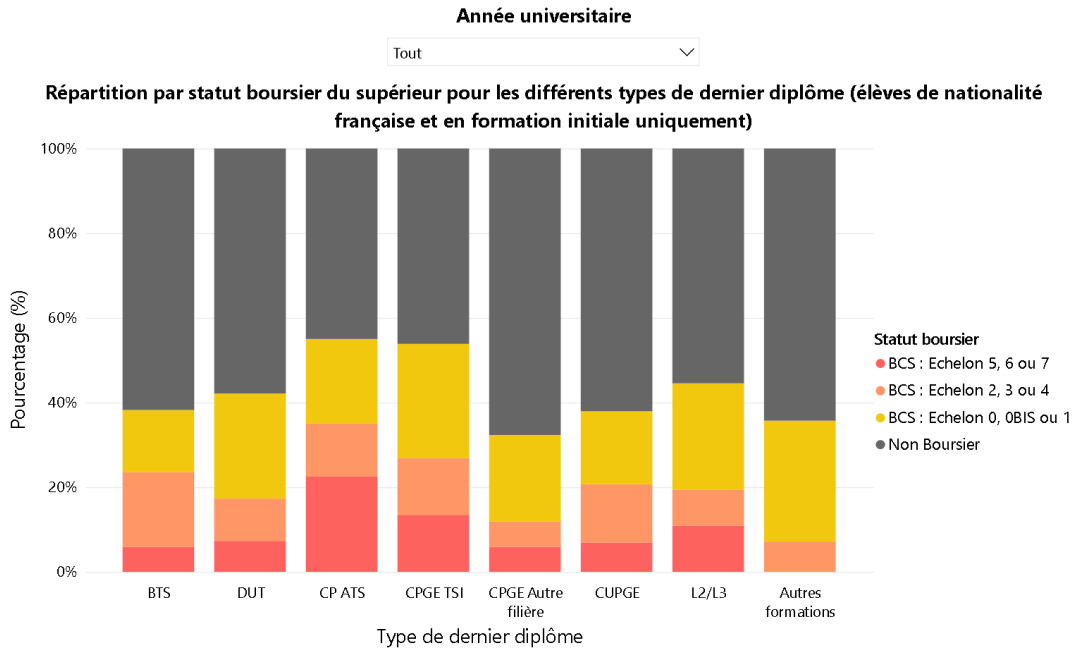

Figure 3.25: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différents types de dernier diplôme (élèves de nationalité française et en formation initiale uniquement) – Élèves admis·es en 3A (toutes années universitaires confondues).

3.5 Synthèse et discussion

Concernant le statut social des élèves-ingénieur·e·s admis·es à l'INSA Lyon, on retiendra que :

- **Pour les élèves admis·es en 1A :**
  - **La part que représentent les élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" augmente graduellement depuis 2009/2010 (jusqu'à atteindre 44% en 2019/2020), tandis que la proportion d'élèves dont l'un des deux parents au moins a une PCS "Défavorisée" diminue depuis 2009/2010 (-7 points environ entre 2009/2010 et 2019/2020).**
  - **Le pourcentage cumulé d'élèves dans les catégories supérieures d'IPS Croisé ($\geq$ 140-149) tend à augmenter depuis l'année universitaire 2009/2010, alors que la proportion cumulée d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119 et inférieures, au contraire, diminue légèrement.**
  - **Le taux de boursier·ère·s CROUS diminue depuis l'année universitaire 2011/2012 (pour atteindre 26% environ en 2019/2020).**
  - **La proportion d'élèves anciennement boursier·ère·s de lycée augmente à partir de l'année universitaire 2018/2019, du fait du passage d'APB à Parcoursup. En effet, sur Parcoursup, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) demande à ce que le taux de boursier·ère·s (de lycée) qui ont une proposition d'admission soit, au minimum, égal au taux de boursier·ère·s parmi les candidat·e·s.**
  - **Le pourcentage d'élèves issu·e·s d'un lycée privé, après une augmentation progressive entre 2009/2010 et 2019/2020, se stabilise depuis, voire diminue légèrement (pour atteindre 27,2% en 2019/2020) ; malgré tout, en 2019/2020, les élèves issu·e·s d'un lycée privé sont sur-représenté·e·s à l'INSA Lyon, relativement à la part qu'il·elle·s représentent au sein du vivier de bachelier·ère·s S / STI2D / STL à l'échelle nationale.**

  Ainsi, l'évolution de la plupart des indicateurs va dans le sens d'un recul de l'ouverture sociale à l'INSA Lyon, du moins dans le recrutement post-bac, sur les dix dernières années. Cette évolution explique la moindre mixité sociale observée parmi les élèves inscrit·e·s au FIMI, et par répercussion, au fur et à mesure des années universitaires, à l'accession des élèves issu·e·s du FIMI en département de Second Cycle, peut contribuer (en partie) à réduire la mixité sociale parmi les élèves de Second Cycle (Cf. Section 2.3).

  Notons, tout de même, qu'un indicateur évolue favorablement ces dernières années, i.e. le taux d'élèves anciennement boursier·ère·s de lycée. Mais, si ce taux reste à sa valeur actuelle (environ 9% en 2019/2020), il est peu probable que l'admission en 1A de ces élèves suffise à améliorer durablement la mixité sociale au sein des élèves inscrit·e·s au FIMI.

- **Pour les élèves admis·es en 3A :**
  - **La proportion d'élèves dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée" tend aussi à augmenter depuis 2009/2010 (pour atteindre 28% environ en 2019/2020) ; toutefois, cette proportion reste inférieure à celle observée chez les élèves admis·es en 1A.**
  - **La proportion d'élèves dont l'un des deux parents au moins a une PCS "Défavorisée" diminue depuis 2009/2010 (-8,7 points entre 2009/2010 et 2019/2020) ; mais elle reste plus élevée que chez les élèves admis·es en 1A.**

- Le pourcentage cumulé d'élèves dans les catégories d'IPS Croisé 110-119 et inférieures diminue aussi depuis l'année universitaire 2009/2010.
- En 2009/2010 et en 2019/2020, soit dix ans plus tard, le taux d'élèves boursier·ère·s CROUS, toutes catégories d'échelons confondues, est similaire (environ 37%) ; ce taux reste plus élevé que chez les élèves admis·es en 1A.

Ainsi, même si l'ouverture sociale dans le recrutement 3A tend aussi à reculer sur les dix dernières années, elle reste plus importante que dans le recrutement post-bac, et contribue, un peu, à élever le degré de mixité sociale observé parmi les élèves inscrit·e·s en Second Cycle à l'INSA Lyon (Cf. Section 2.3).

Concernant l'origine territoriale des élèves admis·es à l'INSA Lyon, aussi bien en 1A qu'en 3A, les élèves proviennent, en grande majorité, d'une très grande aire urbaine (de 200 000 à 9 999 999 hab.), puis de l'aire urbaine de Paris ; la part d'élèves qui proviennent d'une zone "rurale" reste substantielle (11-12% environ en 2019/2020).

Concernant l'origine académique des élèves admis·es à l'INSA Lyon, on relèvera que :

- Pour les élèves admis·es en 1A :
  - La proportion d'élèves titulaires d'un baccalauréat STx reste stable depuis l'année universitaire 2011/2012 (à hauteur de 4%) ; ces élèves restent sous-représenté·e·s à l'INSA Lyon, relativement à la part qu'il·elle·s représentent au sein du vivier de bachelier·ère·s S / STx à l'échelle nationale (18,4%) ;
- Pour les élèves admis·es en 3A :
  - Tous types de formation confondus, certaines années universitaires, on dénombre autant voire plus de titulaires d'un baccalauréat STx parmi les élèves admis·es en 3A que parmi les élèves admis·es en 1A.
  - Tous types de formation confondus, les élèves titulaires d'un DUT ou issu·e·s d'une CPGE (hors filière TSI) sont, en proportion, plus nombreux·ses, et ce quelle que soit l'année universitaire ; les proportions d'élèves titulaires d'un BTS et issu·e·s d'une CP ATS sont en baisse depuis l'année universitaire 2013/2014 ; et enfin, le pourcentage d'élèves issu·e·s d'une CPGE TSI connaît un rebond en 2019/2020, un rebond probablement lié au ralliement, en 2019, du Groupe INSA au portail SCEI, leur offrant un nombre de places accru.
  - Quelle que soit l'année universitaire, les élèves admis·es en formation initiale sont très majoritairement titulaires d'un DUT ou issu·e·s d'une CPGE (hors filière TSI) ; depuis 3 ans, les élèves issu·e·s d'une CPGE (hors filière TSI) sont plus nombreux·ses que les élèves titulaires d'un DUT.
  - Quelle que soit l'année universitaire, les élèves titulaires d'un DUT représentent une part très importante des élèves admis·es en formation par apprentissage (jusqu'à 90% en 2018/2019) ; depuis 2010/2011, dans les formations par apprentissage, le pourcentage d'élèves titulaires d'un BTS tend à diminuer (pour atteindre 7,5% en 2019/2020).

En outre, les analyses croisées entre le statut social d'une part, et l'origine territoriale ou l'origine académique d'autre part, montrent que :

- Aussi bien chez les élèves admis·es en 1A qu'en 3A, le statut social des élèves, en moyenne, tend à s'élever au fur et à mesure que la taille d'aire urbaine augmente ;

- **Parmi les élèves admis·es en 1A, les élèves titulaires d'un baccalauréat STx sont, en proportion, davantage issu·e·s de classes moins favorisées, comparativement aux élèves titulaires d'un baccalauréat S ;**
- **Parmi les élèves admis·es en 3A, les élèves titulaires d'un BTS ou issu·e·s d'une CP ATS sont davantage issu·e·s de classes moins favorisées par rapport aux élèves titulaires d'un DUT ou issu·e·s d'une CPGE TSI, lesquel·le·s, à leur tour, sont en plus grande proportion issu·e·s de classes moins favorisées relativement aux élèves issu·e·s d'une autre filière CPGE ou titulaires d'une L2/L3.**

Ainsi, pour le recrutement post-bac, l'admission d'élèves titulaires d'un baccalauréat STx, même si elle reste limitée, contribue à améliorer la mixité sociale parmi les élèves inscrit·e·s au FIMI. Pour le recrutement 3A, même si elle est en déclin ces dernières années, c'est surtout l'admission d'élèves titulaires d'un BTS ou d'un DUT, issu·e·s d'une CP ATS ou d'une CPGE TSI, qui contribue à maintenir un certain degré de mixité sociale parmi les élèves inscrit·e·s en Second Cycle à l'INSA Lyon.

Conclusions

Tous les indicateurs disponibles et analysés dans ce document vont dans le sens d'une baisse de la diversité sociale parmi les élèves-ingénieur·e·s de l'INSA Lyon ces dix dernières années et d'un accroissement de la reproduction sociale. On constate une surreprésentation des enfants de catégories socio-professionnelles "Très favorisées" (en 2019/2020, parmi les élèves admis en 1re année : 44% avec 2 parents de PCS "Très favorisée", 78% avec au moins 1 parent de PCS "Très favorisée"), des élèves issu·e·s de lycées privés et des grandes zones urbaines. Rappelons que cette analyse ne concerne que les élèves de nationalité française.

Quel bilan peut-on alors faire de l'intention d'ascension sociale promise par le modèle INSA et de son évolution sur les dix dernières années ?

La transmission des inégalités sociales entre les générations des parents et celles des enfants peut être abordée sous différents angles : la catégorie socio-professionnelle, le revenu, le patrimoine, le niveau de vie, le niveau d'éducation, ... Dans son rapport "France, Portrait social, Édition 2019"[10], l'INSEE approche les inégalités sociales sous l'angle de l'ascension sociale, également appelée mobilité sociale ascendante (ou descendante en cas de déclassement social), mesurée en comparant la catégorie socio-professionnelle des individus à celle de leurs parents. La mobilité est analysée entre différents groupes sociaux, élaborés à partir des Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS). Dans cette étude, nous avons utilisé la nomenclature du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports avec 32 PCS[11], regroupées en 4 classes : "Très favorisée", "Favorisée", "Moyenne", "Défavorisée"[12].

La catégorie des ingénieur·e·s fait partie de la classe "Très favorisée". On peut alors considérer de façon la plus simple que l'ascension sociale est effective lorsqu'un·e élève, dont aucun des deux parents n'a une PCS "Très favorisée", intègre un cursus de formation d'ingénieur·e[13]. Sur cette base, nous pouvons comparer les tendances observées en 2009/2010 et 2019/2020 :

- En 2009/2010, le rôle d'ascenseur social a joué pour 25,8% des élèves admis en 1A et pour 32,8% des élèves admis en 3A, soit, au global, pour 27,5% des élèves admis.
- En 2019/2020, il a joué pour 17,5% des élèves admis en 1A et pour 26,3% des élèves admis en 3A, soit, au global, pour 20% environ des élèves admis.

On constate donc une baisse globale de 7,5 points en 10 ans, montrant que l'impact social de l'INSA Lyon a diminué sur les 10 dernières années et que son intention d'ascension sociale ne joue aujourd'hui que pour 20% environ des élèves français admis à l'INSA Lyon.

Les origines de cette baisse sont évidemment multiples et se conjuguent. Parmi elles, on peut citer :

- Une efficacité et une équité des systèmes d'éducation primaire et secondaire français très moyenne et en baisse par rapport à d'autres pays, comme le démontrent les dernières enquêtes PISA (Programme International de Suivi des Acquis) de l'OCDE ;

[10] INSEE, *France, Portrait social, Édition 2019*, novembre 2019. URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238781 (consulté le 11/01/2021).

[11] Cf. Annexe A.

[12] Cf. Introduction du Chapitre 1.

[13] Le statut de boursier CROUS n'est pas pertinent pour mesurer l'ascension sociale car il se base sur le capital financier de la famille en intégrant d'autres éléments (nombre d'enfants, éloignement de l'établissement par rapport au domicile).

- Des mécanismes d'autocensure toujours aussi prégnants chez les élèves issu·e·s des classes moyennes et défavorisées, qui ne sont pas forcément liés à leurs résultats et potentiel académiques mais plus globalement à leur environnement économique, social, culturel et géographique ;
- Un rayonnement national et une attractivité de l'INSA en hausse constante depuis 10 ans, entraînant une sélectivité accrue.

La mise en place par le Groupe INSA d'un système de classement des candidat·e·s en 1A, valorisant les meilleur·e·s élèves de chaque classe de terminale, en considérant les résultats académiques d'un·e élève par rapport à sa position au sein de sa classe, n'a pas permis de contrer cette tendance. De même, les programmes d'ouverture sociale conduits dans le cadre des cordées de la réussite n'ont pas impacté fondamentalement l'accès (et la réussite) des élèves de PCS "Défavorisées" aux études longues, pas plus à l'INSA que dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.

À noter que, dans notre processus de recrutement post-bac actuel via Parcoursup, nous n'avons pas accès aux PCS et aux données socio-économiques des parents des candidat·e·s. Le seul élément que nous connaissons est leur statut de boursier du secondaire ; les boursier·ère·s du secondaire ne représentent qu'environ 10% des candidat·e·s. De plus, suite à la réforme du lycée et du baccalauréat, le système de positionnement de chaque élève au sein de sa classe devra être en grande partie abandonné pour le recrutement 2021.

Le livre blanc "Diversités et Ouverture Sociale" du Groupe INSA, dont les conclusions seront rendues fin 2021, devra affiner et élargir les analyses présentées dans ce document à l'échelle du Groupe et faire de nouvelles préconisations pour répondre à l'ambition du Groupe de renouveler sa politique d'ouverture sociale afin d'accroître la diversité au sein de nos écoles, sans pour autant opposer excellence et diversité.

Annexes

Annexe A

Nomenclature des PCS

PCS	Libellé
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de dix salariés ou plus
31	Professions libérales et assimilés
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires de la fonction publique
46	Professions intermédiaires en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
61	Ouvriers qualifiés
66	Ouvriers non qualifiés
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73	Anciens cadres et professions intermédiaires
76	Anciens employés et ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	Personnes diverses sans activité professionnelle
99	Non renseignée (inconnue ou sans objet)

Tableau A.1: Nomenclature des PCS utilisée dans le système d'information du Ministère de l'Éducation Nationale. Source : Rocher T., Construction d'un indice de position sociale des élèves, Éducation & formations n° 90, MENESR-DEPP, avril 2016, p. 14. URL : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01350095/document (consulté le 12/11/2020).

Annexe B

L'Indice de Position Sociale (IPS) : Informations complémentaires

Le poids des différents groupes de caractéristiques dans la construction de l'IPS est :

- Pratiques culturelles : 27% ;
- Diplômes des parents : 22% ;
- Ambition et implication : 19% ;
- Conditions matérielles : 19% ;
- Capital culturel : 13%.

Les valeurs de l'IPS sont standardisées (moyenne de 100, écart-type de 30). Sur l'échelle de valeurs de l'IPS, on note les correspondances suivantes avec les PCS :

- IPS $\geq$ 140 : "Cadres et professions libérales", "Instituteur-rice-s et assimilé-e-s" et "Chef-fe-s d'entreprise de dix salarié-e-s ou plus" ;
- 110 $\leq$ IPS $\leq$ 145 : "Professions intermédiaires" ;
- 58 $\leq$ IPS $\leq$ 62 : "Ouvrier-ère-s non qualifié-e-s" et "Ouvrier-ère-s agricoles" ;
- 48 $\leq$ IPS $\leq$ 55 : "Chômeur-e-s n'ayant jamais travaillé" et "Personnes diverses sans activité professionnelle".

Par ailleurs, la DEPP a introduit un indice "croisé", calculé à partir de la PCS des 2 parents, afin d'utiliser toute l'information présente dans les bases de données en matière de PCS (soit 1024 croisements possibles) ; c'est cet indice qui est utilisé dans la présente étude. L'Indice de Position Sociale Croisé varie dans l'intervalle [38; 179].

Enfin, la DEPP a testé la pertinence de l'IPS, et montré un lien fort entre l'IPS et les indicateurs de la performance scolaire (par ex., le score aux évaluations standardisées en 6$^{\text{ème}}$).

Annexe C

Barème des bourses d'enseignement supérieur (2020-2021)

Points de charge	Échelon 0bis RBG inf à	Échelon 01 RBG inf à	Échelon 02 RBG inf à	Échelon 03 RBG inf à	Échelon 04 RBG inf à	Échelon 05 RBG inf à	Échelon 06 RBG inf à	Échelon 07 RBG inf à
0	33 100	22 500	18 190	16 070	13 990	11 950	7 540	250
1	36 760	25 000	20 210	17 850	15 540	13 280	8 370	500
2	40 450	27 500	22 230	19 640	17 100	14 600	9 220	750
3	44 120	30 000	24 250	21 430	18 640	15 920	10 050	1 000
4	47 800	32 500	26 270	23 210	20 200	17 250	10 880	1 250
5	51 480	35 010	28 300	25 000	21 760	18 580	11 730	1 500
6	55 150	37 510	30 320	26 770	23 310	19 910	12 570	1 750
7	58 830	40 010	32 340	28 560	24 860	21 240	13 410	2 000
8	62 510	42 510	34 360	30 350	26 420	22 560	14 240	2 250
9	66 180	45 000	36 380	32 130	27 970	23 890	15 080	2 500
10	69 860	47 510	38 400	33 920	29 520	25 220	15 910	2 750
11	73 540	50 010	40 410	35 710	31 090	26 540	16 750	3 000
12	77 210	52 500	42 430	37 490	32 630	27 870	17 590	3 250
13	80 890	55 000	44 450	39 280	34 180	29 200	18 420	3 500
14	84 560	57 520	46 480	41 050	35 750	30 530	19 270	3 750
15	88 250	60 010	48 500	42 840	37 300	31 860	20 110	4 000
16	91 920	62 510	50 520	44 630	38 840	33 190	20 940	4 250
17	95 610	65 010	52 540	46 410	40 400	34 510	21 780	4 500

Tableau C.1: Plafonds de revenus (en euros), pour l'année 2020, en fonction du nombre de points de charge, pour les différents échelons de bourse CROUS. Source : CROUS de Lyon, Critères, barèmes et montants, janvier 2020. URL : https://www.crous-lyon.fr/bourses/bourses-criteres-sociaux/baremes-bourses/ (consulté le 25/11/2020).

Annexe D

Résultats complémentaires

D.1 Inscriptions à l'INSA Lyon : Diversité sociale et origine territoriale

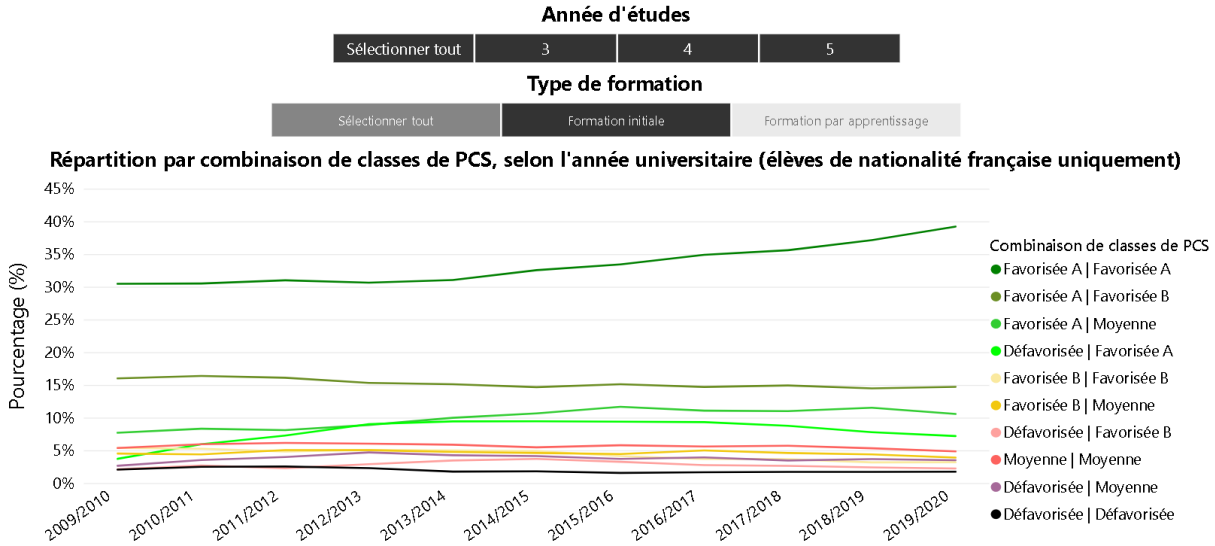

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	**Total**
2359	2316	2350	2336	2359	2315	2413	2452	2529	2600	2605	**26634**

(a) Élèves en formation initiale.

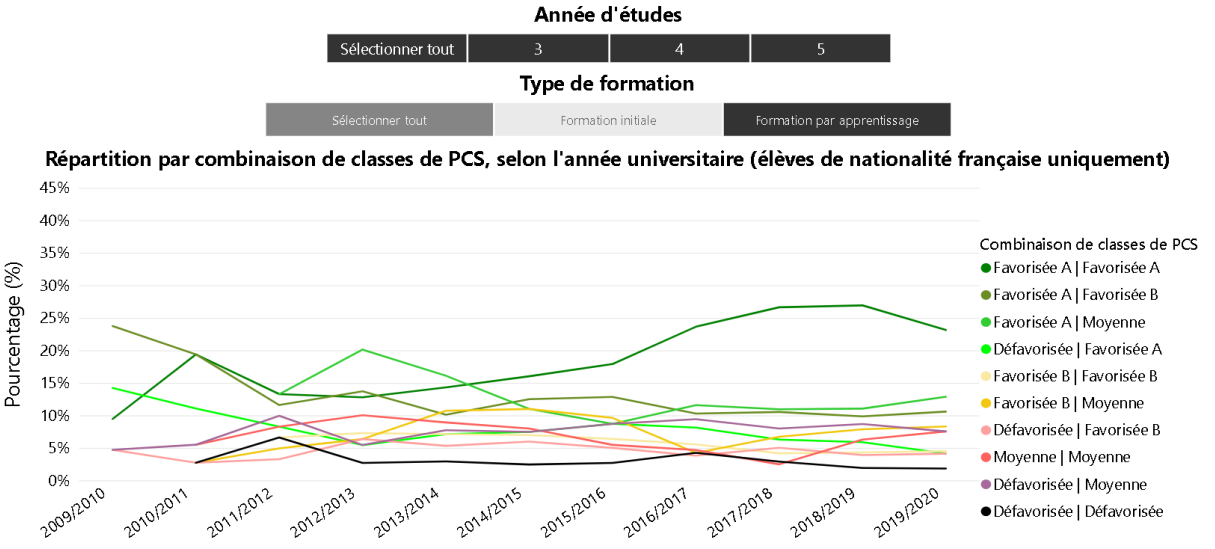

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	**Total**
22	37	60	109	167	199	218	232	236	253	263	**1796**

(b) Élèves en formation par apprentissage.

Figure D.1: Évolution de la répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Focus sur le type de formation des élèves de Second Cycle. NB : Les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés.

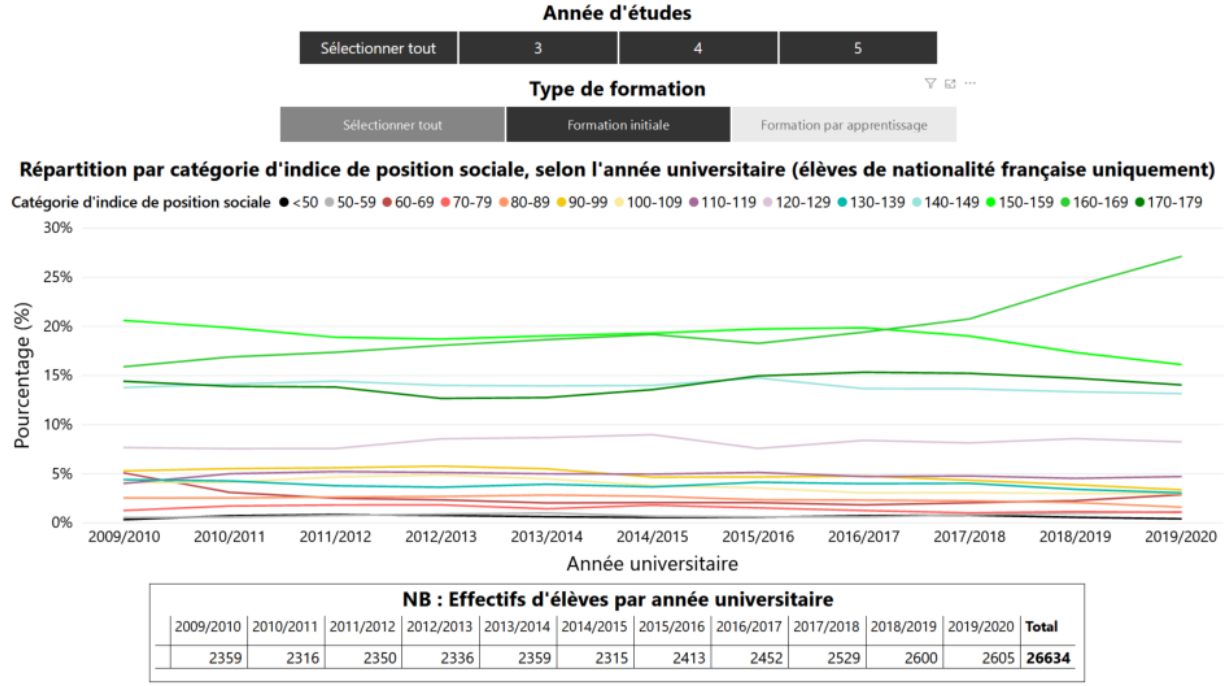

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
2359	2316	2350	2336	2359	2315	2413	2452	2529	2600	2605	**26634**

(a) Élèves en formation initiale.

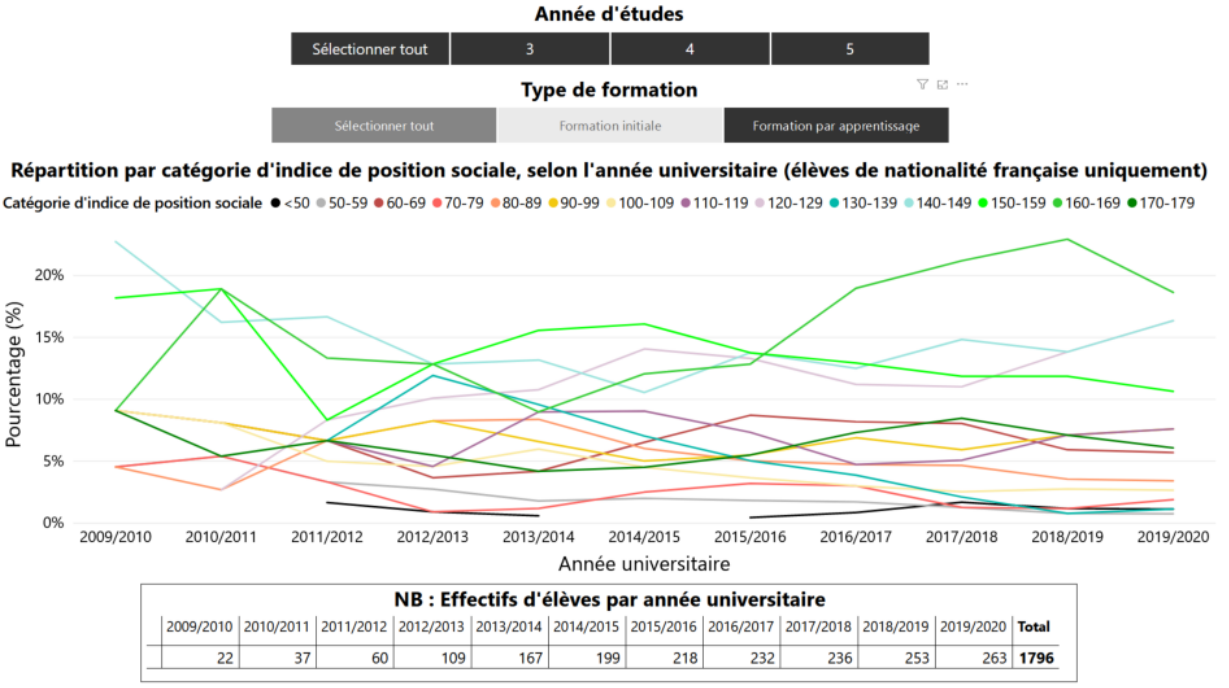

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
22	37	60	109	167	199	218	232	236	253	263	**1796**

(b) Élèves en formation par apprentissage.

Figure D.2: Évolution de la répartition par catégorie d'IPS Croisé, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Focus sur le type de formation des élèves de Second Cycle.

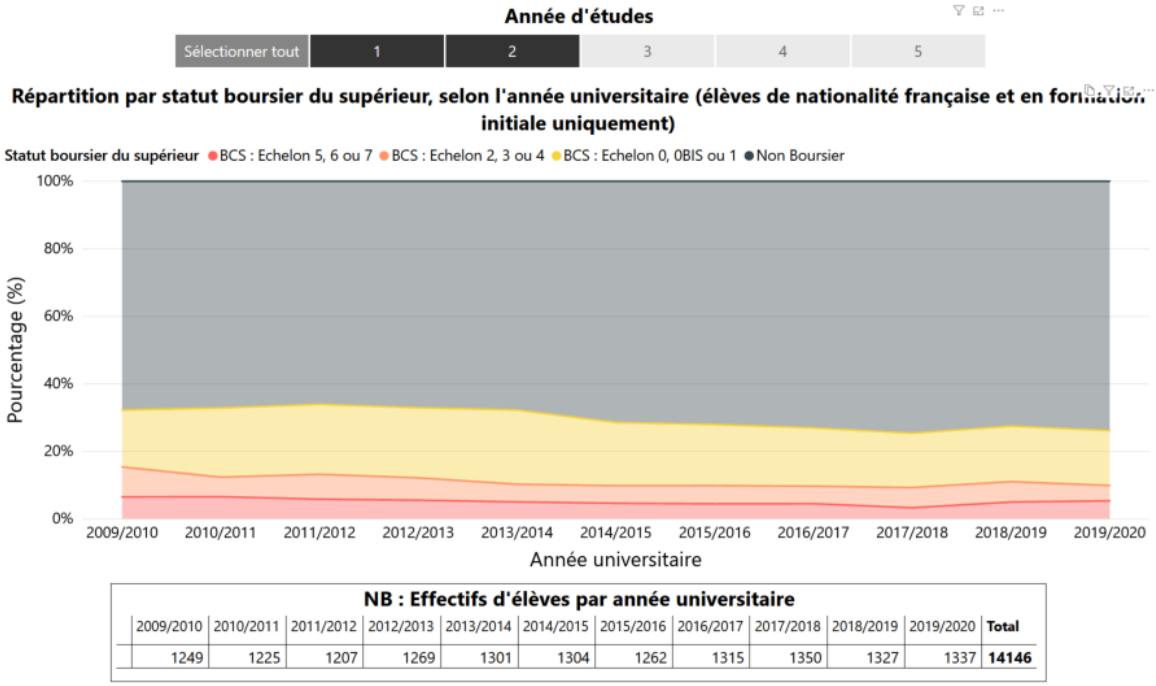

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
1249	1225	1207	1269	1301	1304	1262	1315	1350	1327	1337	**14146**

Figure D.3: Évolution de la répartition par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves du FIMI.

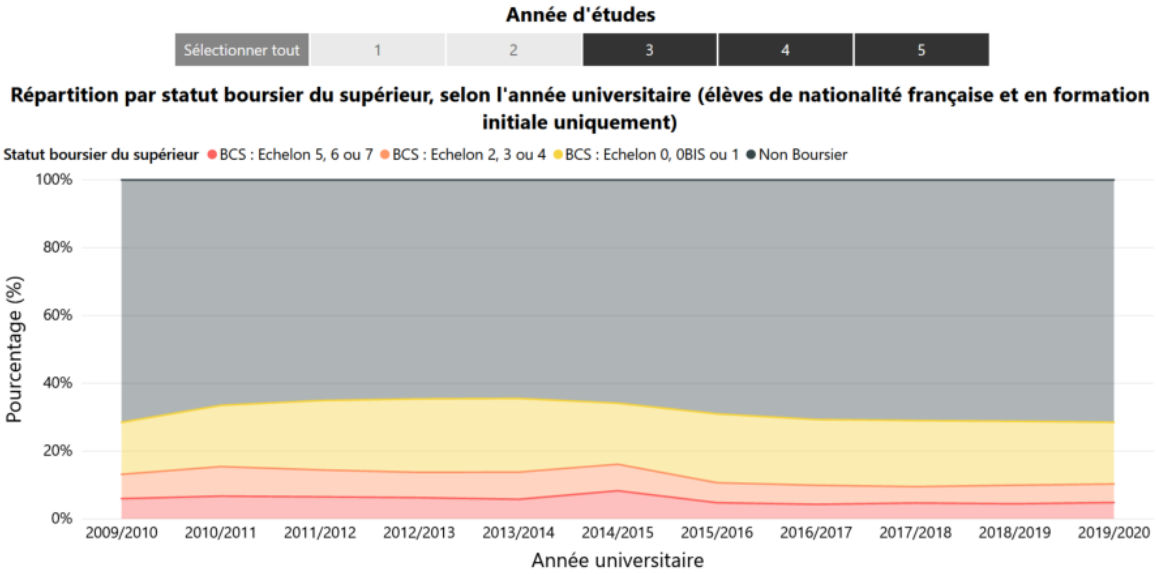

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
2329	2296	2341	2331	2356	2315	2412	2450	2517	2588	2568	**26503**

Figure D.4: Évolution de la répartition par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves en département de spécialité de Second Cycle (en formation initiale uniquement).

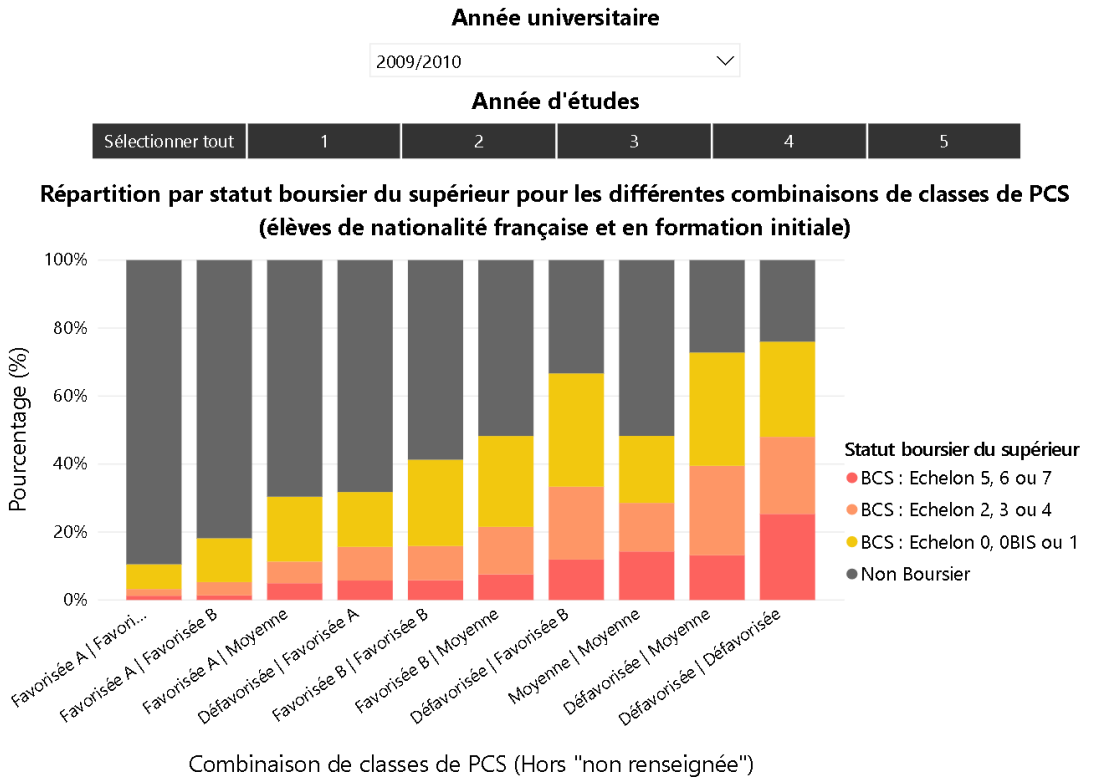

Figure D.5: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes combinaisons de classes de PCS (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Année universitaire 2009/2010.

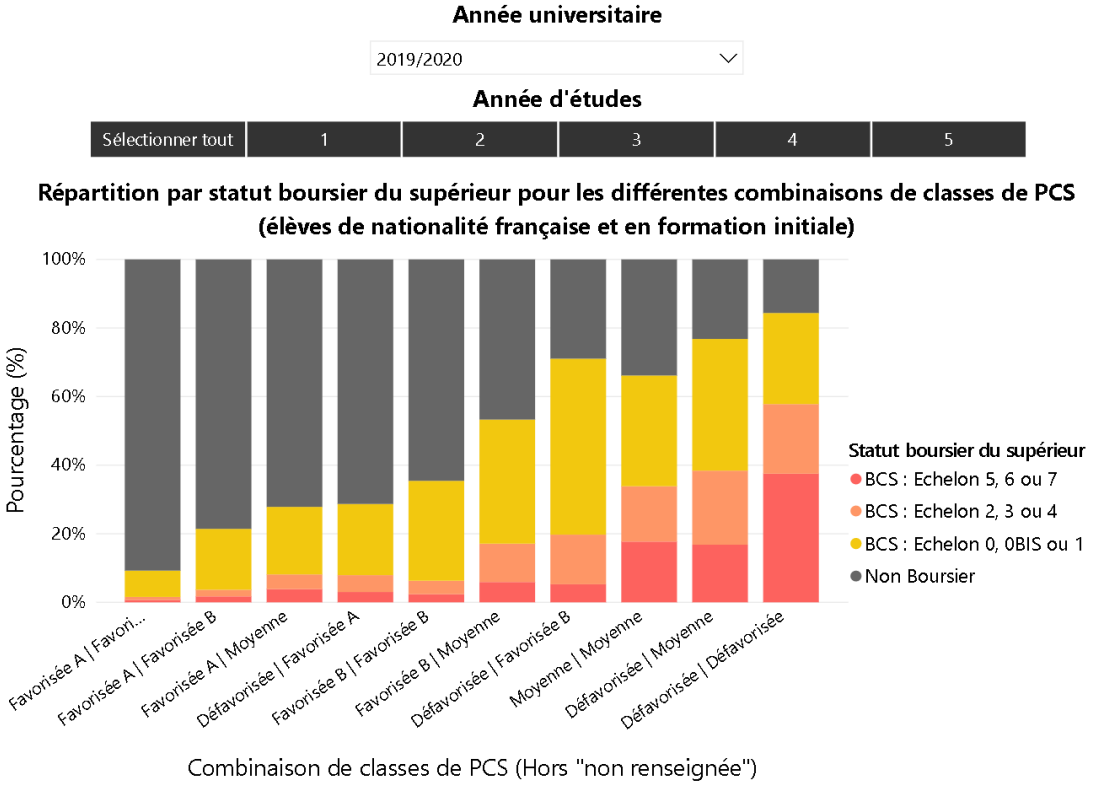

Figure D.6: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes combinaisons de classes de PCS (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Année universitaire 2019/2020.

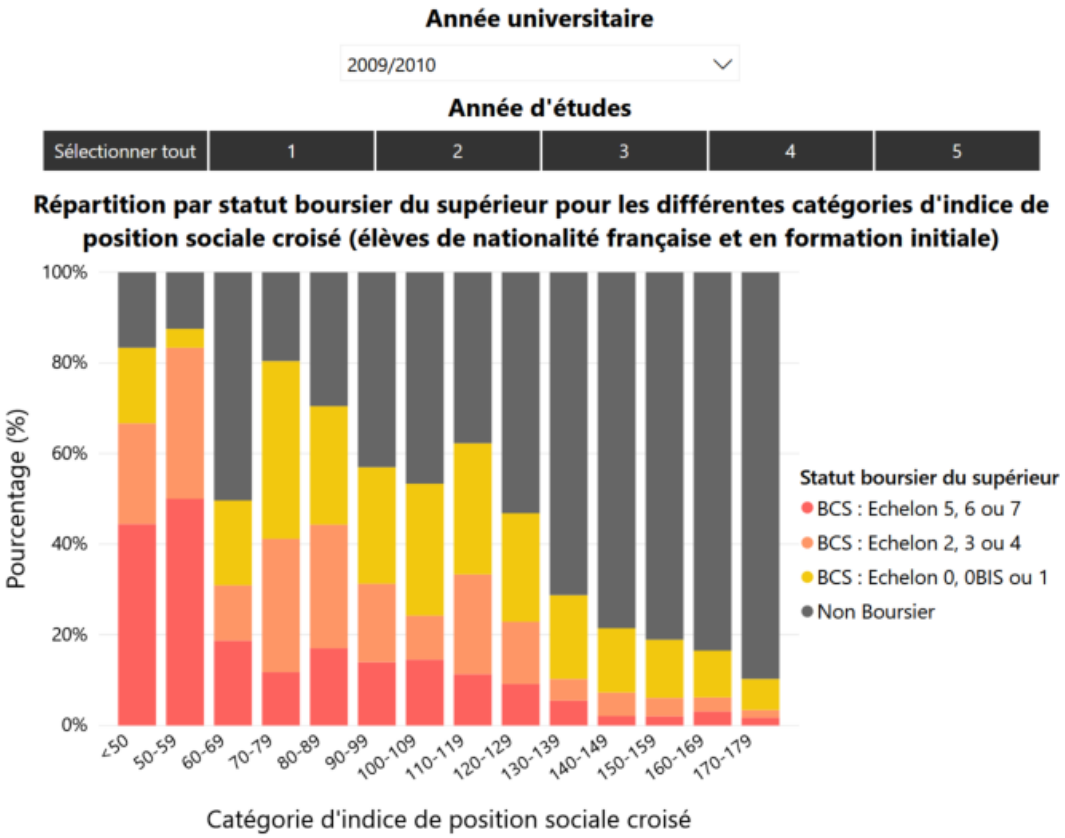

Figure D.7: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes catégories d'Indice de Position Sociale Croisé (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Année universitaire 2009/2010.

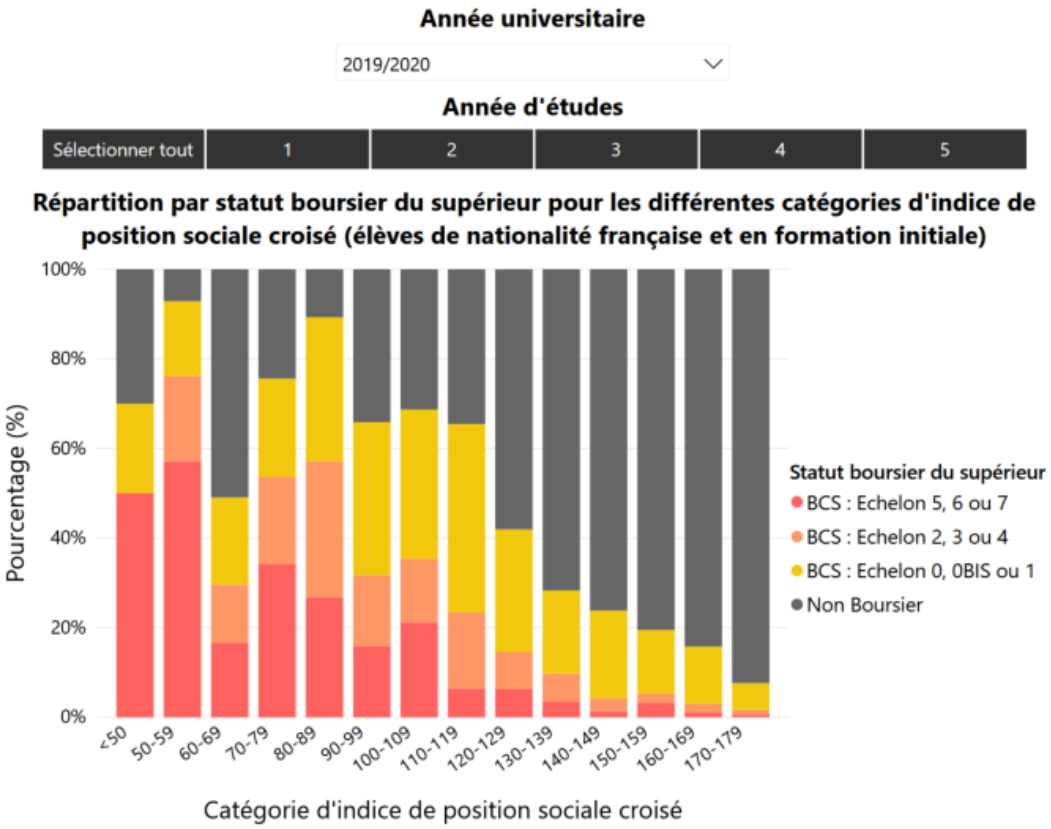

Figure D.8: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes catégories d'Indice de Position Sociale Croisé (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Année universitaire 2019/2020.

D.2 Admissions à l'INSA Lyon : Ouverture sociale, territoriale et académique

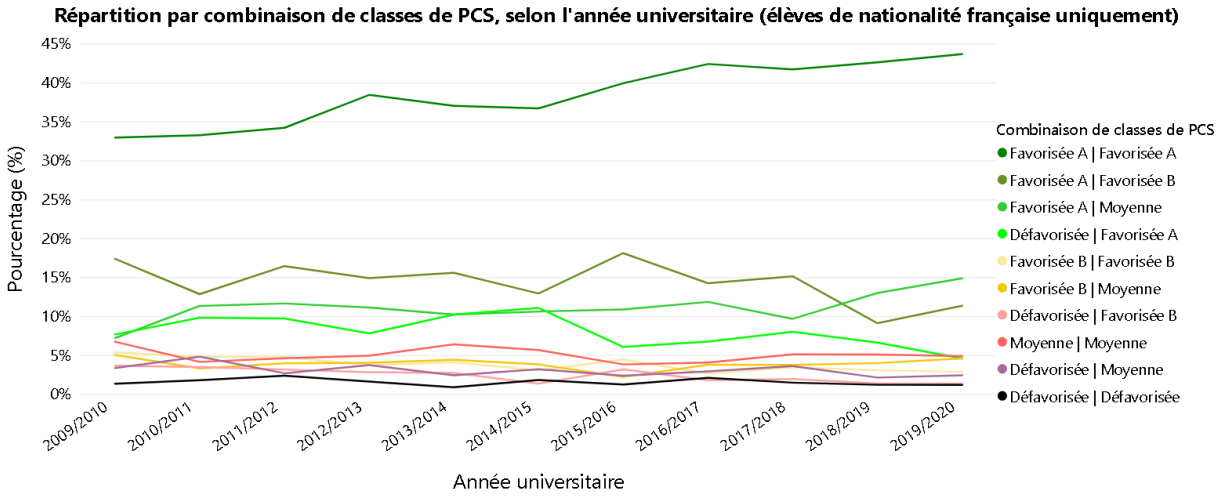

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
649	598	625	663	653	648	623	707	659	645	650	**7120**

Figure D.9: Évolution de la répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A.

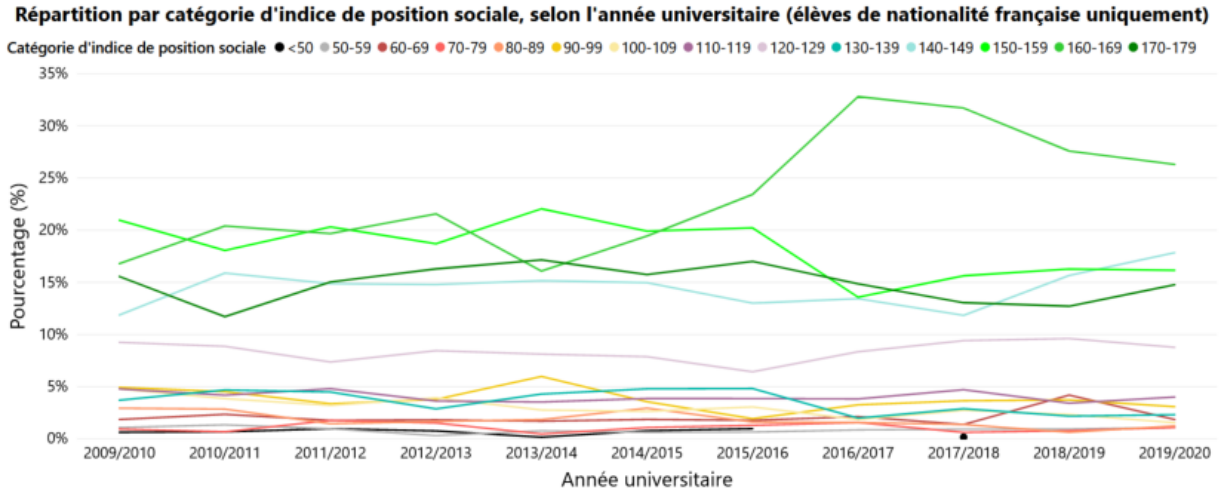

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
649	598	625	663	653	648	623	707	659	645	650	**7120**

Figure D.10: Évolution de la répartition par catégorie d'IPS Croisé, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A.

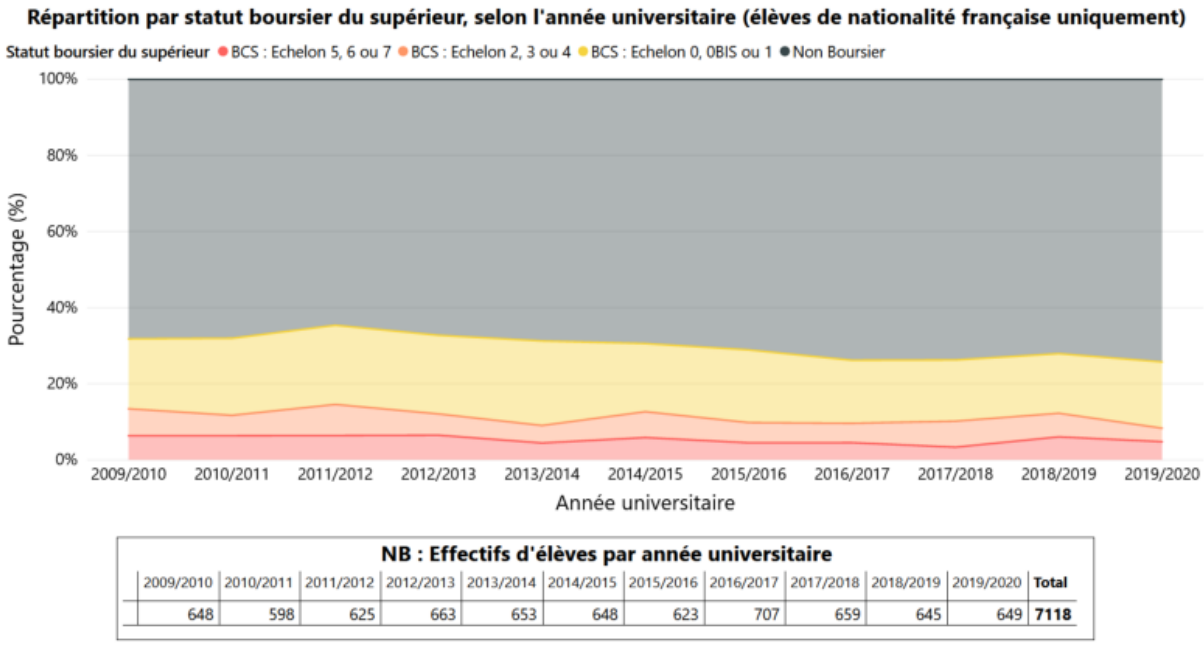

NB : Effectifs d'élèves par année universitaire

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
648	598	625	663	653	648	623	707	659	645	649	**7118**

Figure D.11: Évolution de la répartition par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A.

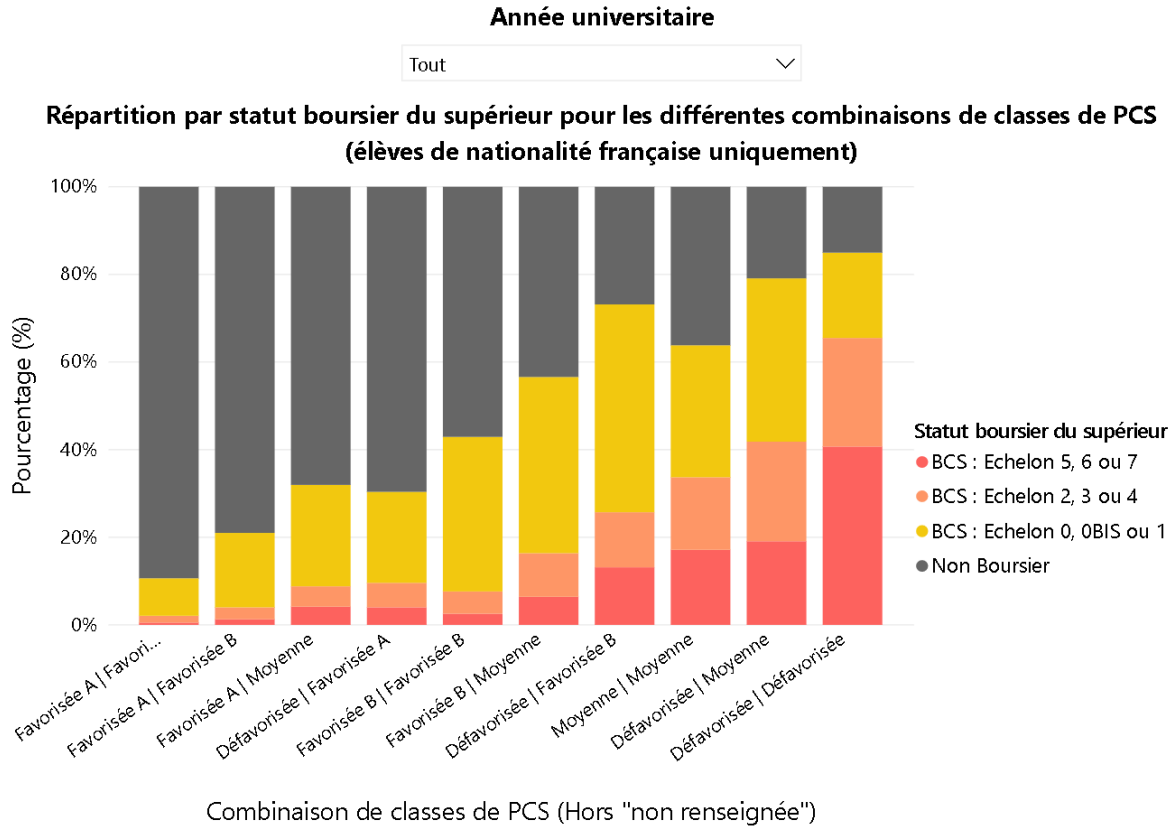

Figure D.12: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes combinaisons de classes de PCS des deux parents (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis-es en 1A (toutes années universitaires confondues).

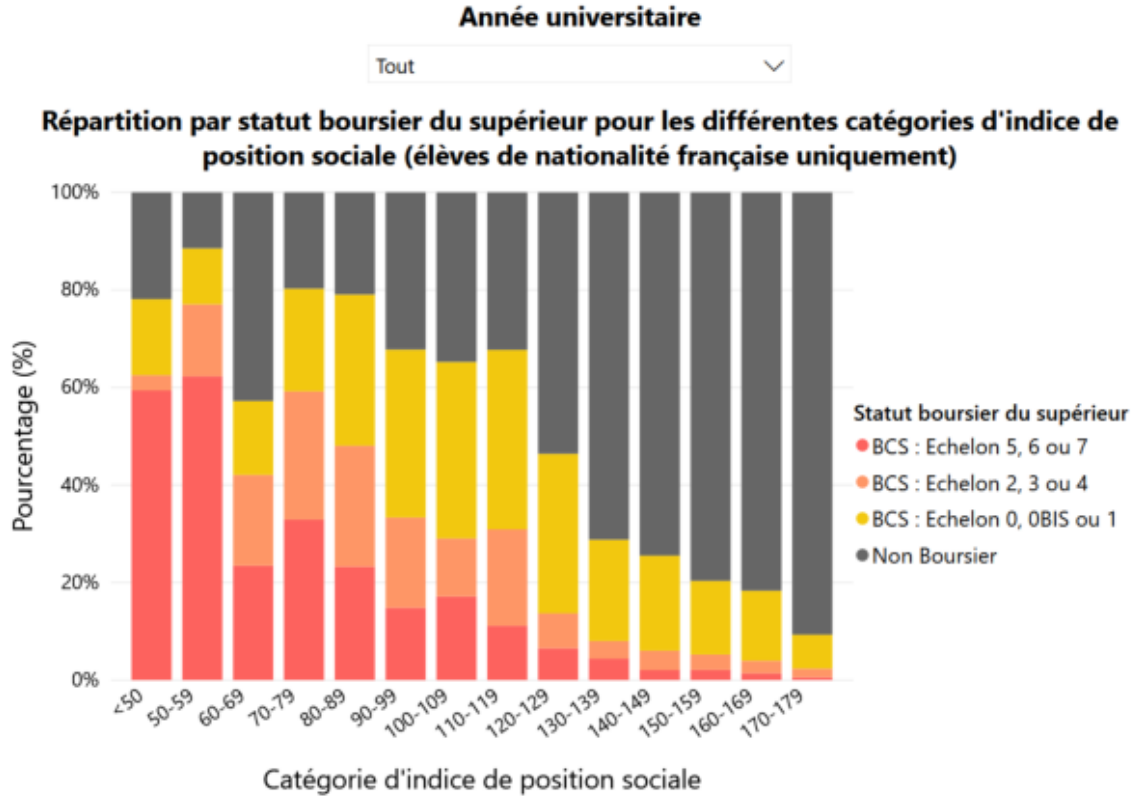

Figure D.13: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes catégories d'Indice de Position Sociale Croisé (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis-es en 1A (toutes années universitaires confondues).

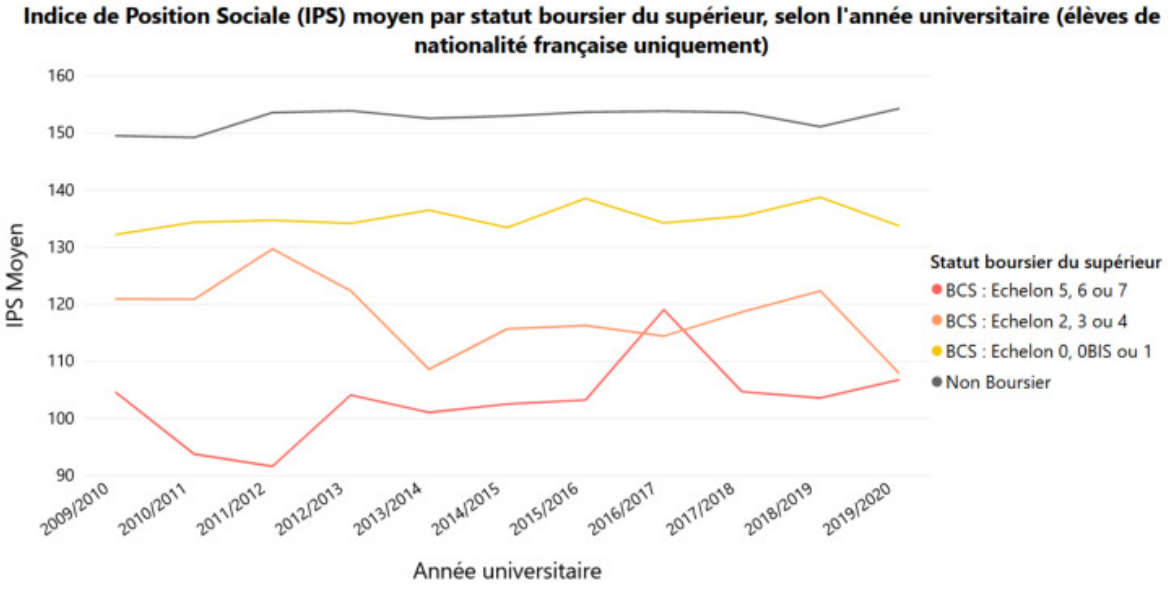

Figure D.14: Évolution de l'Indice de Position Sociale Croisé moyen par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis-es en 1A.

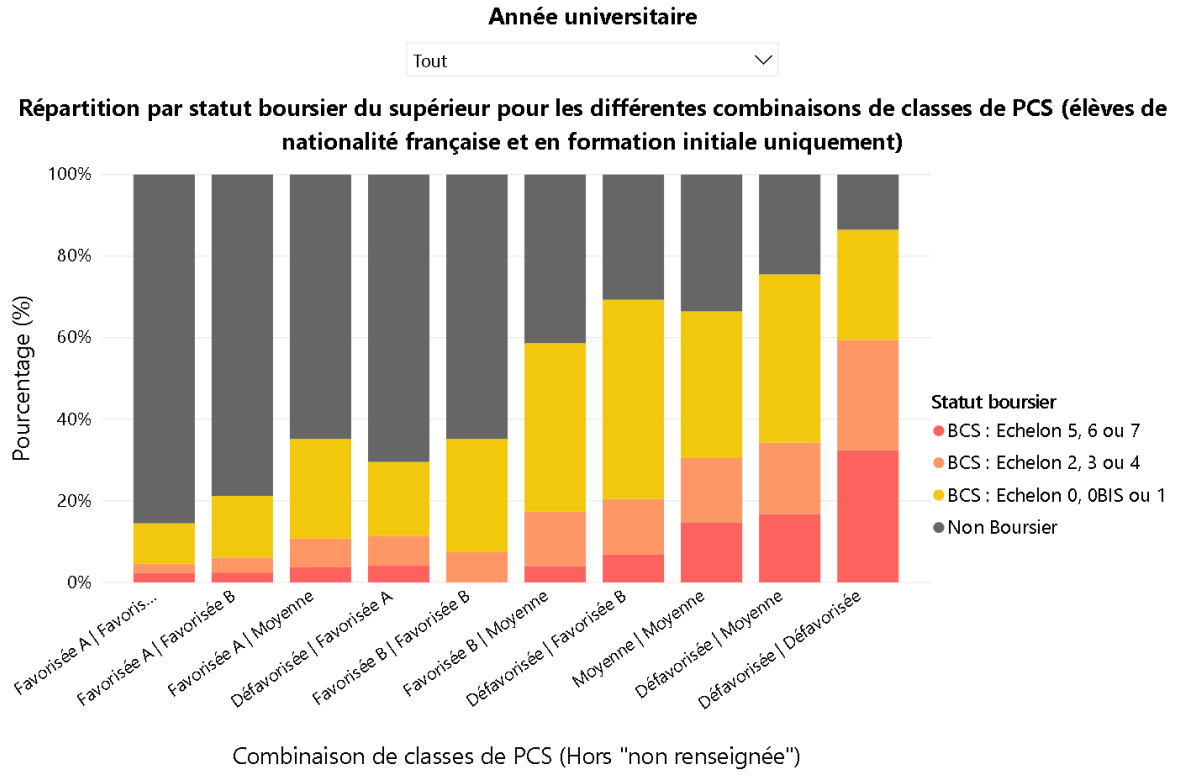

Figure D.15: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes combinaisons de classes de PCS des deux parents (élèves de nationalité française et en formation initiale) – Élèves admis-es en 3A (toutes années universitaires confondues).

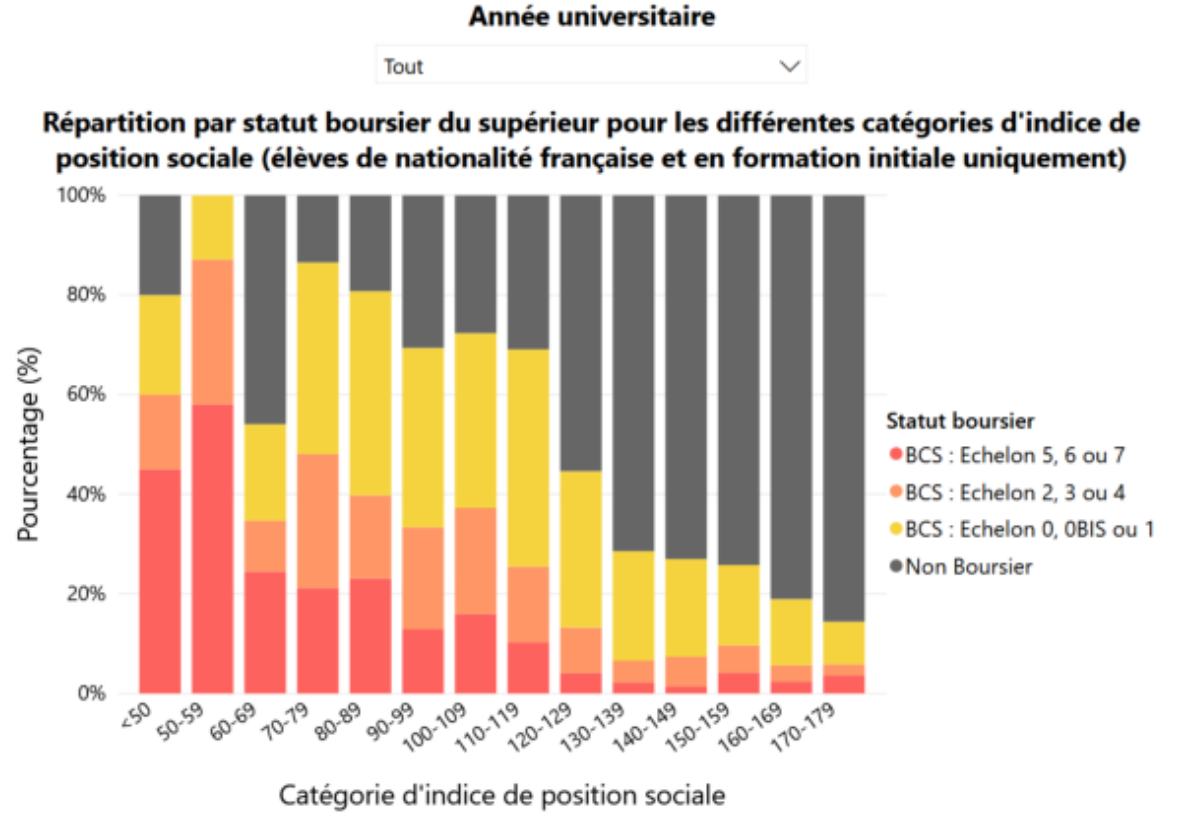

Figure D.16: Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes catégories d'Indice de Position Sociale Croisé (élèves de nationalité française et en formation initiale) – Élèves admis-es en 3A (toutes années universitaires confondues).

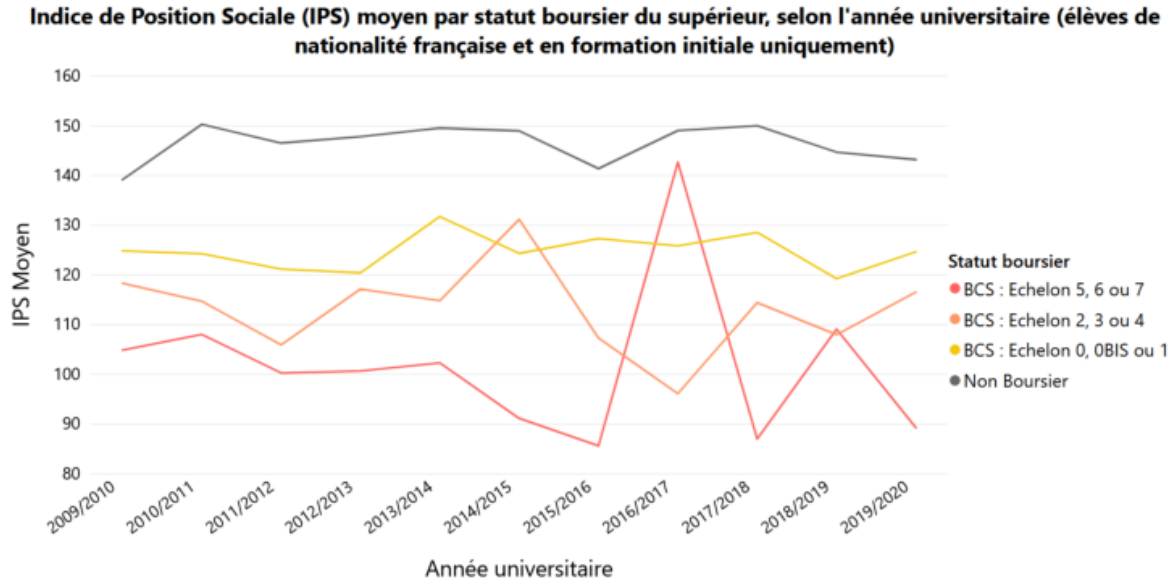

Figure D.17: Évolution de l'Indice de Position Sociale Croisé moyen par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française et en formation initiale) – Élèves admis-es en 3A.

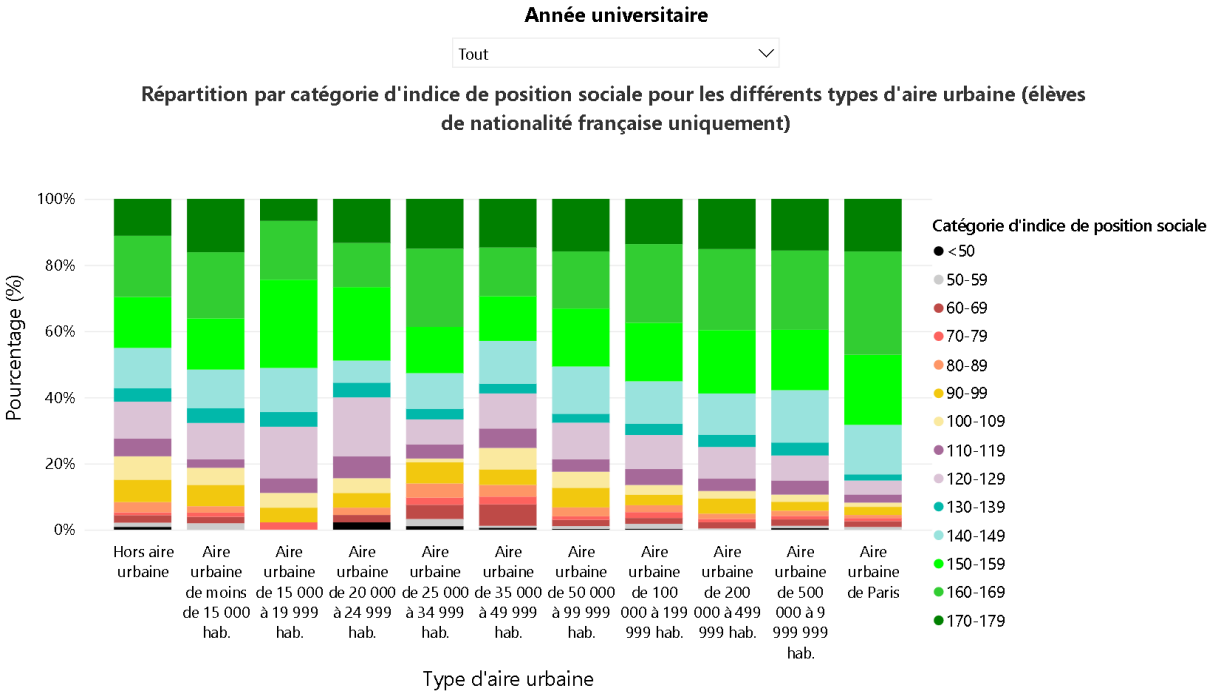

Figure D.18: Répartition par catégorie d'IPS Croisé pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues).

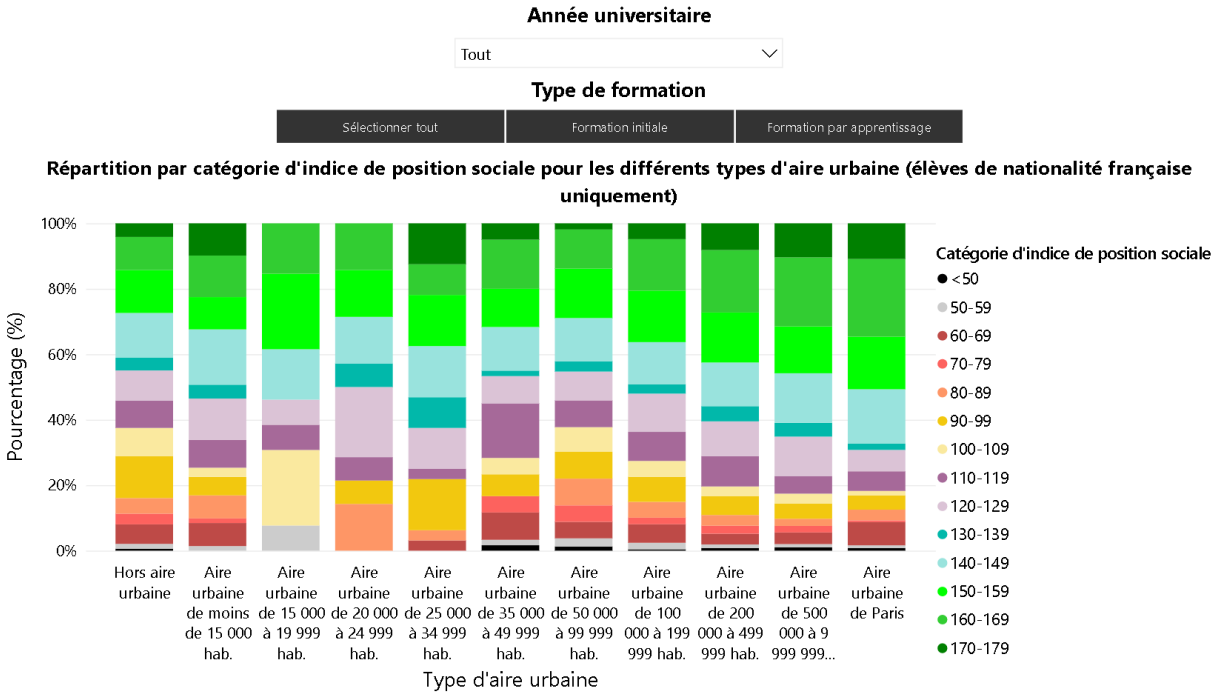

Figure D.19: Répartition par catégorie d'IPS Croisé pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation et toutes années universitaires confondus).

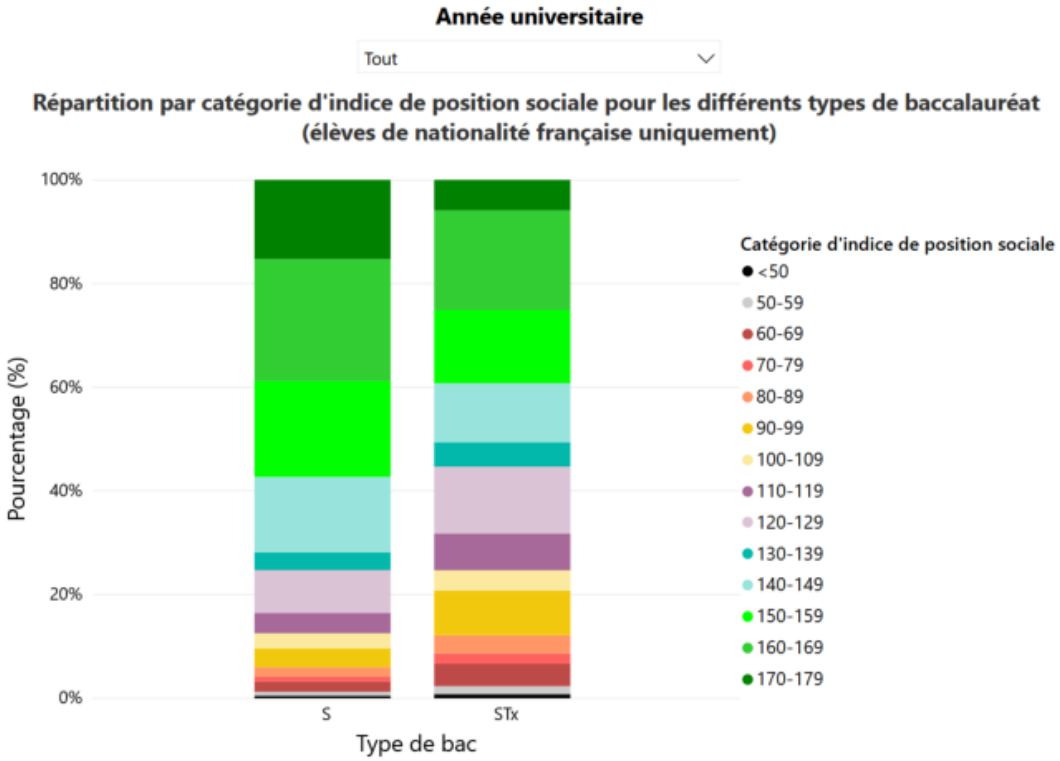

Figure D.20: Répartition par catégorie d'IPS Croisé pour les différents types de baccalauréat (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues).

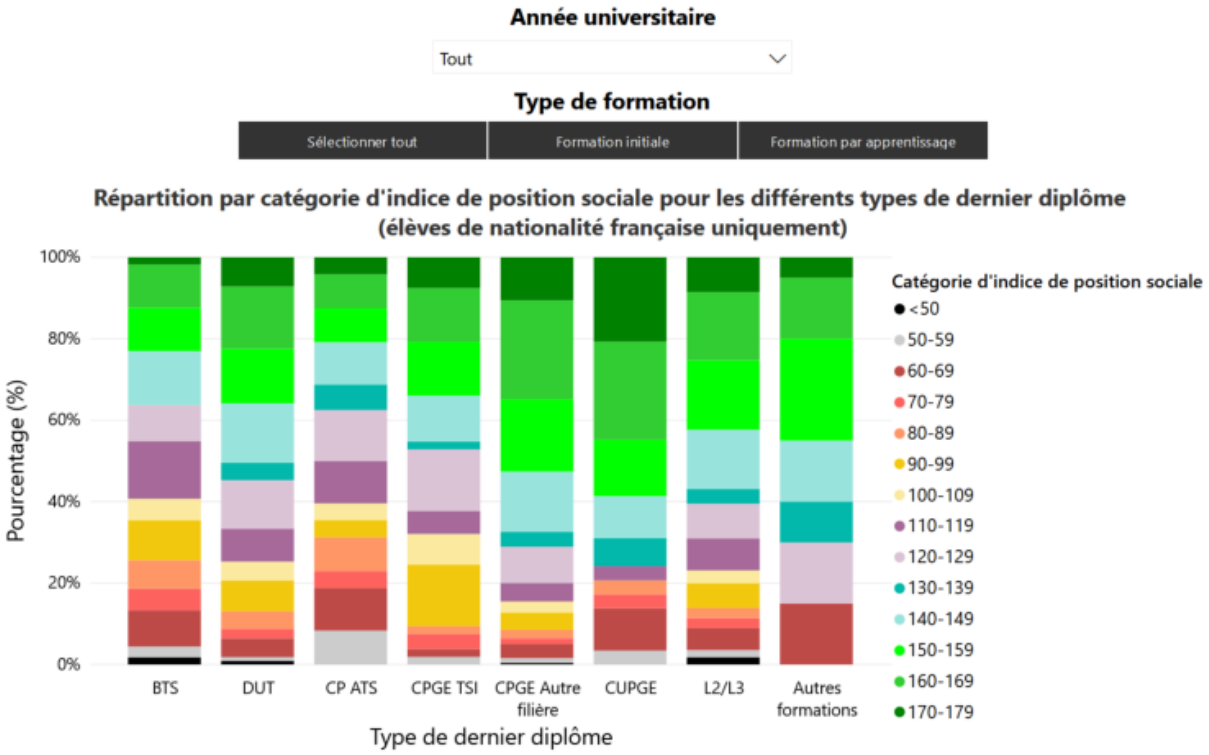

Figure D.21: Répartition par catégorie d'IPS Croisé pour les différents types de dernier diplôme (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (toutes années universitaires et tous types de formations confondus).

Table des figures

2.1 Évolution de la répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves du FIMI. NB : Les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés. 12

2.2 Évolution de la répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves en département de spécialité de Second Cycle. NB : Les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés. 13

2.3 Évolution de la répartition par catégorie d'IPS Croisé, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves du FIMI. 15

2.4 Évolution de la répartition par catégorie d'IPS Croisé, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves en département de spécialité de Second Cycle. 15

2.5 Évolution de la répartition par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française) – Tous élèves, en formation initiale uniquement. 16

2.6 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes combinaisons de classes de PCS (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Toutes années universitaires confondues. 17

2.7 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes catégories d'Indice de Position Sociale Croisé (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Toutes années universitaires confondues. . . . 18

2.8 Évolution de l'Indice de Position Sociale Croisé moyen par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française et en formation initiale uniquement, toutes années d'études confondues). 19

2.9 Relation entre l'Indice de Position Sociale Croisé (moyen, quantile 20% et quantile 80%) et les combinaisons de classes de PCS des deux parents (élèves de nationalité française uniquement, toutes années d'études confondues) – Toutes années universitaires confondues. 20

2.10 Évolution de la répartition par type d'aire urbaine, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement, toutes années d'études confondues). NB : Les pourcentages et effectifs affichés ne prennent en compte que les élèves pour lesquel·le·s le lieu de résidence des parents est renseigné. 21

3.1 Évolution de la répartition par statut boursier de lycée, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A. 27

3.2 Évolution de la répartition par type de lycée (public / privé), en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A. 27

3.3 Répartition par statut boursier de lycée pour les différentes combinaisons de classes de PCS des deux parents (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues). 29
3.4 Évolution de l'Indice de Position Sociale Croisé (moyen, quantile 20% et quantile 80%) par statut boursier de lycée, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A. 29
3.5 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différents statuts boursiers de lycée (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues). 30
3.6 Répartition par type de lycée pour les différentes combinaisons de classes de PCS des deux parents (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues). 31
3.7 Évolution de l'Indice de Position Sociale Croisé (moyen, quantile 20% et quantile 80%) par type de lycée, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A. 32
3.8 Évolution de la répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation confondus). 33
3.9 Évolution de la répartition par catégorie d'IPS Croisé, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation confondus). 33
3.10 Évolution de la répartition par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (en formation initiale uniquement). 34
3.11 Évolution de la répartition par type d'aire urbaine, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A. NB : Les pourcentages et effectifs affichés ne prennent en compte que les élèves pour lesquel·le·s le lieu de résidence des parents est renseigné. 35
3.12 Évolution de la répartition par type d'aire urbaine, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation confondus). NB : Les pourcentages et effectifs affichés ne prennent en compte que les élèves pour lesquel·le·s le lieu de résidence des parents est renseigné. 36
3.13 Évolution de la répartition par type de baccalauréat (S / STx), en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A. 37
3.14 Évolution de la répartition par type de baccalauréat (S / STx), en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A. 37
3.15 Évolution de la répartition par type de dernier diplôme, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation confondus). 38
3.16 Évolution de la répartition par type de dernier diplôme, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (en formation initiale uniquement). 39
3.17 Évolution de la répartition par type de dernier diplôme, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (en formation par apprentissage uniquement). 39
3.18 Répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues). NB : Pour chaque type d'aire urbaine, la somme des pourcentages d'élèves dans les différentes combinaisons de classes de PCS peut ne pas atteindre 100%, car les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés. . 40

3.19 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues). 41
3.20 Répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation et toutes années universitaires confondus). NB : Pour chaque type d'aire urbaine, la somme des pourcentages d'élèves dans les différentes combinaisons de classes de PCS peut ne pas atteindre 100%, car les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés. 42
3.21 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française et en formation initiale) – Élèves admis·es en 3A (toutes années universitaires confondues). 42
3.22 Répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, pour les différents types de baccalauréat (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues). NB : Pour chaque type de baccalauréat, la somme des pourcentages d'élèves dans les différentes combinaisons de classes de PCS peut ne pas atteindre 100%, car les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés. 43
3.23 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différents types de baccalauréat (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues). 44
3.24 Répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, pour les différents types de dernier diplôme (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (toutes années universitaires et tous types de formations confondus). NB : Pour chaque type de dernier diplôme, la somme des pourcentages d'élèves dans les différentes combinaisons de classes de PCS peut ne pas atteindre 100%, car les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés. 45
3.25 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différents types de dernier diplôme (élèves de nationalité française et en formation initiale uniquement) – Élèves admis·es en 3A (toutes années universitaires confondues). 45

D.1 Évolution de la répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Focus sur le type de formation des élèves de Second Cycle. NB : Les pourcentages d'élèves dont au moins l'un des deux parents a une PCS "Non renseignée" ne sont pas représentés. 60
D.2 Évolution de la répartition par catégorie d'IPS Croisé, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Focus sur le type de formation des élèves de Second Cycle. 61
D.3 Évolution de la répartition par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves du FIMI. 62
D.4 Évolution de la répartition par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves en département de spécialité de Second Cycle (en formation initiale uniquement). 62
D.5 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes combinaisons de classes de PCS (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Année universitaire 2009/2010. 63
D.6 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes combinaisons de classes de PCS (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Année universitaire 2019/2020. 63

D.7 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes catégories d'Indice de Position Sociale Croisé (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Année universitaire 2009/2010. 64
D.8 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes catégories d'Indice de Position Sociale Croisé (élèves de nationalité française et en formation initiale, toutes années d'études confondues) – Année universitaire 2019/2020. 65
D.9 Évolution de la répartition par combinaison de classes de PCS des deux parents, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A. 66
D.10 Évolution de la répartition par catégorie d'IPS Croisé, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A. . . 66
D.11 Évolution de la répartition par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A. 67
D.12 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes combinaisons de classes de PCS des deux parents (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis-es en 1A (toutes années universitaires confondues). 67
D.13 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes catégories d'Indice de Position Sociale Croisé (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis-es en 1A (toutes années universitaires confondues). 68
D.14 Évolution de l'Indice de Position Sociale Croisé moyen par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis-es en 1A. 68
D.15 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes combinaisons de classes de PCS des deux parents (élèves de nationalité française et en formation initiale) – Élèves admis-es en 3A (toutes années universitaires confondues). 69
D.16 Répartition par statut boursier du supérieur pour les différentes catégories d'Indice de Position Sociale Croisé (élèves de nationalité française et en formation initiale) – Élèves admis-es en 3A (toutes années universitaires confondues). 69
D.17 Évolution de l'Indice de Position Sociale Croisé moyen par statut boursier du supérieur, en fonction de l'année universitaire (élèves de nationalité française et en formation initiale) – Élèves admis-es en 3A. 70
D.18 Répartition par catégorie d'IPS Croisé pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues). 70
D.19 Répartition par catégorie d'IPS Croisé pour les différents types d'aire urbaine (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (tous types de formation et toutes années universitaires confondus). 71
D.20 Répartition par catégorie d'IPS Croisé pour les différents types de baccalauréat (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 1A (toutes années universitaires confondues). 71
D.21 Répartition par catégorie d'IPS Croisé pour les différents types de dernier diplôme (élèves de nationalité française uniquement) – Élèves admis·es en 3A (toutes années universitaires et tous types de formations confondus). 72

Liste des tableaux

1.1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2019, en %. ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire ; Segpa : Sections d'enseignement général et professionnel adapté ; BMA : Brevet des Métiers d'Art. 6
1.2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2019-2020. 7
1.3 Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2019-2020, en %. STS : Sections de Technicien Supérieur. 8
1.4 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie. STS : Sections de Technicien Supérieur. 9

2.1 Pourcentages d'élèves, en 2019/2020, dont les deux parents ont une PCS "Très favorisée", l'un des deux parents au moins a une PCS "Défavorisée", et les deux parents ont une PCS "Défavorisée". X : Une quelconque classe de PCS ("Défavorisée" incluse). 13
2.2 Taux de boursier·ère·s CROUS (tous échelons confondus / échelons 5 à 7) à l'INSA Lyon, au FIMI et en Second Cycle, dans les CPGE scientifiques et les formations d'ingénieur·e hors université, pour l'année universitaire 2018/2019. 24

A.1 Nomenclature des PCS utilisée dans le système d'information du Ministère de l'Éducation Nationale. 53

C.1 Plafonds de revenus (en euros), pour l'année 2020, en fonction du nombre de points de charge, pour les différents échelons de bourse CROUS. 57